



Rapport annuel 2025

Mission

Enracinés en région et misant sur notre force collective, nous contribuons à nourrir les gens en veillant à la prospérité des familles agricoles pour assurer au monde un avenir durable.

Valeurs

Honnêteté

Chacun agit dans un souci constant de transparence, tant à l'intérieur de l'entreprise que dans ses relations avec les coopératives membres et les autres parties prenantes.

Chacun se montre capable d'admettre ses erreurs, donne le crédit à qui il revient et cherche à éviter tout conflit d'intérêts.

Équité

Chacun, comme chaque groupe de travail, traite ses partenaires de manière juste et équitable. Nous croyons que chacun mérite de trouver sa place au sein du grand réseau, d'y être reconnu et de s'y développer.

Vision

Être un moteur de valorisation des efforts de nos membres et de nos divisions, pour générer une croissance pérenne des bénéfices, par l'entremise d'une gestion responsable du patrimoine coopératif agricole.

Responsabilité

Chacun assume pleinement et efficacement sa fonction au sein de Sollio Groupe Coopératif, notamment en veillant à la saine gestion du patrimoine collectif des membres afin d'assurer sa pérennité, en s'assurant de bien remplir ses engagements individuels, mutuels et collectifs, en répondant de ses actes et en souscrivant aux objectifs du développement durable.

Solidarité

Animés par un désir d'entraide, nous nous conseillons mutuellement dans la réalisation des objectifs et des projets communs. Nous travaillons ensemble dans une approche ouverte et cohérente et nous nous rallions aux décisions visant le bien commun de l'entreprise.



Sollio Groupe Coopératif, c'est vous, c'est nous.

Nous sommes des producteurs, des transformateurs, des détaillants. Des femmes et des hommes engagés, qui partagent une même conviction : celle de nourrir les gens en veillant à la prospérité des familles agricoles, pour assurer au monde un avenir durable.

De la terre à la table, Sollio Groupe Coopératif est présent à chaque étape. Cultiver, élever, produire, transformer et servir : ces gestes quotidiens façonnent notre contribution à l'économie canadienne et au dynamisme de nos régions. Nos trois divisions, Sollio Agriculture, Sollio Détail et Sollio Alimentation, forment un écosystème intégré, au service de la performance collective et de la pérennité de notre réseau.

Notre modèle coopératif nous rassemble autour d'un projet commun : créer de la valeur qui profite à ceux qui la génèrent et aux communautés qu'ils font vivre. Il nous permet d'agir avec cohérence, de prendre des décisions responsables et de garder le cap, à travers les années.

Ce rapport annuel témoigne de cette force collective, celle de nos racines, de notre terre et, surtout, de nos gens.



Table des matières

Faits saillants	4
Message du président	7
Message du chef de la direction	11
Sollio Agriculture	16
Sollio Détail	22
Sollio Alimentation	26
Situation financière	32
Risques et incertitudes	34
Rapport de la direction	38
Rapport de l'auditeur indépendant	39
États consolidés de la situation financière	41
États consolidés des résultats	42
États consolidés du résultat global	43
États consolidés de la variation de l'avoir	44
États consolidés des flux de trésorerie	45
Notes aux états financiers consolidés	46
Coopératives affiliées	108
Membres auxiliaires	109

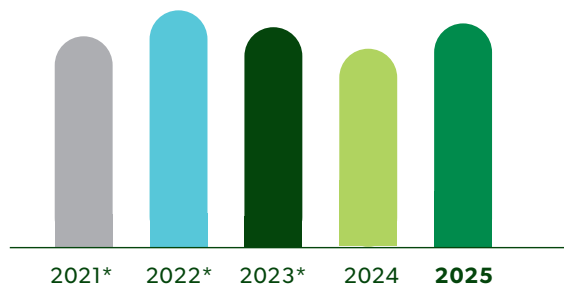


Faits saillants

Chiffre d'affaires

(en milliards de dollars)

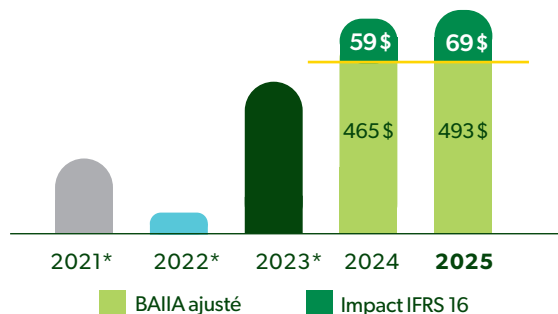
7,93\$ 8,43\$ 8,34\$ 7,83\$ **8,39\$**



Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté

(en millions de dollars)

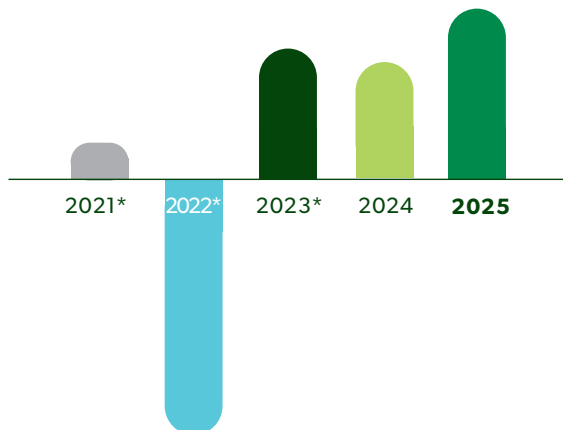
159\$ 30\$ 338\$ 524\$ **562\$**



Excédent (perte) de l'exercice lié(e) aux activités poursuivies, avant ristournes et impôts

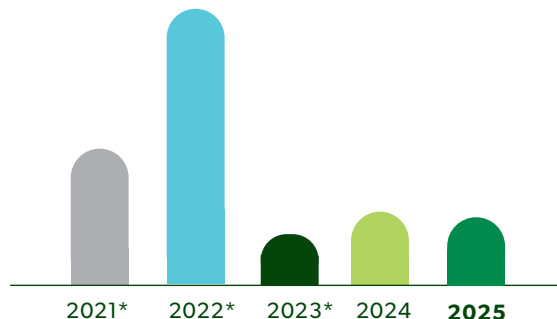
(en millions de dollars)

43\$ (289\$) 147\$ 129\$ **212\$**



Ratio Dette/BAIIA

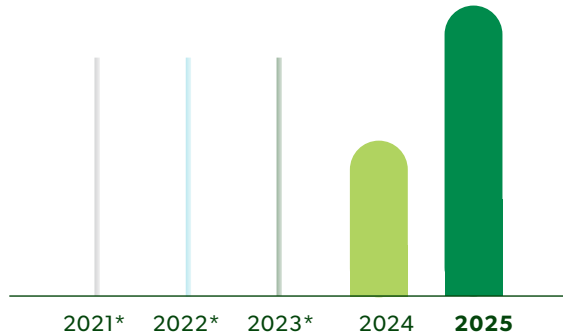
4,45 8,16 1,53 1,89 **1,88**



Ristournes

(en millions de dollars)

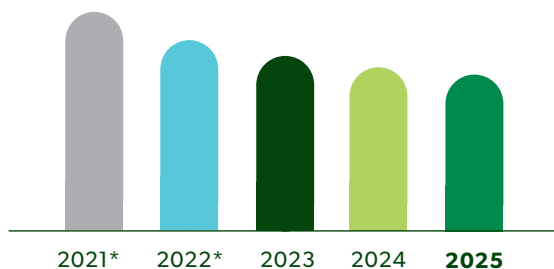
-\$ -\$ -\$ 17,8\$ **32,2\$**



Actions privilégiées et avoir de la coopérative

(en milliards de dollars)

2,10\$ 1,73\$ 1,55\$ 1,42\$ **1,28\$**



*Les années avec une astérisques sont basées sur les NCECF. Les autres années correspondent aux normes IFRS.
IFRS : Normes internationales d'information financière (ou International Financial Reporting Standards)
NCECF : Normes comptables pour les entreprises à capital fermé

2025

(En milliers de dollars)

8 391 729 \$

Chiffre d'affaires

562 275 \$

BAlIA ajusté

211 890 \$

Excédent de l'exercice lié
aux activités poursuivies,
avant ristournes et impôts

32 163 \$

Ristournes

141 543 \$

Excédent net de l'exercice

4 288 209 \$

Actif total

1 182 349 \$

Dette à long terme et obligations
locatives, incluant les tranches
à court terme

1 280 099 \$

Actions privilégiées et avoir
de la coopérative

14 747

Nombre d'employés

Notre conseil d'administration



Richard Ferland, ASC
Président

David Mercier, ASC
Vice-président

Jean Bissonnette, ASC
Vice-président

Cathy Fraser
Administratrice

Adrien Pitre, ASC
Administrateur

* **Marc-André Roy, ASC**
Administrateur

Patrick Soucy
Administrateur

* **Normand Lapointe**
Administrateur

Sophie Gendron
Administratrice

* **Lucie Boies**
Administratrice

* **Guy Labrecque**
Administrateur

* **Jeannine Chartrand**
Administratrice

Alain Laflamme
Administrateur

Marie-Pier Béliveau
Administratrice

Jean-Philippe Côté
Administrateur

* **François R. Roy, ASC**
Administrateur invité

Paule Têtu
Administratrice invitée

* Membres du comité d'audit

Notre président
Richard Ferland



Message du président

Richard Ferland

Une année exceptionnelle, un réseau plus fort que jamais

Cette année encore, Sollio Groupe Coopératif a démontré la solidité de son modèle et la force de son réseau, en affichant d'excellents résultats financiers et en consolidant ses bases pour l'avenir.

Cette performance s'inscrit dans la continuité du redressement amorcé au cours des dernières années. Ce succès repose non pas sur une conjoncture favorable, mais bien sur la solidité de notre coopérative. Des bases robustes ont été bâties, grâce aux efforts continus de consolidation, d'efficacité opérationnelle et d'optimisation des actifs, en plus de la révision de la structure de financement. Notre posture nous permet désormais de relancer des projets de croissance, comme en témoigne la construction de l'usine intégrée d'Olymel à Trois-Rivières.

Ce succès repose aussi sur la persévérance et la qualité de nos dirigeants ainsi que sur l'engagement de notre conseil d'administration, dont l'expérience et la cohésion favorisent des discussions et des décisions éclairées.

Au-delà des chiffres, notre réseau coopératif s'est renforcé sur les plans économiques et relationnels. Les nombreux échanges entre les présidences des coopératives au sujet des modèles d'affaires et de la gouvernance témoignent du grand degré de confiance et d'écoute à travers le réseau.

Cette synergie renforce les liens entre les opérations de grossiste et les opérations de détail, en plus d'améliorer la gouvernance et de favoriser des décisions structurantes qui nécessitent du courage entrepreneurial et qui permettent une création de valeur durable.

Toujours dans cet esprit de collaboration, nous avons mené une vaste réflexion sur l'avenir de l'agriculture et du réseau. Quatre chantiers stratégiques ont été lancés, qui visent à réfléchir collectivement à notre rôle et à notre positionnement dans un monde agricole en pleine transformation et qui permettent une création de valeur durable.

Trois chantiers sont complétés : la santé du réseau et les rôles de chacun, la disponibilité des talents et de la relève, ainsi que la pertinence de nos offres commerciales. Le quatrième chantier, qui porte sur l'optimisation des actifs du réseau, est en cours. Les discussions sont franches et constructives. Notre réflexion commune se fait de façon prudente et vise à trouver une solution optimale.

Notre gouvernance évolue elle aussi pour répondre aux défis de demain. Nous misons sur des structures démocratiques, des valeurs coopératives fortes et des leaders engagés issus de nos coopératives régionales. Les administrateurs de Sollio Groupe Coopératif proviennent de nos coopératives régionales et connaissent les réalités du terrain. Ce bassin de talents, formé au sein même de notre réseau, constitue une richesse précieuse pour assurer la relève et maintenir notre leadership.

Dans le cadre de l'Année internationale des agricultrices proclamée par l'Organisation des Nations unies, je tiens à souligner que nos efforts des dernières années nous permettent d'affirmer que notre réseau a définitivement pris le virage de la gouvernance au féminin. Les femmes occupent une place croissante dans nos instances décisionnelles. Elles sont engagées et prêtes à relever les défis de demain. Cette transition se fait naturellement et renforce notre gouvernance en la rendant plus diversifiée et plus représentative de la réalité agricole.

Au cours de la dernière année, nous avons eu l'occasion de participer activement à l'élaboration de la Politique bioalimentaire 2025-2035, qui a été lancée par le gouvernement du Québec. Notre intervention visait à s'assurer que la Politique contribue à la prospérité du secteur agroalimentaire et à le soutenir dans ses défis. Le producteur doit être au cœur de cette politique.

Ce processus a aussi permis de resserrer les liens entre les différents partenaires, comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des producteurs agricoles et les transformateurs. Dans un contexte où les défis de notre industrie sont nombreux, le partenariat et le dialogue sont essentiels. La politique de la chaise vide n'est pas une option.

Sur la scène internationale, le chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif et moi-même avons accompagné les équipes d'Olymel lors d'une mission au Japon. J'y ai constaté l'appréciation des clients pour la qualité constante de notre porc, ainsi que la reconnaissance du modèle canadien. Le Canada bénéficie d'atouts et est reconnu pour son modèle économique et bancaire, sa démocratie stable, ainsi que ses modèles de production agricole et de durabilité.

Le porc d'Olymel est renommé pour sa fiabilité et son excellence et cette reconnaissance témoigne du savoir-faire de nos producteurs et de la valeur ajoutée qui est créée par notre Filière porcine coopérative. Ce rayonnement international est une source de fierté et donne tout son sens à notre mission de nourrir le monde.

En conclusion, notre coopérative aborde l'avenir avec confiance et prudence. Les défis à venir restent nombreux et la vigilance est de mise. On peut penser au contexte géopolitique incertain, aux changements climatiques, à l'avènement de l'intelligence artificielle qui va accélérer les innovations dans tous les secteurs, ou bien encore à la consolidation et à la transformation du milieu agricole. Les bases solides de notre coopérative mises en place au cours des dernières années nous placent en bonne position pour relever ces nombreux défis.

Je remercie chaleureusement les membres du conseil d'administration, pour leur confiance, leur engagement, leur soutien constant, leur curiosité intellectuelle et leur vivacité d'esprit.

Je tiens aussi à remercier, en mon nom et celui du conseil d'administration, Pascal Houle, notre chef de la direction, ainsi que ses équipes et l'ensemble des employés pour leur dévouement et les excellents résultats qu'ils continuent de livrer.

Enfin, un merci tout particulier aux membres de notre réseau de coopératives. Ensemble, continuons de faire rayonner notre modèle coopératif et de construire un avenir prospère pour les générations futures, unis par l'objectif commun de créer de la valeur durable pour nos membres.

Notre comité de direction



Pascal Houle, CPA
Chef de la direction

Alexandre St-Jacques Burke, FRM
Chef de la direction financière

M^{re} Josée Létourneau, ASC
Secrétaire générale et
affaires juridiques

Casper Kaastra
Vice-président exécutif et
chef de la direction de
Sollio Agriculture

Yanick Gervais, M. Fisc., FCPA
Président-directeur
général d'Olymel

Alexandre Lefebvre, MBA
Vice-président exécutif et
chef de la direction de BMR

Stéphane Forget, MBA, ASC
Vice-président principal,
Affaires publiques, coopération
et responsabilité d'entreprise

Saad Chafki
Vice-président principal,
Technologies de l'information

Marc Gauthier, MBA, CRHA
Vice-président principal,
Ressources humaines

Notre chef de la direction
Pascal Houle, CPA



Message du chef de la direction

Pascal Houle

Une performance qui s'accélère, portée par des bases solides

Au fil des dernières années, Sollio Groupe Coopératif a fait de la rigueur, de la discipline d'exécution et de la consolidation les piliers de sa stratégie. Cette constance a façonné notre manière de décider, d'investir et d'agir : mieux prioriser et concentrer nos efforts là où la valeur créée est la plus forte. L'exercice financier 2024-2025 s'inscrit pleinement dans cette trajectoire et confirme la solidité du chemin parcouru.

Pour l'exercice terminé le 25 octobre 2025, nous avons résolument franchi une étape importante : le passage du redressement à la consolidation. Les efforts déployés au cours des dernières années se traduisent par des résultats tangibles. Notre attention s'est portée sur la constance de l'exécution, la qualité des décisions et la création de valeur durable à travers l'ensemble de nos activités. La coopérative, désormais mieux alignée, plus robuste et agile, demeure fidèle à sa mission dans un contexte économique et concurrentiel exigeant.

Au terme de l'exercice financier 2024-2025, la situation financière de Sollio Groupe Coopératif s'est améliorée. Les ventes consolidées ont atteint 8,4 milliards de dollars et l'excédent avant ristournes et impôts s'est établi à 211,9 millions de dollars, comparativement à 7,8 milliards de dollars de ventes et un excédent avant ristournes et impôts de 129,5 millions de dollars en 2024. Cette progression reflète une combinaison de hausses de prix de marché et de volumes, notamment au sein de Sollio Alimentation et Sollio Agriculture, ainsi qu'une amélioration globale de la performance opérationnelle.

La contribution des divisions

Au cours du dernier exercice, nos trois divisions ont contribué de manière significative à la performance globale de Sollio Groupe Coopératif.

Sollio Alimentation a contribué à la hausse de son chiffre d'affaires pour 291,1 millions de dollars grâce à une augmentation des prix de vente dans la plupart des catégories de produits, avec un effet notable sur les viandes fraîches de porc et de volaille. La division a enregistré un excédent avant ristournes et impôts incluant les dépenses corporatives de 158,2 millions de dollars, en croissance de 68,9 millions de dollars par rapport à 2024. Cette croissance est d'autant plus notable compte tenu

des circonstances particulières auxquelles la division a dû faire face, notamment l'incendie d'une usine de transformation de volaille et l'imposition de tarifs douaniers par la Chine.

La performance s'explique en grande partie par les secteurs de la volaille fraîche et de la production porcine, qui bénéficient de conditions de marché avantageuses. De plus, l'accroissement des volumes de ventes de porc frais, soutenu par une montée des exportations de produits réfrigérés vers l'Asie et des opportunités de vente de certaines coupes en Amérique du Nord, a contribué à cette croissance.

Sollio Agriculture a pour sa part enregistré une hausse de 255,2 millions de dollars de son chiffre d'affaires grâce à la bonne performance de ses activités végétales, qui ont bénéficié d'une augmentation des prix et des volumes dans l'ensemble des catégories de produits. La division affiche un excédent avant ristournes et impôts de 54,2 millions de dollars, comparativement à 31,4 millions de dollars en 2024. Cette croissance repose sur une amélioration des performances opérationnelles dans l'ensemble des secteurs. Celle-ci, appuyée par des initiatives stratégiques relatives à la logistique et à l'approvisionnement, a contribué à la progression de la distribution grossiste de fertilisants hors Québec. Ces actions ont permis de maintenir notre offre auprès de nos partenaires et de renforcer notre présence à l'échelle canadienne.

Enfin, Sollio Détail a connu une croissance de 18,1 millions de dollars de son chiffre d'affaires et un excédent avant ristournes et impôts de 28,4 millions de dollars, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent. La division s'est distinguée par la rigueur de son exécution et la pertinence de son offre dans un contexte marqué par une pression persistante sur les dépenses non essentielles des ménages. Cette progression a été possible grâce à une expansion de la clientèle, encouragée entre autres par le recrutement de nouveaux marchands, et aux résultats de projets structurants destinés à maintenir des prix compétitifs et d'augmenter les volumes de ventes.

Ces résultats témoignent de la qualité de l'exécution dans chacune de nos divisions, malgré un environnement en constante évolution. Nous avons maintenu une prudence assumée, avec un objectif clair : atteindre une performance durable et résiliente. Les progrès réalisés en matière d'excellence opérationnelle, c'est-à-dire faire mieux, plus simplement et plus efficacement, ont renforcé la prévisibilité de nos résultats et notre capacité à performer, année après année.

Agilité, innovation et responsabilité

Au-delà des résultats financiers, notre agilité organisationnelle et opérationnelle s'est affirmée. Attentifs aux signaux du marché et aux besoins de nos membres, nous avons adapté nos façons de faire, tout en conservant la discipline qui caractérise Sollio Groupe Coopératif. Cette flexibilité nous permet d'amorcer une phase de réinvestissement sans compromettre la rigueur de notre gestion.

Dans cette perspective, nous avons concentré nos efforts sur des initiatives à forte valeur ajoutée afin de soutenir notre performance et notre compétitivité. À titre d'exemple, l'investissement de 142 millions de dollars dans l'usine de La Fernandière à Trois-Rivières et le lancement du programme *L'Accélérateur IA* illustrent cette approche et visent à renforcer la création de valeur au sein de la coopérative tout en développant des outils nous permettant d'accroître notre efficacité et notre capacité d'innovation grâce à l'intelligence artificielle.

Parallèlement, notre engagement envers la responsabilité d'entreprise et coopérative demeure une priorité. Sur le plan environnemental, nous poursuivons notre but de réduire de 25 % nos émissions de gaz à effet de serre de portées 1 et 2 d'ici 2030. Nous continuons également d'investir dans le développement, le leadership et le bien-être de nos employés, convaincus qu'ils sont au cœur de notre réussite et de l'avenir de notre organisation.

Le travail mené avec le réseau de coopératives, notamment par l'entremise des Comités Avenir, a enrichi notre compréhension des enjeux du secteur et confirmé l'importance de ce dialogue pour éclairer nos orientations. Ces travaux contribueront à accroître la pertinence de notre offre de service et à mieux préparer la relève.

2026 : accélérer et ouvrir la prochaine étape

L'exercice 2026 représente une étape charnière. Nous finalisons notre cycle de consolidation et amorçons une nouvelle phase de développement, appuyée sur des bases financières et opérationnelles solides : structure de financement optimisée, réinvestissements ciblés et mécanismes de performance renforcés.

Nous sommes en voie de dépasser notre cible de 500 millions de dollars de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement sur une base historique comparable, un jalon significatif qui reflète à la fois notre ambition et la maturité de notre transformation.

Dans le même esprit, nous lancerons dans les mois à venir une nouvelle planification stratégique. Elle capitalisera sur les acquis des dernières années et projettera Sollio Groupe Coopératif vers son prochain jalon : mieux nous positionner sur nos marchés prioritaires, renforcer notre pertinence auprès des membres et partenaires, et accélérer une performance durable et responsable.

Travailler pour les nôtres

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru, de notre engagement et de notre savoir-faire. Nous travaillons pour les nôtres : pour nos membres, nos régions et nos communautés, avec la conviction que notre succès repose sur la discipline, la vigilance et la force de notre modèle coopératif. C'est à travers cette solidarité, fidèle à nos valeurs, que nous continuerons de nourrir notre croissance et notre impact.

En terminant, j'adresse mes remerciements aux membres du conseil d'administration et à notre président, Richard Ferland, pour leur appui constant. Merci aux élus et aux dirigeants des coopératives de notre réseau pour leur solidarité et leur confiance au fil des années. Merci également à nos partenaires d'affaires qui contribuent à notre succès.

Je remercie enfin mes collègues du comité de direction, de même que les dirigeants des divisions, pour leur leadership, leur vision et leur collaboration dans des circonstances exigeantes. Je conclus avec une pensée particulière pour l'ensemble des employés de Sollio Groupe Coopératif et de ses divisions : par votre engagement au quotidien, vous nous permettez de réaliser notre mission et d'atteindre nos objectifs.



Ferme M.B. Pelletier
Finaliste
Prix relève Sollio
2025-2026



**Sollio
Agriculture**

MC



Casper Kaastra

Vice-président exécutif et chef de la direction

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- L'exercice 2024-2025 marque une année record pour Sollio Agriculture à bien des égards
- Ventes de 2,560 milliards de dollars
- Volumes consolidés de ventes d'intrants exceptionnels à travers nos différents réseaux

L'exercice 2024-2025 marque une année record pour Sollio Agriculture. Dans un contexte de marché exigeant, Sollio Agriculture a livré une performance supérieure à ses cibles. Les ventes ont atteint 2,560 milliards de dollars, en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance reflète une combinaison favorable de conditions de prix et une exécution rigoureuse des stratégies de mise en marché à travers nos différents réseaux.

Cette performance marquée témoigne de notre capacité à créer de la valeur durable pour les producteurs agricoles et à renforcer notre position de chef de file dans le secteur agricole canadien.

La croissance significative de l'excédent avant ristournes et impôts a été propulsée par une performance soutenue dans presque tous les secteurs d'activité de nos différents réseaux à l'échelle du pays. Les initiatives stratégiques d'approvisionnement et d'optimisation opérationnelle ont permis d'augmenter nos volumes et, par le fait même, nos parts de marché, consolidant ainsi notre compétitivité. Nos coentreprises ont également contribué de manière importante à ces résultats, surpassant les attentes dans l'ensemble des régions. Les résultats de nos partenariats régionaux en productions animales au Québec et la progression observée dans les provinces de l'Atlantique ont également constitué des piliers importants de cette performance.

Revue par secteur

Productions animales

Les productions animales ont livré un résultat positif d'est en ouest du pays, porté en grande partie par des stratégies d'approvisionnement favorables et par l'excellente performance du secteur avicole qui poursuit sa progression.

Au Québec, nos résultats de fin d'année ont dépassé les attentes, affichant une hausse marquée par rapport à l'année précédente. Cette croissance découle notamment de la performance des couvoirs et des fermes de reproduction. Les volumes globaux en alimentation animale sont toutefois en baisse comparativement à l'exercice précédent, principalement dans le secteur porcin, mais également en raison d'une augmentation des volumes fabriqués à la ferme, notamment dans les secteurs du ruminant et du poulet de chair. À l'inverse, les volumes des couvoirs et des fermes de reproduction sont en hausse, une progression partiellement liée à l'intégration d'Entreprise Couvoir Côté, qui a renforcé notre capacité de production, notre efficacité opérationnelle et la qualité de notre offre dans le secteur avicole.

Dans l'Ouest du Canada, les volumes sont stables et les marges sont en progression. La hausse des volumes observée dans le secteur porcin demeure toutefois inférieure à la baisse enregistrée dans les secteurs laitier et ruminant. Par ailleurs, on note aussi des revenus en augmentation dans cette région, principalement grâce à la commercialisation de grain et à la croissance des ventes porcines, associée à la commercialisation d'additifs alimentaires exclusifs.

Dans les provinces de l'Atlantique, les initiatives stratégiques amorcées en début d'année portent leurs fruits et les performances ont surpassé nos attentes. Ces ajustements ont contribué à générer un meilleur rendement, des gains sur intrants plus importants et un contrôle plus serré des coûts opérationnels. La croissance des volumes provient principalement du secteur avicole, notamment du poulet de chair, reflétant les efforts déployés par la force de vente pour accroître les parts de marché dans ce segment. Le volume des aliments en sacs est également en hausse et les parts de marché dans le secteur laitier sont en augmentation. En parallèle, une stratégie d'optimisation opérationnelle et de réinvestissement dans nos actifs a été amorcée cette année, dans le but d'améliorer l'expérience client dans cette région.

Productions végétales

Les productions végétales ont grandement contribué à notre croissance au cours de la dernière année, à l'échelle du pays, malgré des conditions météorologiques variables dans plusieurs régions.

Cette performance repose notamment sur une année sans précédent de ventes de fertilisants, avec des volumes records et des prix de vente élevés. En dépit d'une forte volatilité des marchés et d'un décalage des programmes d'achats de la part des producteurs, nous avons su tirer notre épingle du jeu dans nos activités de productions végétales. Nous profitons d'un solide positionnement concurrentiel et les perspectives demeurent favorables pour saisir les opportunités du marché.

Au Québec, malgré un printemps pluvieux et une sécheresse estivale, nous avons maintenu nos parts de marché, avec des volumes stables et des prix compétitifs. Les biostimulants ont connu une hausse, alors que les produits de protection des cultures ont conservé leurs parts de marché. Par ailleurs, les remboursements finaux liés aux tarifs douaniers imposés en 2022 sur les engrais russes, obtenus à la suite de trois années de représentations continues auprès du gouvernement fédéral, ont été redistribués aux réseaux et aux producteurs touchés dans l'Est du Canada.

En Ontario et dans les provinces atlantiques, des conditions météorologiques variables ont contribué à la performance, entraînant une demande accrue de produits de protection des cultures et, par conséquent, une hausse des volumes dans ce secteur d'activité. Par ailleurs, la majorité des détaillants Agromart ont obtenu des résultats très favorables, avec des volumes d'engrais en hausse, résultant notamment des conditions propices à l'ensemencement du maïs et du blé d'automne.

Dans l'Ouest canadien, les résultats ont dépassé les attentes, notamment grâce à la maximisation de notre réseau pancanadien, qui a favorisé un approvisionnement stratégique en engrais pour les clients de cette région. Cette initiative a permis d'augmenter nos parts de marché et d'assurer la disponibilité des produits à des coûts avantageux, se traduisant par une augmentation des volumes de ventes. Nos coentreprises de détail ont également contribué de façon significative aux résultats records enregistrés dans cette région.

Le volet grossiste du réseau Agrico a enregistré de très bons résultats, avec des volumes et des marges en progression, notamment dans les fertilisants. La performance du secteur de la protection des cultures s'est également démarquée grâce aux ententes stratégiques de distribution conclues au cours de l'exercice.

Notre secteur des semences, par l'entremise de notre filiale Maizex, a poursuivi sa progression, avec des ventes supérieures à celles de l'année précédente. Le maïs a généré d'excellents résultats en volume, avec une augmentation importante à l'échelle nationale, soutenue par une hausse marquée dans l'Ouest. Les ventes de soya ont progressé globalement, avec des gains majeurs en Ontario et dans les provinces atlantiques. On observe aussi d'excellents résultats pour les plantes fourragères, particulièrement au Québec, ce qui confirme le fort potentiel de croissance de cette culture.

En ce qui concerne les activités de commercialisation de grain, l'année 2025 marque la première année d'exploitation du nouveau modèle au Québec, où Sollio Agriculture est présente dans la chaîne de valeur du grain avec les coopératives pour soutenir la commercialisation auprès des clients majeurs. Cette évolution a permis de réduire notre exposition aux risques liés à la volatilité des prix des commodités, tout en maintenant l'accès aux marchés de consommation pour les producteurs de grains de la province. ▸

Une stratégie claire, des priorités alignées

Les excellents résultats que nous affichons reposent sur l'exécution disciplinée de notre plan stratégique et sur l'attention constante que nous accordons à la performance opérationnelle de chacune de nos unités d'affaires. Nos priorités demeurent alignées sur les piliers de notre plan directeur, qui guident chacune de nos décisions et initiatives, assurant une création de valeur durable pour nos membres et nos partenaires.

Au cours de l'exercice, cette approche s'est traduite par des réalisations structurantes. Nous avons poursuivi la bonification de notre offre, tant par l'élargissement de nos gammes de produits que par une collaboration accrue avec nos fournisseurs stratégiques. Nous avons su obtenir de meilleures conditions d'approvisionnement et renforcer la position du groupe grâce à la mise en commun des volumes. Parallèlement, nous avons désinvesti là où cela s'imposait, afin de réinvestir dans ce qui apporte de la valeur aux producteurs et qui est directement lié à notre cœur de métier.

Dans un contexte mondial incertain, nous avons renforcé nos plans de contingence, en misant sur la diversification des fournisseurs et sur l'exploitation de notre vaste réseau d'actifs et de partenariats, ce qui nous a permis de gagner en flexibilité et d'assurer la disponibilité des produits à la ferme. Enfin, nous avons poursuivi notre plan de réinvestissement dans nos infrastructures, afin de moderniser nos actifs et mieux répondre aux besoins actuels et futurs de nos membres et de nos clients.

Autres faits saillants de l'exercice

C'est avec beaucoup de fierté que nous avons reçu la Certification Bien au travail – niveau 2, un témoignage de notre engagement envers la santé et le bien-être des employés. Nous avons poursuivi nos efforts en matière de développement durable, notamment avec l'avancement du plan de décarbonation et l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable. Nous avons continué de faire avancer notre plan d'optimisation et d'harmonisation de nos systèmes et processus. Nous avons aussi accéléré nos efforts pour tirer profit d'avancées technologiques de la plateforme numérique intégrée AgConnexion et de nouvelles applications au champ.

Une année où le succès ne se résume pas qu'en chiffres

Cette année record reflète avant tout une culture d'exécution, de responsabilisation et de collaboration, qui guide nos actions au quotidien. Assurer la santé financière de Sollio Agriculture est une étape clé pour soutenir notre développement.

Au cours de la prochaine année, nous continuerons à concentrer nos efforts sur les activités créatrices de valeur pour les producteurs, dans un contexte où le secteur agricole évolue rapidement et où les défis se multiplient. Nous avançons avec confiance : notre vision est claire, notre bilan est solide et nous sommes en bonne posture pour saisir les opportunités devant nous et préparer notre prochaine croissance.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble de nos employés pour leur engagement, un facteur clé de notre performance. Je tiens aussi à remercier Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, ainsi que tous les membres du conseil d'administration pour leur vision et leur appui constant.

Nos réseaux de détaillants





Ferme Silvercrest
Finaliste
Prix relève Sollio
2025-2026





BMR 



Alexandre Lefebvre, MBA

Vice-président exécutif et chef de la direction

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- Ventes de 968,2 millions de dollars
- Résultats supérieurs aux attentes, malgré un contexte économique volatil
- Recrutement actif de nouveaux marchands au Québec et en Ontario

En 2025, BMR a présenté des résultats solides effectuant 968,2 millions de dollars de ventes. Malgré un environnement économique incertain, l'entreprise est parvenue à tirer son épingle du jeu, démontrant sa capacité à naviguer avec succès à travers des défis nombreux et exigeants.

Depuis deux ans, l'industrie de la construction et de la rénovation au Canada traverse une période de grandes turbulences. Les mises en chantier ont chuté à des creux historiques. Malgré huit réductions du taux directeur depuis juin 2024, la confiance des consommateurs demeure fragile, dans un contexte de tensions commerciales poussant plusieurs entreprises à investir aux États-Unis.

En 2025, une timide reprise des mises en chantier s'est manifestée de façon inégale à l'échelle du pays. Avec un taux de chômage à son plus haut niveau en neuf ans, excluant la période pandémique récente, la concurrence s'intensifie et force les distributeurs et les détaillants à faire preuve d'agilité et d'innovation pour maintenir leurs parts de marché. Les fondamentaux économiques demeurent néanmoins favorables à long terme pour notre secteur.

Bien que de façon générale l'industrie ait enregistré une baisse des ventes, BMR affiche des résultats supérieurs aux attentes. Plusieurs initiatives stratégiques majeures ont contribué à soutenir notre compétitivité et notre efficacité, ce qui explique en grande partie notre bonne performance. En misant sur une gestion disciplinée et l'amélioration continue de nos opérations, nous avons consolidé notre stabilité financière, investi à long terme dans des projets porteurs et structurants, propulsé notre productivité et enrichi la qualité du service offert à nos clients. Enfin, BMR a investi de façon importante dans ses programmes de remises aux marchands afin de les appuyer encore davantage dans ce contexte économique exigeant.

Performance, rentabilité et croissance

Tout en assurant une gestion rigoureuse de ses opérations courantes, l'équipe de BMR a poursuivi le déploiement des nombreuses initiatives prévues dans le cadre de sa planification stratégique *Destination 2028, notre parcours vers la réussite*, qui vise à améliorer sa performance et sa rentabilité.

BMR s'est démarqué comme le joueur de l'industrie qui connaît la plus forte croissance, grâce notamment aux acquisitions stratégiques audacieuses réalisées par nos marchands, preuve de leur engagement et de leur vision de croissance. Plus de 20 nouveaux marchands du Québec et de l'Ontario se sont joints à l'enseigne cette année, témoignant de l'attrait et de la solidité de notre modèle d'affaires. Cette expansion vient consolider notre position dans l'Est du Canada.

BMR a franchi une nouvelle étape en complétant la rationalisation de son offre de produits tout en intensifiant le déploiement des marques privées dans l'ensemble du réseau. Soutenue par notre partenariat avec l'Alliance A.R.E.N.A., cette stratégie s'est concrétisée par l'introduction de près de 500 nouveaux produits, renforçant l'attractivité de notre offre et consolidant durablement notre position concurrentielle. Nos marques privées génèrent maintenant jusqu'à 40 % des ventes dans certaines catégories, une progression remarquable qui illustre l'adhésion croissante des consommateurs. L'annonce du retour de la peinture BMR au printemps 2026 a été bien accueillie et ce projet structurant répondra assurément aux attentes de nos clients et de nos marchands.

Nous avons également commencé l'intégration de l'entreprise Lefebvre & Benoit. Cette étape importante a été marquée par la mise en place de synergies opérationnelles et organisationnelles visant

à maximiser les forces complémentaires des deux organisations. L'intégration se poursuivra en 2026, avec la volonté d'approfondir davantage les leviers de collaboration, afin de soutenir la performance et la croissance du groupe.

Avec l'appui de Sollio Groupe Coopératif, nous avons amorcé des projets en intelligence artificielle pour améliorer l'efficacité de nos opérations, optimiser nos processus internes et soutenir une prise de décision plus agile et éclairée. Nous établissons ainsi les bases d'une transformation numérique durable au service de la performance du réseau et de la création de valeur pour l'ensemble de nos marchands.

Finalement, nous avons poursuivi avec détermination notre virage PRO en mettant en place des initiatives concrètes visant à mieux répondre aux besoins des entrepreneurs et des professionnels de la construction. Parmi celles-ci, soulignons le développement d'une application mobile "PRO" dédiée aux professionnels et un nouveau concept d'entrée et de comptoir PRO, pensé pour optimiser l'expérience en magasin et accélérer le parcours d'achat. Ces innovations, dévoilées en primeur lors de notre Salon d'achats, seront déployées en 2026, marquant ainsi une étape importante dans le renforcement de notre proposition de valeur auprès de cette clientèle stratégique.

Cap sur la responsabilité d'entreprise

BMR a poursuivi la mise en œuvre du plan triennal de responsabilité d'entreprise amorcée en 2024, qui guide nos actions sociales,

environnementales et de gouvernance à l'échelle du réseau. Parmi les progrès marquants, soulignons le projet pilote de camion de livraison électrifié et le lancement de notre nouvelle marque employeur, « Bâtir un avenir solide ». Nous avons également renforcé notre Politique d'approvisionnement responsable et augmenté notre soutien aux collectivités en dons et commandites.

Perspectives favorables pour 2026

La baisse progressive des coûts d'emprunt et l'amélioration graduelle de la confiance des consommateurs et des entreprises contribueront à la relance de l'industrie de la construction et de la rénovation en 2026. BMR aborde cette reprise avec confiance et détermination. Forte d'un réseau solide, d'une situation financière saine et d'une stratégie claire, l'entreprise dispose de tous les leviers nécessaires pour se positionner. Les nombreuses initiatives mises en place au cours des dernières années, la volonté de bien servir ses marchands et le recrutement actif de nouveaux, la capacité à s'adapter rapidement aux cycles économiques combinés à la force de son modèle coopératif et à l'engagement de ses équipes, font de BMR un chef de file prêt à jouer un rôle de premier plan dans la relance et la croissance durable de l'industrie.

Je remercie nos marchands ainsi que les coopératives du réseau qui ont rendu possibles les réalisations de la dernière année. Merci également à Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif. Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble des membres de notre équipe pour leur engagement et le travail accompli. Ensemble, nous faisons de BMR une belle et grande entreprise.

Nos enseignes







 **OLYMEL** 

On nourrit le monde



Yanick Gervais, M. Fisc., FCPA
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- Ventes nettes de 4,86 milliards \$
- Un excédent net largement supérieur aux attentes malgré un contexte exigeant
- Début des travaux de construction de la nouvelle usine intégrée à Trois-Rivières

Olymel a enregistré en 2024-2025 des ventes de près de 4,9 milliards de dollars dans un exercice financier qui surpasse le précédent à titre de troisième meilleure performance de l'histoire de l'organisation en termes d'excédent avant ristournes et impôts. Celui-ci a atteint 262,1 millions de dollars, en hausse de 78,8 millions de dollars par rapport à l'année dernière.

Portée par une vision ambitieuse et la volonté d'innover, Olymel a su démontrer la robustesse de son modèle d'affaires. Malgré un contexte marqué par certaines perturbations, l'organisation a livré une excellente performance. Les résultats de l'exercice reflètent notre capacité à nous adapter aux réalités du marché, à créer de la valeur et à poursuivre le développement de l'organisation sur des bases solides et durables.

Secteur volaille

Volaille fraîche

Le secteur de la volaille a affiché une performance très favorable par rapport à 2024, principalement attribuable aux résultats de la volaille fraîche. Malgré une diminution des volumes, la hausse des prix des ventes et un bon assortiment de produits à valeur ajoutée ont permis d'améliorer la marge et la rentabilité du secteur. Le marché de la volaille fraîche demeure porteur, et Olymel entend tirer parti de la popularité croissante des produits de viande brune, dont les prix ont atteint des niveaux records au cours de l'exercice.

Volaille transformée

Les résultats de la volaille transformée ont été affectés par une baisse des volumes découlant de l'incendie survenu à l'usine d'Oakville en octobre 2024, et ce, malgré le recours à des co-fabricants afin d'en atténuer les impacts.

Les coûts additionnels associés à ces partenariats ont toutefois été couverts par les montants reçus à titre de compensation préliminaire de la part de l'assureur.

L'usine a redémarré partiellement ses opérations en juillet dernier. Nous sommes sur la bonne voie avec une reprise progressive qui augure bien pour l'avenir de ce site stratégique.

Secteur porcin

Malgré des ventes nettes plus élevées, le secteur porcin a enregistré un recul par rapport à 2024, tout en générant des résultats globaux qui demeurent intéressants.

Porc frais et production porcine

Le porc frais continue d'évoluer dans un environnement plus difficile, ce qui nous pousse à poursuivre nos initiatives d'optimisation. Deux facteurs principaux ont particulièrement affecté ce secteur au cours de l'exercice : l'augmentation des coûts d'approvisionnement et l'imposition de tarifs douaniers additionnels par la Chine sur le porc canadien.

Heureusement, notre stratégie de diversification des marchés, mise en œuvre ces dernières années, s'est avérée bien avisée. Le marché chinois demeure toutefois essentiel pour la valorisation des sous-produits, et ce malgré les tarifs, ce qui nous incite à maintenir une veille active et à suivre de près l'évolution des discussions commerciales internationales.

En contrepartie à ces éléments défavorables, Olymel a bénéficié du travail rigoureux effectué pour diminuer ses coûts d'opération, du taux de change américain et d'un effet volume positif.

La production porcine a pour sa part connu une excellente année, affichant des résultats largement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, soutenus par des prix de vente avantageux, un coût de la moulée favorable et un taux de change bénéfique.

Porc transformé

Bien qu'en diminution par rapport à l'an dernier, les résultats du porc transformé demeurent satisfaisants. L'écart s'explique principalement par une baisse de volumes et par les coûts d'approvisionnement qui ont pesé sur les marges, à l'instar du porc frais. Toutefois, notre assortiment de produits à valeur ajoutée ainsi qu'un taux de change favorable ont permis d'en atténuer les effets.

Avancement des projets clés

En plus de livrer des résultats solides, l'organisation a su mener à terme des projets structurants et faire progresser plusieurs chantiers majeurs en 2025.

L'événement le plus marquant est sans contredit le début de la construction de notre nouvelle usine intégrée à Trois-Rivières, un investissement de 142 millions de dollars. Misant sur des technologies de pointe, l'intelligence artificielle et l'automatisation, ce projet incarne notre engagement envers l'innovation et la compétitivité. Cette usine de nouvelle génération, dont la mise en opération est prévue à la fin du printemps 2026, nous permettra d'optimiser nos processus, d'accroître notre capacité de production et de stimuler notre croissance.

Par ailleurs, plusieurs projets structurants ont franchi des étapes déterminantes en cours d'exercice. Les travaux liés à l'implantation du progiciel de gestion intégré (ERP) se sont poursuivis, tandis

que la mise en place d'un système d'information des ressources humaines (SIRH) est venue renforcer l'efficacité de la gestion de nos employés. De plus, la mise en service du nouveau centre de distribution de Boucherville, doté d'une capacité de 28 000 palettes, a consolidé notre infrastructure logistique. Ce site moderne permet d'accroître la capacité d'entreposage, de fluidifier la distribution vers les marchés nord-américains et de soutenir l'optimisation de nos opérations. Ensemble, ces initiatives constituent des leviers essentiels pour soutenir notre modèle d'affaires et améliorer l'expérience de nos partenaires et clients.

D'importants investissements ont également été réalisés afin d'accélérer l'automatisation de nos usines, permettant de recentrer le travail de nos équipes sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. Cette transformation des processus contribue à améliorer la productivité et la sécurité, tout en favorisant le développement des compétences au sein de l'organisation.

Enfin, Olymel a amorcé un virage significatif vers l'intelligence artificielle avec le lancement de projets innovants qui visent à exploiter tout le potentiel de l'IA pour optimiser la prise de décisions. Un premier projet visant à automatiser le réapprovisionnement de clients, historiquement réalisé manuellement depuis plus de 30 ans, a été livré avec succès. La solution combine modèles prédictifs et règles d'affaires complexes afin d'améliorer la précision des volumes, de fiabiliser les décisions et d'optimiser le remplissage des remorques. D'autres projets sont en chantier et devraient être lancés dans la prochaine année. ▷

Évolution de notre offre : nouveaux produits et valorisation

En 2025, la marque Olymel s'est affirmée avec force sur le marché. Plus moderne et plus visible, elle occupe désormais la place qui lui revient. Nous avons mis de l'avant notre nouvelle identité et nous sommes fiers de voir nos produits arborer la marque Olymel dans un nombre croissant de points de vente. Cette stratégie de valorisation de la marque a eu un impact tangible alors que nos produits sont mieux reconnus et que notre marque inspire confiance.

L'innovation a été au cœur de nos actions tout au long de l'année. Nous avons lancé des nouveaux produits, en phase avec les tendances des consommateurs et les attentes de nos détaillants. Le prêt-à-cuire a connu un essor remarquable, répondant à la demande croissante des consommateurs pour des solutions pratiques. Tant les produits de porc, de poulet que de dindon ont été valorisés à travers la création de nouvelles coupes et recettes. Du côté des marques de porc frais, notons la création de la marque Angel Craft destinée au marché japonais, ainsi que l'ajout de la marque reconnue Nagano à notre portefeuille.

Sur le plan des ventes, notre présence sur les marchés asiatiques, notamment au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan, s'est renforcée, tandis que nos produits à valeur ajoutée ont réalisé une belle percée au Canada.

Avec le contexte actuel aux États-Unis, nous constatons avec satisfaction l'engouement de certains clients canadiens pour l'achat local. Plusieurs détaillants ont nettement augmenté le volume de nos produits dans leurs magasins, renforçant ainsi notre présence et notre ancrage au Canada.

Préparation à une transition de leadership

Après 25 années d'engagement au sein de notre grande famille, dont plus de 15 ans à La Fernandière et 10 ans chez Olymel, j'ai annoncé dernièrement ma décision de quitter mes fonctions actuelles en juillet prochain. Ce fut un privilège immense de diriger une entreprise québécoise d'une telle envergure, qui rayonne aujourd'hui aux quatre coins du monde. Je m'y suis profondément attaché.

Chaque jour, j'ai œuvré en ayant à cœur le succès de l'organisation. Pour les employés qui la composent, pour les producteurs qui la détiennent et pour les gens d'ici qui en bénéficient. Je suis fier du travail accompli et pleinement confiant en la capacité d'Olymel, sous le leadership du prochain chef de la direction, Daniel Rivest, de poursuivre son développement.

Le plan de transition s'est amorcé il y a plus d'un an et s'effectuera de façon structurée, dans un esprit de continuité et de stabilité, afin d'assurer une passation optimale des responsabilités et le maintien de la performance de l'organisation. Dans cette perspective, je poursuivrai mon engagement auprès d'Olymel au cours de la prochaine année en accompagnant la direction dans le cadre de mandats ou de projets spécifiques.

Conclusion

L'année 2025 a constitué une étape significative dans le parcours d'Olymel. Les résultats livrés, la progression de projets majeurs et l'agilité démontrée par nos équipes dans un contexte exigeant reflètent la constance de notre exécution et la clarté de nos priorités.

Forts de ces acquis, nous abordons l'avenir avec confiance. L'année 2026 s'inscrira dans la poursuite de cette trajectoire, avec un accent renouvelé sur l'excellence opérationnelle et l'optimisation continue de nos activités.

Merci à toutes les équipes pour leur engagement et leur dévouement. Merci aux partenaires, aux administrateurs et à tous ceux qui contribuent au succès d'Olymel. Merci à Pascal Houle, chef de la direction de Sollio Groupe Coopératif, à Richard Ferland, président du conseil d'administration, et à tous les administrateurs pour leur soutien.

Alors qu'Olymel soulignera en 2026 son 35^e anniversaire, ce jalon constituera une occasion privilégiée de reconnaître le chemin parcouru et de poursuivre, avec passion et responsabilité, notre mission de nourrir le monde.

Nos marques





Ferme Bec-O Lancôt
Finaliste
Prix relève Sollio
2025-2026



Ferme Silvercrest
Finaliste
Prix relève Sollio
2025-2026

Situation financière





Alexandre St-Jacques Burke, FRM

Chef de la direction financière

Accroître notre agilité et redéfinir les possibilités

Après les efforts soutenus des dernières années pour assainir et simplifier sa structure financière, Sollio Groupe Coopératif a poursuivi l'exécution de ses priorités stratégiques dans un contexte économique encore marqué par l'incertitude et la volatilité, tout en réalisant un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) ajusté de 562,3 millions de dollars.

L'exercice a été marqué par plusieurs initiatives structurantes visant à accroître notre flexibilité financière, tout en soutenant nos orientations stratégiques et notre capacité à saisir les opportunités dans un contexte en constante évolution.

L'une de ces initiatives est la transition des normes comptables qui soutiennent la présentation des états financiers consolidés vers les Normes internationales d'information financière (IFRS). Cette transition permettra de renforcer la crédibilité financière de la coopérative auprès des investisseurs, des prêteurs et des analystes financiers, et de donner accès à d'autres sources de financement.

En parallèle, notre démarche d'optimisation du capital s'est notamment concrétisée par un premier accès au marché des capitaux. En effet, deux émissions d'obligations de premier rang non garanties ont été effectuées depuis le début de l'exercice 2025, alors que les actions privilégiées d'investissement ont été rachetées en totalité peu après la clôture de l'exercice financier. Cette nouvelle source de capital, résultant d'un bassin élargi d'investisseurs potentiels et permettant une mobilisation rapide des fonds, constitue un levier déterminant pour la réalisation de nos ambitions.

Comportement des marchés

L'exercice 2025 démontre encore une fois la sensibilité élevée de nos secteurs d'activités aux marchés, dans un contexte d'incertitude macroéconomique et commerciale, causée entre autres par la menace omniprésente des tarifs américains et les tarifs chinois qui

ont été imposés aux exportations canadiennes. Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour mitiger la volatilité des résultats relative aux différents risques de marché.

Taux de change et d'intérêt

Au cours de l'exercice 2025, le dollar américain est demeuré fort face au dollar canadien. Le taux de change américain médian est en hausse de 2,9 %, comparativement à l'exercice 2024. L'exercice a été marqué par des épisodes de volatilité, reflétant notamment l'évolution des anticipations de taux d'intérêt et un climat d'incertitude lié aux relations commerciales. Le yen japonais s'est quant à lui apprécié d'environ 3,5 % sur une base moyenne annuelle face au dollar canadien comparativement à 2024. Ces variations de change ont eu un impact favorable aux exportations.

Du côté des taux d'intérêt, le mouvement dominant en 2025 a été la poursuite de la baisse du taux directeur. La Banque du Canada a réduit sa cible à plusieurs reprises jusqu'à 2,25 % en date de fin octobre 2025. Ce recul des taux, jumelé à une réduction des ratios d'endettement de la coopérative, a graduellement allégé la pression sur le coût du financement.

Prix des commodités

En 2025, les intrants agricoles ont globalement évolué dans un régime de prix plus normalisé qu'en 2023, avec une volatilité toujours présente. À titre indicatif, le prix moyen annuel du maïs s'est établi autour de 4,39 \$/boisseau en 2025, soit en hausse modérée comparativement à 4,23 \$ en 2024. C'est toutefois nettement sous 2023 où le prix moyen était de 5,66 \$. Cela a généralement maintenu une pression moindre par rapport au pic de 2022-2023 sur les coûts d'alimentation animale.

Pour ce qui est du marché du porc, les prix moyens annuels de la carcasse recomposée, qui ont une influence importante sur les prix de vente de Sollio Alimentation et sur les coûts d'approvisionnement, ont affiché une hausse de l'ordre de 9 % comparativement aux prix moyens pour 2024, procurant un contexte favorable longuement attendu dans le secteur porcin.

Économie domestique

Au cours de l'exercice 2025, l'économie canadienne et québécoise a évolué dans un régime de croissance modeste. Le consommateur est demeuré actif, mais plus prudent, privilégiant davantage les produits de consommation de base et les offres axées sur la valeur. L'endettement des ménages combiné avec les taux d'intérêt hypothécaires dépassant 4 % limite les intentions de rénovations, ce qui met entre autres un frein à la reprise de Sollio Détail.

Revue d'éléments financiers clés de l'exercice 2025

Le chiffre d'affaires consolidé de la coopérative a atteint 8,4 milliards de dollars en 2025, en hausse de 563,7 millions ou 7 % comparativement à l'exercice 2024. Cette croissance est attribuable à une progression des ventes dans l'ensemble des divisions. Cette croissance du chiffre d'affaires fut accompagnée de marges en expansion, ce qui a permis d'accélérer les plans de déploiement du capital sur des initiatives stratégiques telle l'usine de Trois-Rivières de Sollio Alimentation.

Malgré cette utilisation accrue du capital d'investissement, pour la période se terminant le 25 octobre 2025, les frais financiers nets se sont établis à 74,0 millions de dollars, en baisse de 1 million de dollars par rapport aux 75,0 millions de dollars enregistrés à la même période en 2024, et ce, malgré la transition du financement sous forme d'actions privilégiées d'investissement vers de la dette à long terme en cours d'année. Cette diminution s'explique par une réduction du coût moyen des fonds, rendue possible grâce à des ratios d'endettement plus favorables et par les baisses du taux directeur de la Banque du Canada.

En ce qui concerne les autres résultats, mentionnons le poste « quote-part des résultats des coentreprises », soit des entités dans lesquelles Sollio Groupe Coopératif détient un contrôle conjoint. Cette quote-part s'établit à 80,4 millions de dollars en 2025, comparativement à 88,6 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement de la consolidation d'un partenariat avec Sollio Alimentation, lequel présentait une quote-part importante en 2024 relativement à un gain constaté.

État de la situation financière

Au 25 octobre 2025, Sollio Groupe Coopératif présentait un actif total de 4,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 128,6 millions par rapport à 2024. Cette hausse provient principalement des actifs à court terme, influencés par la valeur accrue des stocks de Sollio Agriculture par le biais de hausses de prix et du calendrier de réception des inventaires de fertilisants. Les actifs à long terme se sont également accrus de 47,8 millions de dollars, en raison des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la bonification des placements sous mise en équivalence grâce aux quotes-parts enregistrées.

Au 25 octobre 2025, la dette totale, incluant la portion à court terme, s'élève à 861,7 millions de dollars, en hausse de 42,9 millions de dollars par rapport au 26 octobre 2024. Cette augmentation résulte d'une première émission d'obligations non garanties de premier rang, comportant un notionnel de 200 millions de dollars, partiellement compensé par le remboursement d'un crédit à terme d'une filiale en mai 2025.

L'exercice financier 2026 s'inscrit dans la continuité du renforcement amorcé au cours des dernières années. En diversifiant nos sources de financement et en posant des gestes structurants sur notre capital, la coopérative s'est donné une marge de manœuvre accrue pour naviguer dans un environnement économique exigeant. Ces décisions renforcent notre capacité à protéger la performance, à soutenir le développement de nos divisions et à répondre avec agilité aux besoins futurs, qu'il s'agisse d'investir, d'innover ou de saisir des occasions de croissance, tout en demeurant fidèles à notre mission coopérative.



Risques et incertitudes

Les activités de Sollio Groupe Coopératif s'inscrivent dans un environnement comportant des risques et des incertitudes liés à la nature de ses opérations, à son modèle d'affaires ainsi qu'au contexte économique, réglementaire et concurrentiel.

Conditions économiques et concurrence

Sollio Groupe Coopératif évolue dans un environnement marqué par la volatilité économique, l'inflation, les variations des taux d'intérêt, la fluctuation des devises et des prix des matières premières, les coûts de transport et la concurrence. Ces éléments peuvent influencer les marges, les volumes de ventes, la planification des activités et les décisions d'investissement. L'évolution des politiques et des cadres réglementaires, incluant ceux encadrant certains marchés au Canada, peut également affecter la prévisibilité des marchés.

Pour y faire face, Sollio s'appuie sur la diversification de ses activités, une veille économique et réglementaire attentive, l'optimisation des opérations et une connaissance approfondie de ses marchés. La coopérative a des échanges avec les autorités et diverses parties prenantes afin de demeurer informée des évolutions et de contribuer aux réflexions sectorielles.

Ressources humaines

La capacité de l'organisation à réaliser ses objectifs repose sur la disponibilité, la stabilité et l'expertise de sa main-d'œuvre. Les pénuries de personnel, les enjeux de recrutement, le déclenchement de grèves et la disponibilité de travailleurs étrangers peuvent avoir une incidence sur certaines opérations.

Sollio Groupe Coopératif met en place des actions en matière de planification de la relève, de développement des compétences, de transfert des connaissances et d'automatisation de certains processus. La coopérative favorise également la collaboration entre ses divisions, ses secteurs et son réseau de coopératives afin de partager l'expertise et d'assurer une cohérence des pratiques.

Technologies de l'information et cybersécurité

La dépendance accrue aux systèmes d'information expose Sollio à des risques liés à la cybersécurité, aux interruptions technologiques et à la protection des données.

Ces risques peuvent affecter la continuité des opérations et la confiance des parties prenantes. Ils sont encadrés par des mécanismes de gouvernance, de suivi et de contrôle.

Dans un environnement de marché où l'évolution rapide des technologies influence les pratiques et les attentes, la coopérative utilise des outils technologiques pour soutenir la productivité, la prise de décision et l'efficacité opérationnelle. L'intégration d'applications d'intelligence artificielle est amorcée et s'inscrit dans un plan structuré.



La coopérative identifie les principaux risques auxquels elle est exposée, lesquels sont encadrés par la direction et le conseil d'administration. Des mesures sont mises en place afin d'en limiter les impacts, bien que certains événements puissent influencer l'atteinte des objectifs de Sollio Groupe Coopératif.

Continuité des affaires et chaîne d'approvisionnement

Les opérations peuvent être affectées par des interruptions liées à la chaîne d'approvisionnement, à la disponibilité des intrants ou à des événements externes. La coopérative entretient des relations durables avec ses fournisseurs, demeure attentive aux conditions du marché et diversifie ses sources d'approvisionnement afin de réduire les risques de dépendance.

Elle intègre également des pratiques d'approvisionnement responsable à ses processus, contribuant à la résilience de sa chaîne d'approvisionnement et à l'alignement avec ses valeurs coopératives.

Sécurité alimentaire et santé animale

Des incidents en sécurité alimentaire et en santé animale pourraient entraîner des impacts opérationnels, financiers et réputationnels pour l'organisation. Sollio Groupe Coopératif applique donc des normes reconnues, maintient des contrôles tout au long de la chaîne de valeur et collabore avec les autorités et les partenaires de l'industrie afin de prévenir les risques et d'en limiter les impacts.

Environnement et changements climatiques

Les changements climatiques et la pression sur les ressources naturelles peuvent affecter les opérations et l'approvisionnement. La coopérative s'est dotée de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre et assure un suivi de ses actions environnementales afin de soutenir la résilience de ses activités et de répondre aux attentes des parties prenantes.

Réputation

Le modèle coopératif de Sollio repose sur des pratiques de gouvernance et d'éthique rigoureuses, essentielles au maintien de la confiance des membres et à la préservation de la réputation de la coopérative. À cet effet, l'organisation offre des formations en matière d'éthique, sensibilise ses employés aux conflits d'intérêts et met à leur disposition des mécanismes de signalement.



Ferme de Ste-Victoire
Finaliste
Prix relève Sollio
2025-2026

États financiers consolidés

Au 25 octobre 2025

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif ainsi que les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel pour l'exercice clos le 25 octobre 2025 sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection de méthodes comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La direction maintient des systèmes de comptabilité et de contrôles internes conçus pour offrir une assurance raisonnable quant à l'exactitude, la pertinence et la fiabilité de l'information financière, de même que la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Coopérative. L'ensemble des systèmes est régulièrement évalué par les auditeurs internes dont les constatations et les recommandations sont périodiquement présentées à la direction et au comité d'audit.

Le chef de la direction,

Pascal HOULE, CPA

Montréal, le 28 janvier 2026

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel, principalement par l'entremise de son comité d'audit composé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions avec les auditeurs internes et externes et des représentants de la direction afin de discuter des contrôles internes exercés et d'examiner les états financiers consolidés ainsi que d'autres questions de présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait rapport et soumet ses recommandations au conseil d'administration. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur nommé par les sociétaires, et son rapport indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion sur ces états financiers consolidés.

Le chef de la direction financière,

Alexandre ST-JACQUES BURKE, FRM

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux sociétaires de **Sollio Groupe Coopératif**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Sollio Groupe Coopératif et de ses filiales [la « Coopérative »], qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 25 octobre 2025, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation de l'avoir et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Coopérative au 25 octobre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 31 des états financiers consolidés, qui explique que la Coopérative a adopté les normes internationales d'information financière le 27 octobre 2024, la date de transition étant le 29 octobre 2023. La direction a appliqué rétrospectivement ces normes aux informations comparatives

incluses dans ces états financiers consolidés, y compris les états consolidés de la situation financière au 26 octobre 2024 et au 29 octobre 2023, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation de l'avoir et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 26 octobre 2024 ainsi que les informations connexes. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Coopérative pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal, Canada
Le 28 janvier 2026

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*¹

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122471



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

États consolidés de la situation financière

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)		25 octobre 2025	26 octobre 2024	29 octobre 2023
	Notes	\$	\$	\$
ACTIF	20			
Actif courant				
Trésorerie		19 447	4 003	8 042
Trésorerie soumise à des restrictions		12 027	12 772	-
Débiteurs	6, 27	545 100	559 531	516 832
Stocks	7	803 939	680 373	703 370
Actifs biologiques	8	181 239	184 579	160 904
Autres placements courants	11, 27	5 611	12 112	5 917
Autres éléments d'actifs courants	10, 27	57 823	90 987	93 810
		1 625 186	1 544 357	1 488 875
Actif non courant				
Placements sous mise en équivalence	9	441 137	407 392	420 409
Autres placements	11, 27	47 524	48 884	50 311
Actifs au titre des prestations définies	22	70 041	60 850	53 838
Actifs au titre de droits d'utilisation	15	338 075	375 065	300 417
Immobilisations corporelles	12	1 168 569	1 051 399	1 097 921
Actifs biologiques	8	18 607	19 222	16 125
Immobilisations incorporelles	13	317 248	312 476	341 155
Écart d'acquisition	14	225 217	211 806	166 744
Actif d'impôts différés	21	34 180	70 383	746
Option d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle	18	-	38 506	1 713
Autres éléments d'actifs	10, 27	2 425	19 259	26 440
		2 663 023	2 615 242	2 475 819
Total de l'actif		4 288 209	4 159 599	3 964 694
PASSIF ET AVOIR				
Passif courant				
Emprunts bancaires	16	14 304	22 943	11 605
Créditeurs et charges à payer	17, 27	978 759	884 703	794 102
Tranche à court terme des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle	18	2 448	2 246	38 599
Rachats d'actions à payer	18, 23	481 528	8 037	7 607
Autres éléments de passifs courants	19, 27	197 593	117 375	271 933
Tranche à court terme des obligations locatives	15	51 948	60 260	50 491
Tranche à court terme de la dette à long terme	20	39 753	83 513	141 507
		1 766 333	1 179 077	1 315 844
Passif non courant				
Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle	18	383 426	431 433	256 703
Obligations locatives	15	283 006	310 139	236 632
Dette à long terme	20	807 642	712 339	436 474
Obligations au titre des prestations définies	22	67 003	61 984	57 574
Passif d'impôts différés	21	20 352	25 846	66 119
Autres éléments de passifs	19	48 855	28 911	48 024
		1 610 284	1 570 652	1 101 526
Total du passif		3 376 617	2 749 729	2 417 370
AVOIR				
Capital des membres	23	315 983	885 053	1 153 577
Réserve		604 404	535 145	411 512
Cumul des autres éléments du résultat global		(14 111)	(8 739)	(19 927)
Avoir de la Coopérative		906 276	1 411 459	1 545 162
Participations ne donnant pas le contrôle		5 316	(1 589)	2 162
Total de l'avoir		911 592	1 409 870	1 547 324
Total du passif et de l'avoir		4 288 209	4 159 599	3 964 694

Engagements et éventualités (note 29)

Événements subséquents (note 30)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Richard FERLAND
Administrateur

Guy LABRECQUE
Administrateur

États consolidés des résultats

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Notes	25 octobre 2025	26 octobre 2024
			\$	\$
Chiffre d'affaires	25, 27		8 391 729	7 828 050
Coût des ventes	27		6 007 631	5 541 078
Frais de vente et administration	25, 27		2 140 807	2 086 947
Frais financiers nets	25		73 960	75 048
Pertes sur fluctuations de change			609	5 722
Pertes nettes	25		48 703	85 394
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies, avant quotes-parts, revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements, ristournes et impôts			120 019	33 861
Quote-part des résultats des coentreprises			80 360	88 577
Quote-part des résultats des entreprises associées			9 434	6 485
Revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements	27		2 077	574
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies, avant ristournes et impôts			211 890	129 497
Ristournes	26		32 163	17 790
Impôts (recouvrement) sur l'excédent	21		53 321	(92 922)
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies			126 406	204 629
Excédent net (perte nette) afférent(e) aux activités abandonnées	5		15 137	(22 403)
Excédent net de l'exercice			141 543	182 226
Attribuable aux :				
Membres de la Coopérative			134 638	185 977
Participations ne donnant pas le contrôle			6 905	(3 751)
			141 543	182 226

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)		25 octobre 2025	26 octobre 2024
	Notes	\$	\$
Excédent net de l'exercice		141 543	182 226
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés à l'excédent net :			
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie (net d'un recouvrement d'impôts différés de 1 920 \$, 300 \$ en 2024)	24	(5 372)	11 188
Éléments qui ne seront pas reclassés à l'excédent net :			
Gains actuariels (net de l'impôts différés de 2 242 \$, nil en 2024)	22	6 275	1 337
Total des autres éléments du résultat global		903	12 525
Résultat global		142 446	194 751
Attribuable aux :			
Membres de la Coopérative		135 541	198 502
Participations ne donnant pas le contrôle		6 905	(3 751)
		142 446	194 751

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés de la variation de l'avoir

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Notes	Avoir de la Coopérative			Avoir attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total de l'avoir
		Capital des membres	Réserve	Cumul des autres éléments du résultat global		
				Gains et pertes non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie		
		\$	\$	\$	\$	\$
Au 29 octobre 2023		1 153 577	411 512	(19 927)	2 162	1 547 324
Excédent net		-	185 977	-	(3 751)	182 226
Autres éléments du résultat global		-	1 337	11 188	-	12 525
Résultat global		-	187 314	11 188	(3 751)	194 751
Émission d'actions	23	9 745	-	-	-	9 745
Rachat d'actions	23	(270 232)	-	-	-	(270 232)
Reclassement d'actions privilégiées à titre de passif	23	(8 037)	-	-	-	(8 037)
Dividendes		-	(59 280)	-	-	(59 280)
Ajustement – impôts différés des partenariats		-	(4 401)	-	-	(4 401)
Au 26 octobre 2024		885 053	535 145	(8 739)	(1 589)	1 409 870
Excédent net		-	134 638	-	6 905	141 543
Autres éléments du résultat global		-	6 275	(5 372)	-	903
Résultat global		-	140 913	(5 372)	6 905	142 446
Émission d'actions	23	26 037	-	-	-	26 037
Rachat d'actions	23	(221 284)	(7 406)	-	-	(228 690)
Reclassement d'actions privilégiées à titre de passif	23	(373 823)	-	-	-	(373 823)
Dividendes		-	(64 248)	-	-	(64 248)
Au 25 octobre 2025		315 983	604 404	(14 111)	5 316	911 592

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Notes	25 octobre 2025	26 octobre 2024
			\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies			126 406	204 629
Impôts sur l'excédent	21		53 321	(92 922)
Ristournes	26		32 163	17 790
Frais financiers nets	25		73 960	75 048
Éléments hors caisse :				
Amortissements	25		175 235	192 592
Pertes nettes			94 208	93 971
Pertes (gains) sur fluctuations de change			(148)	3 403
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	24		(2 363)	15 424
Variation de la juste valeur non réalisée des actifs biologiques	8		(93)	9 303
Variation au titre des prestations définies			2 103	(1 248)
Quote-part des résultats des coentreprises			(80 360)	(88 577)
Quote-part des résultats des entreprises associées			(9 434)	(6 485)
Impôts sur l'excédent recouvrés (payés)			14 628	(33 877)
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation	28		35 983	(171 913)
Variation propre aux activités abandonnées			(1 584)	(4 791)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			514 025	212 347
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'entreprises, nettes de la trésorerie	4		(28 854)	-
Acquisitions d'actions des actionnaires sans contrôle			(2 497)	(8 542)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'actifs biologiques	8, 12, 13		(212 840)	(120 285)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'actifs biologiques	8, 12, 13		30 673	43 460
Acquisitions d'autres placements			(5 212)	(1 699)
Produits de la cession de placements sous mise en équivalence	9		-	21 733
Produits de la cession d'autres placements	11		10 559	8 442
Intérêts reçus			2 632	3 622
Dividendes reçus des coentreprises et des entreprises associées	9		58 381	68 896
Aide gouvernementale reçue			1 351	499
Variation de la trésorerie soumise à des restrictions			745	(12 772)
Variation propre aux activités abandonnées			43 132	820
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(101 930)	4 174
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation nette des emprunts bancaires	16		(8 639)	13 821
Remboursement en capital des obligations locatives	15		(58 011)	(51 162)
Produit de l'émission de la dette à long terme	20		203 288	270 310
Remboursement de la dette long terme	20		(39 329)	(110 660)
Variation nette de la facilité de crédit	20		(84 140)	65 167
Produit de l'émission d'un autre passif	19		22 335	-
Intérêts payés			(77 290)	(80 971)
Coûts de transaction			(7 098)	(4 251)
Produits de l'émission d'actions	23		6 586	6 140
Rachats d'actions	23		(233 294)	(274 234)
Ristournes versées	26		(17 790)	-
Dividendes versés			(61 007)	(59 280)
Variation propre aux activités abandonnées	5		(42 262)	4 560
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			(396 651)	(220 560)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux activités poursuivies			16 158	(4 628)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées			(714)	589
Trésorerie au début de l'exercice			4 003	8 042
Trésorerie à la fin de l'exercice			19 447	4 003

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1) Statuts et nature des activités

Sollio Groupe Coopératif (« Sollio ») a été constituée par une loi spéciale du Québec (Canada). Le siège social est situé à Montréal, au 9001, boulevard de l'Acadie - Bureau 200, Québec, Canada.

Au 25 octobre 2025, Sollio compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités (ensemble, la « Coopérative ») : la Division alimentation, la Division agricole et la Division détail. La Division alimentation concentre ses activités dans l'élevage porcin, la transformation et la commercialisation des viandes porcines et avicoles. La Division agricole fournit quant à elle les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles. La Division détail regroupe les activités de distribution et de commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction ainsi que les services connexes à ces gammes de produits.

2) Principes de présentation

Base de présentation

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Auparavant, ils étaient préparés conformément à la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, « Normes comptables pour les entreprises à capital fermé - NCECF ».

L'exercice 2025 est le premier exercice pour lequel les IFRS sont appliquées et l'information financière comparative de même que l'état de la situation financière d'ouverture ont été retraités pour refléter l'application des IFRS. La note 31 résume l'incidence de cette première adoption sur les états financiers consolidés de la Coopérative. En outre, cette note présente le rapprochement entre les données financières établies selon les NCECF et les données financières établies selon les IFRS, soit un rapprochement des états consolidés des résultats pour l'exercice terminé le 26 octobre 2024, ainsi qu'un rapprochement des états consolidés de la situation financière aux 29 octobre 2023 et au 26 octobre 2024.

La Coopérative a préparé les présents états financiers en conformité avec la norme IFRS 1, « Première application des normes internationales d'information financière ». Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains actifs biologiques, soit le cheptel porcin détenu à des fins commerciales et de certains instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur.

Date de fin d'exercice

La Coopérative termine son exercice le dernier samedi d'octobre. Les exercices clos les 25 octobre 2025 et 26 octobre 2024 comprennent 52 semaines.

Monnaie

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Coopérative est le dollar canadien.

Approbation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Coopérative ont été approuvés le 28 janvier 2026 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

3) Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Sollio et de ses filiales (ensemble, la « Coopérative »). Une filiale est une entité contrôlée par Sollio. Sollio exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Coopérative et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles de la Coopérative. Tous les actifs et passifs, les éléments de capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe liés à des transactions entre entités de la Coopérative sont éliminés intégralement lors de la consolidation. Une modification de la participation dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres.

Les filiales les plus significatives de la Coopérative sont les suivantes :

Nom	Description	% capital et droits de vote
Olymel s.e.c. ¹	Élevage porcin, transformation et commercialisation des viandes porcines et avicoles	81,2 %
Agrico Canada s.e.c.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Agronomy Company of Canada Ltd.	Distribution et commercialisation d'intrants agricoles	100 %
Entreprise Agricole AMQ s.e.c.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
Maizex Seeds inc. ²	Production et commercialisation de semences	97,9 %
Sollio Agriculture s.e.c.	Fourniture de biens et services liés à l'agriculture	100 %
Standard Nutrition inc.	Distribution et commercialisation en nutrition animale	100 %
TerminalGrains.Ag s.e.c.	Exploitation d'un terminal céréalier	80 %
Groupe BMR inc. ³	Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	100 %
BMR Détail s.e.c.	Commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	100 %
Groupe L&B S.E.N.C.	Distribution et commercialisation de produits de quincaillerie et de matériaux de construction	70 %

¹ 81,4 % au 26 octobre 2024 et 84,2 % au 29 octobre 2023.

² 95,8 % au 26 octobre 2024 et 93,8 % au 29 octobre 2023.

³ Groupe BMR inc. a été liquidée dans Sollio Groupe Coopératif le 1^{er} octobre 2025.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

b) Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la contrepartie transférée, mesurée à la juste valeur à la date d'acquisition, à laquelle s'ajoute le montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (ou de la juste valeur des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle) et de toute participation antérieurement détenue. Pour chaque regroupement d'entreprises, la Coopérative choisit de mesurer les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à leur quote-part dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés et présentés dans les « Frais de vente et administration ».

La Coopérative conclut qu'elle a acquis une entreprise lorsque l'ensemble des activités et des actifs acquis comprend un intrant et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de générer des produits.

Lorsque la Coopérative acquiert une entreprise, elle évalue les actifs financiers et les passifs financiers repris afin de déterminer la classification et la désignation appropriées conformément aux termes contractuels, aux circonstances économiques et aux autres conditions pertinentes à la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur, et les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

L'écart d'acquisition est initialement évalué au coût, correspondant à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle (ou de la juste valeur des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle) et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Lorsque la juste valeur nette des actifs acquis excède le montant de la contrepartie transférée, la Coopérative réévalue si elle a correctement identifié tous les actifs acquis et tous les passifs repris et revoit les procédures utilisées pour mesurer les montants à comptabiliser à la date d'acquisition. Si, à l'issue de cette réévaluation, la juste valeur nette des actifs acquis excède toujours la contrepartie transférée, l'excédent est comptabilisé en résultat.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie de la Coopérative qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise aient ou non été affectés à ces unités.

Lorsqu'une unité génératrice de trésorerie à laquelle un écart d'acquisition a été affecté fait l'objet de la cession d'une partie de ses activités, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de cette activité aux fins de la détermination du gain ou de la perte sur la cession. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est déterminé sur la base de la valeur relative de l'activité cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

c) Trésorerie soumise à des restrictions

La Coopérative effectue des dépôts sur marge auprès de courtiers enregistrés dans le cadre de ses opérations sur contrats à terme négociés sur des marchés organisés. Ces dépôts sont exigés par le courtier et par la chambre de compensation comme garantie financière permettant de couvrir les variations quotidiennes de valeur des positions ouvertes.

Les montants déposés ne peuvent pas être librement retirés par la Coopérative tant que les positions associées ne sont pas clôturées. Ils sont donc considérés comme de la trésorerie soumise à des restrictions. Les variations de la trésorerie soumise à des restrictions sont présentés à titre d'activité d'investissement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

d) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les coûts comprennent les coûts des matières premières directes et, le cas échéant, les coûts de la main-d'œuvre directe de même que les coûts indirects encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des stocks est établi majoritairement selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

La Coopérative constate les montants reçus en vertu d'ententes avec des fournisseurs comme une réduction du prix des produits des fournisseurs et les présente en réduction du coût des stocks connexes à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable que ces remises seront reçues.

e) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée à titre de réduction des frais connexes au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la Coopérative juge qu'elle a l'assurance raisonnable que les modalités de l'aide gouvernementale sont satisfaites. Lorsque l'aide gouvernementale est liée à des immobilisations, celle-ci vient réduire le solde des immobilisations et est amortie au même rythme.

f) Placements sous mise en équivalence

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Coopérative exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles d'une entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requerraient le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme étant détenue en vue de la vente, auquel cas elle est comptabilisée conformément à IFRS 5. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation est initialement comptabilisée au coût. La valeur comptable de la participation est ensuite ajustée pour tenir compte des variations de la quote-part de la Coopérative dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise depuis la date d'acquisition. L'écart d'acquisition relatif à l'entreprise associée ou à la coentreprise est inclus dans la valeur comptable de la participation et ne fait pas l'objet de tests de dépréciation distincts.

L'état consolidé des résultats reflète la quote-part de la Coopérative dans les résultats des activités de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Lorsqu'une variation est comptabilisée directement en capitaux propres dans les états financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise, la Coopérative comptabilise, le cas échéant, sa quote-part de cette variation dans l'état consolidé de la variation de l'avoir. Les gains et pertes latents résultant de transactions entre la Coopérative et l'entreprise associée ou la coentreprise sont éliminés à hauteur de l'intérêt de la Coopérative dans cette dernière.

La quote-part de la Coopérative dans le résultat net d'une entreprise associée et d'une coentreprise est présentée à même l'état consolidé des résultats et correspond au résultat net après impôts et après participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

f) Placements sous mise en équivalence (suite)

Certaines entreprises associées et coentreprises ont des dates de fin d'exercice différentes, principalement fin août et septembre. Lorsque nécessaire, des ajustements sont effectués afin d'aligner les méthodes comptables sur celles de la Coopérative.

g) Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requéraient le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'une entité de la Coopérative entreprend ses activités dans le cadre d'une entreprise commune, la Coopérative, à titre de coparticipant, comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans l'entreprise commune :

- Ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- Ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement, le cas échéant;
- Les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- Sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune;
- Sa quote-part des charges engagées conjointement.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût, ou à la juste valeur si elles sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, déduction faite des subventions gouvernementales s'y rapportant. Seuls les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés.

Le coût (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle, est amorti sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire, comme suit :

Éléments d'actifs	Durée d'utilité estimative
Pavage (inclus dans bâtiments)	10 à 15 ans
Bâtiments	30 à 50 ans
Machinerie et équipement	3 à 25 ans
Autres	
Matériel roulant	3 à 25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

i) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de marques de commerce, de listes de clients, de droits de production et d'exclusivités d'approvisionnement, de logiciels et projets informatiques et de supports financiers. Ces actifs sont initialement comptabilisés au coût, ou à la juste valeur s'ils sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, et amortis en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative. Seuls les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, dont certaines marques de commerce et certains droits de production, ne sont pas amorties et elles font l'objet d'un test de dépréciation annuelle obligatoire.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties linéairement comme suit :

Éléments d'actifs	Durée d'utilité
Marques de commerce	10 à 20 ans
Listes de clients	10 à 21 ans
Droits d'exclusivité d'approvisionnement	5 à 10 ans
Logiciels et projets informatiques	3 à 8 ans
Supports financiers	5 à 10 ans

Les frais de recherche sont comptabilisés à titre de charges dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les logiciels et projets informatiques sont des immobilisations incorporelles générées en interne résultant du développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en excédent net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les coûts engagés pour configurer ou personnaliser un logiciel dans le cadre d'une entente infonuagique ne peuvent être comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles que si les activités génèrent une immobilisation incorporelle, contrôlée par l'entité et répondent aux critères de comptabilisation pertinents. Par conséquent, si ces coûts ne répondent pas aux critères de comptabilisation, ils sont passés en charges au cours de l'exercice.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

j) Coûts d'emprunt

La Coopérative inscrit à l'actif les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, comme un élément du coût de cet actif. La Coopérative définit un actif qualifié comme étant un actif ayant une période de préparation d'au moins 12 mois avant de pouvoir être utilisé ou vendu et peut être une immobilisation corporelle ou incorporelle. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

k) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, sauf si cette juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable. Dans ce cas, ils sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement et les pertes de valeur. Dès qu'une mesure fiable de la juste valeur devient disponible, elle est utilisée. Les gains et pertes liés à ces réévaluations sont inscrits à l'excédent net au poste « Coût des ventes ». La juste valeur repose sur des estimations, notamment du prix du porc, des taux de change, et du poids/coût des animaux à maturité.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

k) Actifs biologiques (suite)

Des écarts avec les valeurs réelles peuvent impacter les résultats futurs. Les actifs biologiques de la Coopérative comprennent des porcs vivants, de la volaille et des œufs, répartis entre cheptel de reproduction et cheptel commercial. Les cheptels de reproduction, destinés à la reproduction ou au remplacement, sont évalués au coût amorti, faute de marché actif. Le cheptel commercial porcin, destiné à la vente ou à la transformation, est évalué à la juste valeur, déduction faite des coûts de vente, selon des prix de marché pour des animaux comparables. Le cheptel commercial avicole est évalué au coût, faute de marché actif.

Le cheptel de reproduction porcin est amorti linéairement sur une période de six mises bas, et celui avicole sur six à huit mois, en tenant compte de la valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées et les valeurs résiduelles sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

l) Instruments financiers

Classement, comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Coopérative lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en excédent net.

Par la suite, la Coopérative comptabilise ses instruments financiers selon la méthode prescrite de la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été classé lors de sa comptabilisation initiale :

	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global
Instruments financiers ²	• Instruments financiers dérivés¹ • Instruments financiers dérivés incorporés • Billets à recevoir et actions • Options d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle • Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle • Contrats de garanties financières	• Comptes clients • Billets à recevoir, actions privilégiées et balances de prix de vente à recevoir • Aide gouvernementale à recevoir • Emprunts bancaires • Comptes fournisseurs et charges à payer • Passif de location • Intérêts courus sur la dette à long terme • Ristournes et dividendes à payer sur actions ordinaires • Dette à long terme • Contrepartie éventuelle • Rachats d'actions à payer	• Instruments financiers dérivés¹

¹ Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés dans l'excédent net, sauf si l'instrument financier est désigné comme étant un instrument de couverture, auquel cas l'impact est comptabilisé au résultat global.

² Les produits et les charges d'intérêt des actifs et des passifs financiers sont comptabilisés au poste « Frais financiers nets » à l'état consolidé des résultats, à l'exception des revenus de dividendes et d'intérêts relatifs aux « Autres placements » qui sont comptabilisés au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements ». Lorsque les gains et les pertes sont afférents à la disposition, ils sont comptabilisés au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs (pertes nettes) ».

Autres placements

Les billets à recevoir, les actions et les balances de prix de vente à recevoir sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés à l'actif et du modèle économique dans lequel ils sont détenus. Lorsque les critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels au niveau de l'instrument ne sont pas remplis, parce que les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque les critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels au niveau de l'instrument sont remplis, et que ces actifs sont détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels, ils sont évalués au coût amorti.

Options d'achat et obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle

La Coopérative a accordé par le passé des options de vente à des actionnaires sans contrôle, leur donnant le droit de vendre leurs actions à la Coopérative à une date future pour un prix déterminé, créant ainsi une obligation de rachat. De plus, la Coopérative détient également une option d'achat sur ces actions, lui conférant le droit d'acquérir les actions des actionnaires sans contrôle à une date future pour un prix déterminé. Les IFRS ne fournissent pas de directives spécifiques sur la comptabilisation de ces options d'achat et obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle. La Coopérative a déterminé que la norme IAS 32 prévaut pour évaluer le traitement comptable à appliquer à ces options d'achat et obligations de rachat. Ainsi, les actions faisant l'objet de l'option de vente sont comptabilisées comme acquises et aucune participation ne donnant pas le contrôle n'est comptabilisée, et les obligations de rachat et les options d'achat sont comptabilisés à la juste valeur.

Les obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle correspondent au prix à payer par la Coopérative pour acheter les participations ne donnant pas le contrôle dans certaines de ses filiales. Le prix à payer est basé principalement sur les bénéfices futurs prévus de ces entités à compter de la date où les options seront exerçables. Étant donné la source d'incertitude relative à l'estimation des bénéfices futurs, la Coopérative a utilisé l'estimation qu'elle a jugé la plus probable à la fin de l'exercice et différentes autres hypothèses, dont le taux d'actualisation et les investissements en capital.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

1) Instruments financiers (suite)

Un modèle stochastique est utilisé pour évaluer la valeur des options. La juste valeur déterminée par le modèle stochastique repose sur des estimations, notamment de la valeur de l'entreprise, du taux de volatilité, du taux sans risque et du taux de dividendes. Ces instruments financiers sont évalués à la juste valeur marchande et la variation de cette juste valeur est comptabilisée au poste « Pertes nettes sur réévaluation des options d'achat et obligations de rachat d'actions ».

Contrats de garantie financière

La Coopérative comptabilise un contrat de garantie financière en tant que passif financier, s'il lui impose d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions d'un titre d'emprunt.

À la date de comptabilisation initiale, un contrat de garantie financière est évalué à sa juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur estimée des sorties de fonds prévues en fonction des conditions du contrat. Les variations ultérieures de l'évaluation sont comptabilisées au résultat net.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

La Coopérative décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés à un tiers, notamment dans le cas d'un programme de titrisation.

Lorsque la Coopérative a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif dans le cadre d'un tel programme, elle évalue dans quelle mesure elle a conservé les risques et avantages liés à la propriété de l'actif. Lorsque la Coopérative a transféré substantiellement tous les risques et avantages liés à l'actif, elle décomptabilise l'actif.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations de la Coopérative sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Coopérative a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et les risques liés aux prix d'achat et de vente de certaines marchandises, ainsi que les risques de change et de taux d'intérêt liés à la dette. Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats de change, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt ainsi que des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises et des devises. La Coopérative n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Selon la comptabilité de couverture, la Coopérative documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tend l'utilisation des instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque.

Conformément à la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La réserve de couverture des flux de trésorerie est ajustée au montant le plus faible entre le gain ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture et la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert.

La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Les instruments financiers dérivés couvrant le risque de change relatif aux ventes en devises sont constatés aux résultats sous le poste « Chiffre d'affaires », alors que ceux couvrant le risque de

devises et de taux d'intérêt sur la dette sont constatés sous le poste « Frais financiers nets ».

Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les instruments financiers dérivés suivants se qualifient pour la comptabilité de couverture et sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les états consolidés de la situation financière :

Contrats de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes de marchandises à l'étranger, principalement en devises américaine et japonaise. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change de gré à gré.

Swaps de taux d'intérêt sur la dette

La Coopérative a souscrit à différentes dettes portant intérêt à taux variable basé sur des taux d'intérêt de référence comme le taux préférentiel du Canada ou des États-Unis plus une prime, le CORRA ou le SOFR. Afin de gérer le risque de variation de taux d'intérêt de la dette, elle utilise des swaps de taux d'intérêt pour fixer le taux.

Swaps de devises et de taux d'intérêt sur la dette

La Coopérative utilise une partie de sa facilité de crédit sous forme d'avances SOFR libellées en dollars américains. Afin de gérer le risque de variation de taux de change et de taux d'intérêt sur sa dette en devises, la Coopérative utilise des swaps de devises et de taux d'intérêt sur les dettes libellées en dollars américains.

Non-utilisation de la comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés suivants ne se qualifient pas pour la comptabilité de couverture et sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les états consolidés de la situation financière :

Contrats de change

La Coopérative utilise des contrats de change de gré à gré afin de couvrir les soldes des comptes bancaires en devise américaine.

Contrats à terme et swaps sur le prix des marchandises et de devises

La Coopérative effectue fréquemment des achats de grains, des ventes de produits de porcs, des achats d'engrais ainsi que des achats de matériaux de construction. Elle utilise des contrats sur les devises et des contrats sur marchandises afin de couvrir certains risques futurs liés au prix de ces marchandises.

Options sur le prix des marchandises et des devises

La Coopérative a également recours à des options pour gérer le risque de devises. Les options confèrent à la Coopérative le droit, mais non l'obligation d'exercer à un taux déterminé avant la date d'échéance des options.

Instruments financiers dérivés incorporés

La Coopérative, par le biais d'ententes avec ses créanciers, détient des options de remboursement anticipé sur ses obligations de premier rang non garanties. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés incorporés sont présentés au poste « Frais financiers nets ».

Juste valeur des instruments financiers

La Coopérative considère la hiérarchie des évaluations à la juste valeur selon la norme IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur ». Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ses instruments financiers et se détaille comme suit :

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

l) Instruments financiers (suite)

Les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs inscrits dans les états financiers consolidés, ou dont la juste valeur est présentée par voie de notes aux états financiers consolidés, sont classées selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- **Niveau 2** : données autres que les prix cotés du niveau 1, mais observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des dérivés de prix);
- **Niveau 3** : données non observables utilisées pour évaluer l'actif ou le passif, reposant sur des hypothèses internes et non sur des données de marché.

m) Comptabilisation des revenus

La Coopérative comptabilise un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- Les parties au contrat ont approuvé celui-ci et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives;
- L'entité peut déterminer les droits de chaque partie à l'égard des biens ou des services à fournir;
- L'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir;
- Le contrat a une substance commerciale; et
- Il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

La Coopérative comptabilise le revenu pour toutes les ventes à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les principaux types de revenus fournis par la Coopérative, par division, sont présentés ci-bas :

Division	Types de revenus
Alimentation	Distribution et vente de viandes fraîches et transformées sous différentes marques à des clients du commerce de détail et de la restauration, à des grossistes en alimentation ou à des clients d'exportation, ainsi que vente de sous-produits à des clients industriels.
Agricole	Distribution et vente de produits de productions animales (alimentation et secteur avicole), de productions végétales (fertilisants, semences et produits de protection des cultures), ainsi que des services administratifs, des services d'approvisionnement et des services de gestion liés aux intrants agricoles.
Détail	Distribution et vente de produits de quincaillerie et de matériaux de construction ainsi que services aux marchands.

Vente de biens

Ces revenus sont comptabilisés au moment de la prise de contrôle des biens par le client, soit généralement au moment où les biens quittent les sites de la Coopérative, sauf pour les ventes à l'exportation où ces revenus sont comptabilisés quand le client reçoit le produit. Les clients peuvent recevoir les produits par livraison ou par prise de possession aux installations de la Coopérative. Il n'existe aucun élément significatif de financement lié aux modalités de paiement de la Coopérative.

Les incitatifs à la vente consentis aux clients représentent des rabais, ristournes ou incitatifs promotionnels. Ils sont généralement conditionnels à l'atteinte de seuils de volumes, à la croissance des volumes ou à la réalisation d'autres activités promotionnelles prévues contractuellement. Ces contreparties variables sont présentées en réduction du chiffre d'affaires. La Coopérative applique soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue pour estimer la contrepartie variable dans le contrat. La méthode sélectionnée, qui permet de mieux prédire le montant de la contrepartie variable, dépend principalement du nombre de seuils de volume prévus dans le contrat. Le montant le plus probable est utilisé pour les contrats comportant un seul seuil de volume, tandis que la méthode de la valeur attendue est utilisée pour ceux qui en contiennent plusieurs. La Coopérative applique ensuite les exigences relatives à la limitation des estimations de contreparties variables afin de déterminer le montant de contrepartie variable pouvant être inclus dans le prix de transaction et comptabilisé en produits. Un passif au titre des remboursements est comptabilisé pour les rabais futurs attendus (c'est-à-dire le montant non inclus dans le prix de transaction). Par la suite, la Coopérative réévalue l'estimation de ces incitatifs en fonction de la performance réelle des clients au regard des conditions convenues et comptabilise prospectivement tout ajustement requis au chiffre d'affaires, lorsque nécessaire.

Une politique de provision pour retours est en place. La Coopérative utilise la méthode de la valeur attendue pour estimer la contrepartie variable, étant donné le grand nombre de contrats présentant des caractéristiques similaires. Ces contreparties variables sont présentées en réduction du chiffre d'affaires. La Coopérative applique ensuite les exigences relatives à la limitation des estimations de contreparties variables afin de déterminer le montant de contrepartie variable pouvant être inclus dans le prix de transaction et comptabilisé en produits. Un passif au titre des retours est comptabilisé pour les marchandises dont le retour est attendu (c'est-à-dire le montant non inclus dans le prix de transaction). Un actif pour le droit de retour et un ajustement correspondant du coût des ventes, est également comptabilisé pour le droit de recouvrer les biens du client.

Les revenus reportés correspondent aux sommes facturées pour des marchandises dont la vente n'a pas encore été reconnue. Certaines ententes de prépaiement entre la Coopérative et ses clients portent intérêts. Les revenus reportés sont généralement comptabilisés dans le chiffre d'affaires au cours de l'exercice suivant.

Revenus de transport

La composante du transport afférente à la livraison des biens est considérée comme une obligation de prestation distincte uniquement lorsque le contrôle de la marchandise est transféré au client avant la livraison, alors que le transport est géré et refacturé par la Coopérative. La Coopérative reconnaît le revenu de transport lorsque le service est rendu.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

m) Comptabilisation des revenus (suite)

Revenus de service

Dans une moindre mesure, la Coopérative fournit des services administratifs, des services d'approvisionnement et des services de gestion liés aux intrants agricoles selon des accords avec certaines de ses coentreprises. Également, la Coopérative facture ses marchands franchisés de la division Détail pour des frais de bannière, qui comprennent notamment des frais de publicité et de marketing. Ces revenus sont calculés en fonction des achats annuels de chacun des marchands.

Dans la majorité des cas, les services sont rendus sur une courte période et la constatation des produits se fait lorsque les services sont rendus.

n) Conversion des devises

Les transactions conclues en devises sont converties en monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change sur la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont compris dans l'état consolidé des résultats à titre de « Gains (pertes) sur fluctuation de change ».

o) Avantages futurs du personnel

La Coopérative offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes de retraite à prestations définies.

Régimes de retraite à cotisations définies

Conformément à ses régimes de retraite à cotisations définies, la Coopérative verse des cotisations fixes aux régimes de retraite des employés participants et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations pour les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre d'avantages sociaux dans les états consolidés des résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles.

Régimes de retraite à prestations définies et avantages complémentaires à la retraite

Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés soit sur le salaire de carrière, sur le salaire final moyen ou sur un principe de rente uniforme. Certaines prestations de retraite sont indexées en fonction des conditions économiques.

Les coûts des régimes de retraite à prestations définies sont calculés selon des méthodes actuarielles et comptabilisés en utilisant la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des années de service, qui comprend la meilleure estimation de la direction quant à l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les coûts des régimes de retraite à prestations définies comptabilisés dans les états consolidés des résultats, à titre de salaires et avantages sociaux, comprennent principalement les éléments suivants :

- Le coût des prestations au titre des services en échange des services rendus par les employés au cours de la période;
- Le coût au titre des services passés comptabilisé à la première des dates suivantes : a) lorsque le régime de retraite est modifié ou b) lorsque des coûts de restructuration sont comptabilisés;
- Le gain ou la perte sur compression ou règlement.

Les intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies comptabilisés dans les états consolidés des résultats, à titre de frais financiers nets, sont déterminés en multipliant le passif ou l'actif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation liée aux prestations définies.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et sont reflétées dans la réserve. Les réévaluations comprennent les éléments suivants :

- Les gains et pertes actuariels résultant des changements dans les hypothèses actuarielles financières et démographiques utilisées pour déterminer l'obligation liée aux prestations définies ou résultant des ajustements sur les passifs liés à l'expérience;
- La différence entre le rendement réel des actifs du régime et le revenu d'intérêt des actifs du régime anticipé compris dans le calcul des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies;
- Les changements dans le plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies ou dans l'exigence de financement minimal du passif.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Coopérative peut réduire unilatéralement les cotisations futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Coopérative.

La Coopérative utilise des contrats d'assurance pour le versement de certains avantages sociaux futurs. Lorsque ces contrats transfèrent de manière substantielle les risques à l'assureur, ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs du régime; le montant des prestations couvertes par ces contrats est déduit du passif au titre des prestations définies. Les contrats de rentes souscrits sans transfert des engagements demeurent des actifs sous-jacents du régime de retraite; dans ce cas, le montant des prestations prévues est maintenu dans le passif au titre des prestations définies.

La Coopérative offre aussi à certains de ses employés à la retraite des avantages complémentaires. Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Coopérative à ces retraités comprennent des prestations pour des soins de santé et de l'assurance-vie. Le coût des régimes d'assurance collective à la retraite est calculé en utilisant la même méthode comptable que celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations définies. Les régimes postérieurs à l'emploi, soit ceux relatifs au maintien d'assurances collectives en cas d'invalidité de longue durée, offrent des avantages du type qui ne s'acquiescent pas ou ne s'accumulent pas. Par conséquent, un passif au titre des prestations définies est constaté lorsque le fait à l'origine d'une obligation se produit. Les charges afférentes aux différents régimes sont réglées par la Coopérative à mesure qu'elles deviennent exigibles.

p) Ristournes

Le montant et le mode de paiement des ristournes sont déterminés par le conseil d'administration une fois l'exercice financier terminé. Le calcul des ristournes est basé sur les volumes d'achats des sociétaires pour l'année visée. Les ristournes sont comptabilisées en tant que « Ristournes » à l'état consolidé des résultats de l'exercice auquel elles se rapportent. Les ristournes au comptant à payer sont constatées à l'état consolidé de la situation financière en tant que ristournes à payer sous le poste « Autres éléments de passifs courants » et les ristournes en actions au poste « Capital des membres ».

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

q) Impôts sur l'excédent

Les impôts exigibles sont comptabilisés sur la base des montants qui sont prévus être versés ou recouvrés selon les taux d'imposition et les réglementations fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés.

L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que l'excédent imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou un revenu d'impôts différés est comptabilisé dans le résultat global ou directement dans l'avoir dans la mesure où il se rattache à des éléments comptabilisés dans le résultat global ou directement dans l'avoir dans la même période ou à une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Coopérative, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente sont en changement continu. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Coopérative comptabilise un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans l'avenir ou que ce passif fiscal ne soit plus probable.

r) Contrats de location

Les biens loués sont des terrains et des bâtiments, de la machinerie et de l'équipement et du matériel roulant. Les actifs liés au droit d'utilisation sont évalués au coût, moins l'amortissement cumulé et les dépréciations, et ajustés pour toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation inclut le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts initiaux directs encourus et les paiements faits avant la date de début du bail, moins les incitatifs de location. La durée du bail comprend la durée initiale du bail et toute période supplémentaire pour lesquelles il est raisonnablement certain que la Coopérative exercera son option de renouvellement. Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges au cours de la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition déclenchant le paiement.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur le moindre de la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, comme suit :

Catégorie de contrat de location	Durée initiale
Terrains et bâtiments	2 à 35 ans
Machinerie et équipement	2 à 5 ans
Matériel roulant	2 à 7 ans

Les intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats en frais financiers nets et les paiements en capital de l'obligation locative sont présentés en tant qu'activités de financement dans les états consolidés des flux de trésorerie. La Coopérative applique les exemptions de comptabilisation prévues pour les locations d'actifs de courte durée et de faible valeur.

La Coopérative évalue chaque transaction de cession-bail afin de déterminer si le transfert de l'actif constitue une vente au sens d'IFRS 15. Cette évaluation tient compte, notamment, du transfert du contrôle de l'actif à l'acheteur et des clauses pouvant empêcher la vente.

i) Transaction qualifiée de vente

Lorsque le transfert est qualifié de vente selon IFRS 15, la Coopérative décomptabilise l'actif sous-jacent et comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation correspondant à la portion des droits conservés au titre du bail et comptabilise une obligation locative pour les paiements de location futurs conformément à IFRS 16. Elle ne comptabilise un gain ou une perte à la cession que pour la portion des droits transférés à l'acheteur. Le gain ou la perte est mesuré comme la différence entre (i) la contrepartie reçue et (ii) la portion de la valeur comptable de l'actif relative aux droits transférés.

Lorsque la contrepartie reçue ou les paiements de location ne sont pas au juste prix, la Coopérative ajuste la transaction pour refléter les termes de marché. Tout ajustement est généralement comptabilisé comme (i) un paiement anticipé de loyer (si la contrepartie est supérieure au juste prix) ou (ii) un financement additionnel comptabilisé au poste « Passif de location » (si la contrepartie est inférieure au juste prix).

ii) Transaction ne constituant pas une vente

Lorsque le transfert ne constitue pas une vente selon IFRS 15, la Coopérative continue de comptabiliser l'actif sous-jacent, ainsi aucune décomptabilisation n'est permise. Elle comptabilise le produit encaissé comme un passif financier conformément à IFRS 9, au poste « Passif de location » et comptabilise les paiements effectués à l'acheteur-loueur comme des charges d'intérêts et un remboursement du passif selon la méthode du taux d'intérêt effectif, plutôt qu'en paiements de location au sens d'IFRS 16.

s) Coûts environnementaux

La Coopérative comptabilise une provision pour les coûts futurs estimés de réhabilitation de ses sites afin de se conformer aux exigences gouvernementales applicables aux sites identifiés comme contaminés, lorsque ces coûts peuvent être évalués de façon raisonnable. Les estimations des coûts futurs prévus pour les activités de remise en état de ces sites sont fondées sur l'expérience antérieure de la Coopérative en matière de réhabilitation de sites ainsi que sur d'autres facteurs, comme l'état de la contamination des sites, l'emplacement des sites et l'expérience des entrepreneurs qui effectuent les évaluations environnementales et les travaux de réhabilitation. Afin de mesurer le passif initial, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux avant impôts qui reflète les conditions de marché en matière de valeur temps de l'argent et les risques spécifiques associés à ce passif.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

t) Dépréciation d'actifs

Actifs financiers

La Coopérative comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti, soit les comptes clients, certains billets à recevoir et les balances de prix de vente à recevoir. Pour les comptes clients, la Coopérative applique la méthode simplifiée et comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues correspondant aux pertes sur la durée de vie de l'instrument dès la comptabilisation initiale. La provision est déterminée à l'aide d'une matrice de provision fondée sur l'expérience historique de pertes, ajustée pour refléter les conditions actuelles ainsi que des informations prospectives raisonnablement disponibles. La matrice tient compte notamment de l'âge des comptes, du profil de risque des clients, des conditions de paiement et, le cas échéant, des garanties.

Pour les billets à recevoir et les balances de prix de vente à recevoir évalués au coût amorti, la méthode générale est utilisée. Selon cette méthode, la Coopérative évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour douze mois. Ensuite, à chaque date de clôture, la Coopérative évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Entreprises associées et coentreprises

S'il existe une indication objective de dépréciation de la participation de la Coopérative dans une entreprise associée ou une coentreprise, un test de dépréciation est effectué pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à la participation de la Coopérative. La totalité de la valeur comptable de la participation (y compris l'écart d'acquisition) est alors soumise à un test de dépréciation comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans la quote-part. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Immobilisations corporelles, incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation

À chaque date de clôture, la Coopérative revoit les valeurs comptables de ses immobilisations et actifs au titre de droits d'utilisation qui ont une durée de vie déterminée afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants de ceux qui sont générés par d'autres actifs, la Coopérative estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les actifs de support sont aussi affectés à des unités génératrices de trésoreries prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésoreries pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Une reprise de valeur peut être comptabilisée sur les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée, s'il existe un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer

la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière perte de valeur et que la nouvelle valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable actuelle.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, en date de fin d'exercice, ainsi que lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

La dépréciation de l'écart d'acquisition, s'il y a lieu, est déterminée en comparant la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition est affecté à sa valeur comptable. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base de la valeur la plus élevée entre une valeur d'utilité ou une juste valeur diminuée des coûts de sortie pour les tests de dépréciation effectués. La juste valeur diminuée des coûts de sortie correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des cinq prochains exercices prévus plus une année terminale. Les budgets du prochain exercice sont approuvés par la direction de la Coopérative et par le conseil d'administration et les plans stratégiques comprenant les projections cinq ans sont approuvés par la direction. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie de la période excédant celle couverte par les budgets et plans stratégiques. Le taux d'actualisation utilisé par la Coopérative est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel i) de la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle est déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre de l'écart d'acquisition ne peuvent pas être reprises lors de périodes ultérieures.

Dans certains cas, la Coopérative peut utiliser le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable pour conclure au test annuel de dépréciation d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté, lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies : (i) les actifs et passifs composant l'UGT n'ont pas changé de manière significative depuis le dernier calcul; (ii) le dernier calcul de la valeur recouvrable excédait la valeur comptable par une marge substantielle; et (iii) une analyse des événements et circonstances survenus depuis ce calcul indique qu'il est improbable que la valeur recouvrable actuelle soit inférieure à la valeur comptable. Dans le cas contraire, un nouveau calcul de la valeur recouvrable est réalisé.

u) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à l'égard de la vente, laquelle devrait répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée. Lorsque la Coopérative est engagée à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, elle doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que la Coopérative conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3) Principales conventions comptables

u) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (suite)

Une activité abandonnée se définit comme une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- (a) représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats, sous la forme d'un montant unique représentant le résultat net après impôts des activités abandonnées.

v) Estimations et jugements significatifs

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction de la Coopérative effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés. La direction révisé périodiquement ses estimations qui sont fondées sur la connaissance qu'elle possède des événements en cours et sur les mesures que la Coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations comptables les plus importantes, établies par la Coopérative aux fins de la présentation des états financiers consolidés, soit celles qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant, sont les suivantes :

i) Actifs biologiques

Les mesures de la juste valeur du cheptel commercial porcin ont été classées comme une juste valeur de niveau 3 en fonction des intrants et des techniques d'évaluation utilisées. Pour déterminer la juste valeur, la direction a recours à des estimations concernant le prix futur d'un porc et de grains, les taux de change ainsi que le poids et le coût estimatifs des porcs à maturité. Un écart entre la valeur réelle et les estimations aurait une incidence sur les actifs biologiques et le résultat des périodes ultérieures. Des informations sur les techniques d'évaluation et les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques du cheptel porcin commercial figurent à la note 8.

ii) Juste valeur des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle

Les mesures de la juste valeur des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle sont également classées de niveau 3. Les données entrées dans ces modèles ne peuvent pas être tirées de données observables sur les marchés et font donc appel à des estimations. Un modèle stochastique est utilisé pour évaluer la valeur des options et le prix à payer est basé principalement sur les bénéfices futurs prévus de ces entités à compter de la date où les options seront exerçables. Dans la mesure où ces estimations différeront des valeurs réalisées, le passif et le résultat net ainsi évalués varieront aussi dans des périodes ultérieures. Tout changement apporté aux hypothèses qui sous-tendent les données entrées dans ces modèles pourrait avoir une incidence sur la juste valeur des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle. Des informations sur les techniques d'évaluation et les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle figurent à la note 18.

w) Normes comptables récemment publiées, mais non encore appliquées

- IFRS 18 – « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » (remplaçant IAS 1 – « Présentation des états financiers »), qui établissent des exigences et des orientations supplémentaires concernant la présentation des états financiers, en particulier sur la manière dont l'information est présentée dans l'état du résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

La Coopérative appliquera cette modification à compter de son exercice 2028 et n'a pas complété l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les états financiers consolidés.

La Coopérative évalue actuellement l'incidence de l'adoption future de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

- IFRS 9, « Instruments financiers » et IFRS 7, « Instruments financiers : Informations à fournir ».

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 « Instruments financiers » et à l'IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » afin de préciser la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et certaines informations à fournir. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.

La Coopérative appliquera cette modification à compter de son exercice 2027 et n'a pas complété l'évaluation de l'incidence de ces changements sur ses états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4) Acquisitions d'entreprises

Division alimentation

Le 13 mai 2024, une filiale de la Coopérative a acquis une participation supplémentaire de 50 % dans l'une de ses coentreprises, qu'elle détenait conjointement avec un groupe d'actionnaires minoritaires lié. Sa participation dans cette entité œuvrant dans l'abattage et la commercialisation de porc, désormais de 100 %, lui permet donc de contrôler cette entité.

Cette acquisition s'est effectuée dans le cadre de l'exercice d'une option d'échange d'actions prévue dans la convention de société de la filiale de la Coopérative. En échange de cette participation supplémentaire, la filiale de la Coopérative a émis des parts de son capital à ce groupe d'actionnaires minoritaires, basé sur une valeur contractuellement préétablie dans l'entente. Par conséquent, 5 105 310 parts du capital de la filiale ont été émises, d'une juste valeur de 45 000 \$, ce qui accorde une participation supplémentaire de 3,2 % à ce groupe d'actionnaires minoritaires et dilue la participation de Sollio dans cette filiale par le fait même. En date de la transaction, cette option d'échange était un instrument financier dérivé évalué à 36 500 \$ et était comptabilisée au poste « Obligation de rachats d'actions des actionnaires sans contrôle ». La filiale de la Coopérative a également renoncé à l'encaissement d'un billet à recevoir d'une valeur de 38 389 \$ (30 133 \$ en 2024), lequel était payable par l'entité acquise, ce qui vient s'ajouter à la contrepartie transférée.

Puisque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la Coopérative a dû réévaluer la juste valeur des parts de capitaux propres détenues dans la coentreprise immédiatement avant la date d'acquisition. La juste valeur de ces parts a été évaluée à 8 500 \$, et considérant la valeur comptable négative du placement de 7 548 \$, un gain de 16 048 \$ a été constaté, lequel a été comptabilisé au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs ». La participation détenue immédiatement avant la transaction fait également partie de la contrepartie transférée. Ce regroupement génère un écart d'acquisition de 44 787 \$ non déductible aux fins fiscales, lequel sera alloué à l'UGT Alimentation.

La valeur totale des actifs nets acquis se détaille comme suit :

	2024	Ajust. PPA 2025	2025
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis			
Trésorerie	2 648	-	2 648
Autres éléments d'actifs courants	5 257	-	5 257
Immobilisations corporelles	6 188	-	6 188
Immobilisations incorporelles	9 758	-	9 758
Écart d'acquisition	44 787	11 901	56 688
Actif d'impôts différés	875	3 355	4 230
Total des actifs acquis	69 513	15 256	84 769
Effet à payer	9 744	15 256	25 000
Effet à payer à la filiale de la Coopérative	8 256	(8 256)	-
Autres éléments de passifs courants	4 380	-	4 380
Total des passifs pris en charge	22 380	7 000	29 380
Total des actifs nets acquis	47 133	8 256	55 389
Contrepartie versée	47 133	8 256	55 389
Émission de parts du capital	45 000	-	45 000
Renonciation d'un billet à recevoir	30 133	8 256	38 389
Valeur du placement détenu	8 500	-	8 500
Décomptabilisation de l'option d'échange	(36 500)	-	(36 500)

En date du 1^{er} mai 2025, une entente entre les parties a été signée, confirmant les effets à payer aux actionnaires au moment de la prise de contrôle par la filiale de la Coopérative le 13 mai 2024. Selon cette entente, l'effet à payer au groupe d'actionnaires minoritaires a été fixé à 25 000 \$, alors que le solde de l'effet à payer à la filiale a été annulé au niveau des états financiers consolidés. Ces ententes règlent tous les différends relatifs à l'acquisition et finalisent l'allocation du prix d'acquisition, menant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 11 901 \$ et de l'actif d'impôts différés de 3 355 \$.

Un autre groupe d'actionnaires minoritaires a exercé son option de souscription, déclenchée par l'exercice de l'option d'échange, et a acquis 248 000 parts du capital de la filiale pour un montant au comptant de 1 915 \$.

Étant donné le classement des actions détenues par les actionnaires minoritaires en tant que passif financier, l'émission des parts de 45 000 \$ de la filiale est reflétée dans les obligations de rachat d'action des actionnaires sans contrôle au niveau des états financiers consolidés, laquelle est réévaluée à la date de clôture de l'exercice financier.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4) Acquisitions d'entreprises

Division agricole

Le 12 septembre 2025, une filiale de la Coopérative a acquis une participation supplémentaire de 50 % dans l'une de ses coentreprises. Sa participation dans cette entité œuvrant dans la commercialisation d'intrants agricoles, désormais de 100 %, lui permet donc de contrôler cette entité.

La valeur des actifs nets acquis ainsi que la contrepartie se détaillent comme suit :

	Total
	\$
Actifs nets acquis	
Trésorerie	514
Actifs courants	7 593
Immobilisations corporelles	9 197
Immobilisations incorporelles	36
Écart d'acquisition	1 510
Total des actifs acquis	18 850
Passifs courants	5 267
Dette à long terme	2 069
Passif d'impôts différés	1 514
Total des passifs pris en charge	8 850
Total des actifs nets acquis	10 000
Contrepartie versée	10 000
Comptant	5 000
Valeur du placement détenu	5 000

Puisque le regroupement d'entreprises a été réalisé par étapes, la Coopérative a réévalué la juste valeur des parts de capitaux propres détenues dans cette coentreprise immédiatement avant la date d'acquisition. La juste valeur de ces parts a été fixée à 5 000 \$. Considérant la valeur comptable du placement de 1 766 \$, un gain de 3 234 \$ a été constaté au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs ».

Le 31 octobre 2024, la Coopérative a procédé à l'acquisition de 54 % des actions d'une entreprise associée œuvrant dans le secteur avicole pour une contrepartie de 9 112 \$. La Coopérative détenait déjà une participation de 46 % dans cette entreprise. Ainsi à cette même date, le contrôle de l'entité a été obtenu et cette dernière a été consolidée aux états financiers.

La valeur des actifs nets acquis ainsi que la contrepartie se détaillent comme suit :

	Total
	\$
Actifs nets acquis	
Actifs courants	4 704
Immobilisations corporelles	23 080
Immobilisations incorporelles	16 000
Total des actifs acquis	43 784
Passifs courants	3 606
Dette à long terme	21 734
Passif d'impôts différés	1 569
Total des passifs pris en charge	26 909
Total des actifs nets acquis	16 875
Contrepartie versée	16 875
Comptant	9 112
Valeur du placement détenu	7 763

Puisque le regroupement d'entreprises a été réalisé par étapes, la Coopérative a réévalué la juste valeur des parts de capitaux propres détenues dans cette entreprise associée immédiatement avant la date d'acquisition. La juste valeur de ces parts a été fixée à 7 763 \$. Considérant la valeur comptable du placement de 5 732 \$, un gain de 2 031 \$ a été constaté au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs ». La Coopérative a procédé à un remboursement de la dette à long terme de la filiale pour un montant de 21 734 \$ suite à l'acquisition.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5) Activités abandonnées

Le 25 avril 2025, une filiale de la Coopérative exploitant un terminal maritime d'exportation de grains au Québec a vendu la totalité de ses actifs à long terme pour un montant total de 25 000 \$. Ces actifs n'étaient pas classés comme destinés à la vente au 26 octobre 2024 et la vente a entraîné un reclassement des résultats en tant qu'activités abandonnées. Comme il s'agissait d'une composante distincte de la Coopérative, cette vente a mis fin définitivement aux dernières activités d'exportation de grains. L'aide gouvernementale à recevoir en lien avec la construction de ces actifs a été encaissée par la filiale le 31 mars 2025 pour un montant de 17 944 \$. Cette transaction a engendré un gain net de 22 725 \$. De ce montant, un gain de 13 472 \$ provenait de la renégociation de la dette due par la filiale auprès de ses créanciers. Pour l'exercice 2024, les résultats d'une filiale de la Division agricole, œuvrant dans la commercialisation de grains en Ontario, étaient également inclus en tant qu'activités abandonnées.

Le tableau suivant présente le détail de l'excédent net (perte nette) afférent(e) aux activités abandonnées :

	2025	2024
	\$	\$
Chiffre d'affaires	9 318	9 571
Coût des ventes	3 370	4 989
Frais de vente et d'administration	8 026	11 690
Frais financiers nets	3 050	10 608
Pertes nettes à la cession et dévaluation d'actifs	-	8 217
Gains à la cession	(22 725)	-
	(8 279)	35 504
Excédent (perte) avant résultats des autres placements et impôts	17 597	(25 933)
Revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements	101	366
Excédent (perte) avant impôts	17 698	(25 567)
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	2 561	(3 164)
Excédent net (perte nette) de l'exercice	15 137	(22 403)

6) Débiteurs

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Comptes clients	502 420	493 461	465 300
Perte de crédit attendue	(8 611)	(10 264)	(13 818)
	493 809	483 197	451 482
Taxes à la consommation à recevoir	27 025	32 016	31 964
Impôts à recevoir	24 266	44 318	33 386
	545 100	559 531	516 832

La Coopérative a mis en place un programme de titrisation de créances clients dans le but d'optimiser sa gestion de trésorerie et de financement. Dans le cadre de ce programme, certaines créances clients ont été vendues à une partie externe. La Coopérative reçoit ainsi de la trésorerie, nette d'une prime payée en contrepartie.

Au 25 octobre 2025, conformément à l'entente, 130 000 \$ (115 000 \$ en 2024 et 2023) de créances clients ont été cédées. La Coopérative a encouru un frais de 5 088 \$ (6 505 \$ en 2024) dans l'exercice en lien avec ces cessions. Ces créances ont été vendues sans recours ni garantie et donc décomptabilisées des états consolidés de la situation financière.

7) Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Matières premières et fournitures	373 020	341 953	359 624
Produits finis	430 919	338 420	343 746
	803 939	680 373	703 370

Le coût des stocks comptabilisés en charges comprend un montant de 5 437 040 \$ (4 816 285 \$ en 2024).

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8) Actifs biologiques

	Cheptel porcin		Cheptel avicole		Total
	Commercial	Reproduction	Commercial	Reproduction	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 29 octobre 2023	153 036	16 125	2 864	5 004	177 029
Entrées et achats	659 942	11 767	36 362	7 902	715 973
Amortissement	-	(3 291)	-	-	(3 291)
Variation de la juste valeur, réalisée	34 691	-	-	-	34 691
Variation de la juste valeur, latente	(9 303)	-	-	-	(9 303)
Dispositions	-	(5 379)	-	-	(5 379)
Transfert vers les stocks	(661 502)	-	(36 670)	(7 747)	(705 919)
Solde au 26 octobre 2024	176 864	19 222	2 556	5 159	203 801
Entrées et achats	625 148	5 615	41 908	12 347	685 018
Amortissement	-	(3 010)	-	-	(3 010)
Variation de la juste valeur, réalisée	9 303	-	-	-	9 303
Variation de la juste valeur, latente	93	-	-	-	93
Dispositions	-	(3 220)	-	-	(3 220)
Transfert vers les stocks	(640 272)	-	(41 689)	(10 178)	(692 139)
Solde au 25 octobre 2025	171 136	18 607	2 775	7 328	199 846

Au 25 octobre 2025, le cheptel commercial porcin est composé d'environ 1,2 million d'animaux (1,3 million en 2024 et 1,2 million en 2023). Au 25 octobre 2025, le cheptel de reproduction porcin est composé de 63 888 truies (66 503 truies en 2024 et 68 593 en 2023).

Au 25 octobre 2025, le cheptel avicole est composé d'environ 0,7 million d'oiseaux et 4,0 millions d'œufs (0,6 million et 3,7 millions au 26 octobre 2024 et 0,7 million et 3,9 millions au 29 octobre 2023).

Cheptel commercial porcin

Les mesures de la juste valeur du cheptel commercial ont été classées comme une juste valeur de niveau 3 en fonction des intrants et des techniques d'évaluation utilisées. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux pour l'exercice clos le 25 octobre 2025. La Coopérative utilise l'approche de comparaison de marché pour déterminer la juste valeur de son cheptel commercial. Le modèle d'évaluation est basé sur le prix de marché du stock de porcs de même âge, poids, race et composition génétique. Ce prix de marché est basé en dollars américains pour une carcasse reconstituée, ajusté pour le taux de change, la conversion de poids, le rendement de la carcasse et des intrants significatifs non observables spécifiques, y compris un facteur de qualité, comme défini ci-dessous.

L'ajustement de l'indice de qualité est une valeur ajustée en fonction de la qualité relative d'un porc transformé en fonction du rendement maigre (rapport entre la masse musculaire et la teneur en graisse) et du poids total. Les ajustements de qualité au cours de l'année ont varié de 5,8 % à 7,2 % (2024 : 4,7 % à 7,2 %). Un pourcentage d'ajustement de qualité plus élevé (plus bas) entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur marchande du cheptel commercial.

Les ajustements décrits ci-dessus pour convertir le prix du marché américain à celui du marché canadien connaissent très peu de fluctuation. Un changement à la hausse (baisse) des ajustements du marché entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur marchande du cheptel commercial.

La Coopérative est exposée aux risques découlant des changements environnementaux ainsi qu'aux variations des prix du porc et des grains. La Coopérative gère les risques environnementaux, tels que les éclosions de maladies, en diversifiant ses sites porcins à travers le Canada.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9) Placements sous mise en équivalence

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Placements sous mise en équivalence			
Coentreprises (i)	287 789	255 916	260 323
Entreprises associées (ii)	153 348	151 476	160 086
	441 137	407 392	420 409

i) Coentreprises

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Actions dont le pourcentage de détention est de 20 % à 50 % (20 % et 50 % en 2024, 20 % et 67,7 % en 2023) de la Division alimentation	61 705	43 777	45 820
Actions dont le pourcentage de détention est de 50 % de la Division agricole	197 913	187 628	192 539
Actions dont le pourcentage de détention est de 40 % à 50 % de la Division détail	28 171	24 511	21 964
	287 789	255 916	260 323

La Coopérative ne détient aucune participation dans des coentreprises dont la quote-part est supérieure à 10 % des résultats de la Coopérative avant la quote-part des résultats des coentreprises, des impôts et des ristournes (une participation dans une coentreprise détenue à 50 % par la Coopérative dont la valeur comptable est de 38 478 \$ en 2024). Pour la période se terminant le 25 octobre 2025, une participation dans une coentreprise détenue par une filiale de la Coopérative a enregistré une quote-part négative supérieure à sa valeur comptable à cette même date. La Coopérative s'étant engagée à fournir un soutien financier à cette entité, l'excédent de sa quote-part des pertes sur la valeur comptable de 3 014 \$ (une participation dans une coentreprise en 2024 totalisant 1 534 \$ et deux participations dans une coentreprise en 2023 totalisant 33 915 \$) a été comptabilisé au poste « Autres éléments de passifs ».

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 8,9 % et 39,4 % (6,8 % et 47,2 % en 2024 et 8,9 % et 39,4 % en 2023) de la Division alimentation	117 321	113 209	111 883
Actions dont le pourcentage de détention varie entre 16,5 % et 25 % (16,5 % et 46 % en 2024 et 2023) de la Division agricole	17 088	22 388	24 161
Actions dont le pourcentage de détention est de 40 % de la Division détail (40 % en 2024, entre 20 % et 40 % en 2023)	4 859	4 589	13 650
Actions dont le pourcentage de détention est de 7,6 % dans une entreprise du secteur pétrolier	14 080	11 290	10 392
	153 348	151 476	160 086

ii) Entreprises associées

Au cours des deux derniers exercices, la Coopérative ne détient aucune participation dans des entreprises associées dont la quote-part dépassait le seuil de 10 % des résultats de la Coopérative avant la quote-part des résultats des entreprises associées, des impôts et des ristournes.

Un billet à recevoir de 1 750 \$ a été converti en tant que participation dans une entreprise associée au cours de l'exercice 2024.

Le 2 juillet 2024, une filiale de la Division détail a procédé à la vente de la totalité de ses actions détenues dans une entreprise associée pour une contrepartie de 31 733 \$. La contrepartie comprend une balance à recevoir de 10 000 \$, recevable en tranches annuelles de 2 000 \$ sur une période de cinq ans représentant une valeur actualisée de 8 393 \$. Le contrat de vente prévoit une contrepartie conditionnelle à payer pouvant engendrer un remboursement à l'acquéreur d'un montant maximal annuel de 2 000 \$ pour la filiale si certains des partenaires vendeurs ne maintiennent pas un volume d'achats minimum auprès de l'acquéreur au cours de chacune des cinq années suivant la transaction. La Coopérative a estimé la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer liée à cette éventualité à 4 196 \$ et a enregistré cette dernière au poste « Autres éléments de passifs » de l'état consolidé de la situation financière. Cette transaction a engendré un gain net de 15 840 \$, lequel a été enregistré au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état consolidé des résultats.

Au 25 octobre 2025, la valeur comptable de la contrepartie conditionnelle à payer liée à cette éventualité est de 3 486 \$ et est enregistrée au poste « Autres éléments de passifs » de l'état consolidé de la situation financière (4 286 \$ au 26 octobre 2024). Un gain net de 1 000 \$ a été enregistré durant l'année au poste « Autres pertes nettes » suite à la réévaluation des flux de trésorerie futurs. Le solde de la variation provient de l'actualisation de l'obligation restante.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10) Autres éléments d'actifs

	Notes	2025 \$	2024 \$	2023 \$
Instruments financiers dérivés	24	5 394	15 742	16 010
Instrument financier dérivé incorporé		2 085	-	-
Aide gouvernementale à recevoir		443	18 154	19 507
Frais payés d'avance		41 912	45 712	56 695
Immobilisations corporelles destinées à la vente	12	10 414	30 638	28 038
		60 248	110 246	120 250
Autres éléments d'actifs courants		57 823	90 987	93 810
Autres éléments d'actifs		2 425	19 259	26 440

11) Autres placements

	2025 \$	2024 \$	2023 \$
Actifs financiers évalués au coût amorti			
Actions privilégiées non-votantes et non-participantes, rachetables conformément à un calendrier établi, dividendes annuels de 4 %	15 000	15 000	15 000
Billet à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 3 000 \$ et un versement final de 4 000 \$, échéant en octobre 2024	-	4 000	6 846
Balance de prix de vente à recevoir, ne portant pas intérêt, remboursable par versements annuels de 2 000 \$, échéant en juillet 2029 (note 9)	6 973	8 535	-
Balance de prix de vente à recevoir, ne portant pas intérêt, échéant en janvier 2027	2 835	-	-
Balance de prix de vente à recevoir, portant intérêt à taux fixe de 5,25 %, échéant en avril 2026	1 000	-	-
Balance de prix de vente à recevoir, ne portant pas intérêt, échéant en octobre 2024	-	2 192	-
Autres billets à recevoir, portant intérêt entre 0 % et 8,0 % en 2025 et 2024 (0 % et 8,7 % en 2023), sans échéance ou échéants sur demande, entre avril 2026 et février 2032 (entre octobre 2024 et octobre 2037 en 2024 et 2023)	7 563	10 422	12 415
	33 371	40 149	34 261
Tranche court terme des actifs financiers évalués au coût amorti	(5 611)	(12 112)	(5 317)
	27 760	28 037	28 944
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net			
Billets à recevoir, ne portant pas intérêt, sans échéance	7 463	7 971	10 485
Billet à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, sans échéance	600	675	600
Actions privilégiées non-votantes et non-participantes de coentreprises	7 840	7 840	6 490
Autres actions	3 861	4 361	4 392
	19 764	20 847	21 967
Tranche court terme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	(600)
	19 764	20 847	21 367
Total			
Autres placements – portion courante	5 611	12 112	5 917
Autres placements	47 524	48 884	50 311
	53 135	60 996	56 228

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12) Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Machinerie et équipement	Immobilisations en cours	Autres	Total	Immobilisations destinées à la vente
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT						
Au 29 octobre 2023	1 120 246	1 103 367	34 822	83 637	2 342 072	28 038
Acquisitions	19 724	33 123	26 935	26 110	105 892	-
Acquisitions d'entreprises (note 4)	3 751	2 417	-	20	6 188	-
Dispositions	(8 962)	(82 069)	(9 674)	(12 233)	(112 938)	(21 788)
Transferts et reclassements	(43 851)	(52 591)	(5 944)	746	(101 640)	24 388
Solde au 26 octobre 2024	1 090 908	1 004 247	46 139	98 280	2 239 574	30 638
Acquisitions	28 140	48 096	90 786	13 916	180 938	-
Acquisitions d'entreprises (note 4)	21 810	9 852	-	615	32 277	-
Dispositions	(18 578)	(26 971)	-	(6 623)	(52 172)	(20 224)
Transferts et reclassements	25 659	20 410	(38 636)	2 580	10 013	-
Solde au 25 octobre 2025	1 147 939	1 055 634	98 289	108 768	2 410 630	10 414
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Au 29 octobre 2023	(356 313)	(832 638)	-	(55 200)	(1 244 151)	-
Amortissement	(37 510)	(54 036)	-	(6 720)	(98 266)	-
Dispositions	3 321	66 504	-	3 465	73 290	-
Transferts et reclassements	29 367	52 411	-	(826)	80 952	-
Solde au 26 octobre 2024	(361 135)	(767 759)	-	(59 281)	(1 188 175)	-
Amortissement	(24 450)	(42 539)	-	(9 264)	(76 253)	-
Dispositions	7 007	12 139	-	6 359	25 505	-
Transferts et reclassements	(110)	(1 366)	-	(1 662)	(3 138)	-
Solde au 25 octobre 2025	(378 688)	(799 525)	-	(63 848)	(1 242 061)	-
VALEUR COMPTABLE NETTE						
Au 29 octobre 2023	763 933	270 729	34 822	28 437	1 097 921	28 038
Au 26 octobre 2024	729 773	236 488	46 139	38 999	1 051 399	30 638
Au 25 octobre 2025	769 251	256 109	98 289	44 920	1 168 569	10 414

Au cours de l'exercice clos le 25 octobre 2025, la Coopérative a inscrit à l'actif des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié pour un montant de 2 618 \$ (2 294 \$ en 2024 et nil en 2023).

Dans le cours normal de ses activités, en ayant pour objectif d'optimiser ses emplacements d'affaires, la Coopérative a décidé de mettre en vente des immobilisations corporelles ayant une valeur comptable nette totale de 10 414 \$ (30 638 \$ en 2024 et 28 038 \$ en 2023).

Des infrastructures relatives aux activités d'exportation de grains ont entraîné des flux de trésorerie négatifs à nouveau en 2024. De ce fait, la Coopérative a établi qu'elle se trouvait en présence d'indicateurs suggérant que la valeur comptable de ces actifs n'était plus recouvrable et qu'elle dépassait la valeur recouvrable de l'UGT et un test de dépréciation a été effectué. À la lumière des résultats du test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la valeur recouvrable était inférieure à la valeur comptable. En conséquence, une perte de valeur de 8 217 \$ a été constatée dans une filiale de la Coopérative à titre de « Pertes nettes à la cession et dévaluation d'actifs » en lien avec les résultats des activités abandonnées (voir note 5) au cours de l'exercice 2024.

Le 1^{er} octobre 2024, un incendie est survenu dans une usine de la Division alimentation. Une perte de valeur de ces actifs de 8 575 \$ (12 257 \$ en 2024) a été comptabilisée et présentée au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs » de l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice 2025, la Coopérative a encaissé un produit d'indemnité d'assurance d'un montant total de 65 000 \$ (5 000 \$ en 2024) pour couvrir une partie des pertes d'opérations encourues ainsi que pour rembourser une partie des coûts de reconstruction de l'usine. Un montant de 45 505 \$ (8 577 \$ en 2024) a été comptabilisé à titre de « Gains nets découlant de l'indemnité d'assurance » à l'état consolidé des résultats, la différence ayant été comptabilisée directement contre les dépenses dans le poste « Frais d'opération » à l'état consolidé des résultats.

En décembre 2023, la Coopérative a procédé à la fermeture d'une usine de sa Division alimentation et par conséquent classé ces immobilisations comme disponible à la vente. En août 2025, une offre d'achat a été déposée et acceptée au montant de 750 \$. Une perte de valeur supplémentaire de 9 059 \$ (1 214 \$ en 2024) a été comptabilisée.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12) Immobilisations corporelles

En 2025, la juste valeur d'actifs détenus en vue de la vente a été revue en fonction des nouvelles conditions de marché. Cette réévaluation a mené à la comptabilisation de pertes supplémentaires de 5 841 \$, présentées à titre de « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état consolidé des résultats.

Durant l'exercice 2024, la Division alimentation a pris la décision de mettre fin à un projet pour lequel certains coûts avaient été capitalisés. Une perte de valeur de 5 948 \$ a été comptabilisée et présentée au poste « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs » de l'état consolidé des résultats au 26 octobre 2024.

13) Immobilisations incorporelles

	Marques de commerce	Listes de clients	Droits d'exclusivité d'approvisionnement	Droits de production	Logiciels et projets informatiques	Supports financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT							
Au 29 octobre 2023	122 598	257 434	99 846	2 125	69 790	11 227	563 020
Acquisitions	-	-	-	-	7 482	5 886	13 368
Acquisitions d'entreprises (note 4)	9 758	-	-	-	-	-	9 758
Radiations	-	-	(18 558)	-	(418)	(1 043)	(20 019)
Solde au 26 octobre 2024	132 356	257 434	81 288	2 125	76 854	16 070	566 127
Acquisitions	-	-	-	-	21 822	5 640	27 462
Acquisitions d'entreprises (note 4)	-	21	-	16 000	15	-	16 036
Dispositions	-	-	-	-	(67)	-	(67)
Radiations	-	-	(427)	-	(30)	(3 023)	(3 480)
Solde au 25 octobre 2025	132 356	257 455	80 861	18 125	98 594	18 687	606 078
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
Au 29 octobre 2023	(23 236)	(106 223)	(52 688)	-	(35 724)	(3 994)	(221 865)
Amortissement	(1 306)	(17 342)	(8 441)	(5)	(7 741)	(2 666)	(37 501)
Dévaluations	(14 118)	-	-	-	-	-	(14 118)
Radiations	-	-	18 558	-	232	1 043	19 833
Solde au 26 octobre 2024	(38 660)	(123 565)	(42 571)	(5)	(43 233)	(5 617)	(253 651)
Amortissement	(1 306)	(17 487)	(8 091)	(5)	(8 237)	(3 364)	(38 490)
Dispositions	-	-	-	-	57	-	57
Radiations	-	-	427	-	273	2 554	3 254
Solde au 25 octobre 2025	(39 966)	(141 052)	(50 235)	(10)	(51 140)	(6 427)	(288 830)
VALEUR COMPTABLE NETTE							
Au 29 octobre 2023	99 362	151 211	47 158	2 125	34 066	7 233	341 155
Au 26 octobre 2024	93 696	133 869	38 717	2 120	33 621	10 453	312 476
Au 25 octobre 2025	92 390	116 403	30 626	18 115	47 454	12 260	317 248

Au cours de l'exercice 2025, la Coopérative, par le biais d'une filiale de sa Division agricole, a procédé à la vente de droits de production, d'une valeur comptable négligeable pour une contrepartie de 4 872 \$ (6 352 \$ en 2024). Un gain du montant correspondant a donc été constaté à titre de « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs ».

Au cours de l'exercice 2024, une revue des marques de commerce de la Division alimentation a été effectuée, ce qui a mené à un test de dépréciation fondé sur l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. À la lumière des résultats de ce test de dépréciation, la Coopérative a déterminé que la juste valeur de la marque de commerce était inférieure à la valeur comptable de 11 613 \$. Une perte de valeur correspondant à ce montant a été comptabilisée et présentée à titre de « Gains nets à la cession et à la dévaluation d'actifs » à l'état consolidé des résultats. La Division alimentation a également pris la décision stratégique de cesser l'utilisation d'une autre marque de commerce, ayant une valeur comptable de 2 505 \$. Une perte de valeur correspondant à ce montant a été comptabilisée et présentée à titre de « Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs » à l'état consolidé des résultats.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14) Écart d'acquisition

	2025	2024
	\$	\$
Valeur comptable nette – Solde de début	211 806	166 744
Acquisitions d'entreprises (note 4)	13 411	45 062
Valeur comptable nette – Solde de fin	225 217	211 806

L'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont répartis en fonction des unités génératrices de trésorerie de la façon suivante :

	2025		2024		2023	
UGT et Groupe d'UGT	Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéterminée	Écart d'acquisition	Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéterminée	Écart d'acquisition	Immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéterminée	Écart d'acquisition
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
UGT Alimentation	40 598	143 439	40 598	131 539	44 956	86 477
UGT Agricole	18 079	63 125	2 079	61 614	2 079	61 614
UGT Détail – clients commerciaux et industriels	12 817	-	12 817	-	12 817	-
Groupe d'UGT Détail – distribution	36 518	18 653	36 518	18 653	36 518	18 653
Total	108 012	225 217	92 012	211 806	96 370	166 744

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie d'utilité indéterminée sont constituées de marques de commerce (89 933 \$ en 2025 et 2024 et 94 291 \$ en 2023) et de droits de production (18 079 \$ en 2025 et 2 079 \$ en 2024 et 2023). Ces actifs ne font pas l'objet d'amortissement.

Comme la Coopérative respecte les critères permettant d'utiliser l'exemption d'IAS 36, la valeur recouvrable déterminée au 26 octobre 2024 a été utilisée pour tous les tests de dépréciation effectués en date du 25 octobre 2025. Par conséquent, les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sont les mêmes en 2025 et en 2024.

Les justes valeurs utilisées dans l'évaluation aux fins des tests de dépréciation de l'écart d'acquisition sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données d'entrée non observables. En conséquence, ces justes valeurs sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13.

Division alimentation

Pour l'UGT Alimentation, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour l'exercice 2024, alors que la valeur d'utilité a été utilisée pour le test effectué en 2023.

Pour le test 2023, les flux de trésorerie futurs des cinq prochains exercices prévus dans ses plus récents budgets et plans stratégiques ont été utilisés. Les flux de trésorerie pour les années ultérieures sont fondés sur une croissance de 2,5 %, à l'intérieur de la fourchette d'inflation prévue au Canada alors que les produits d'alimentation affichent une croissance légèrement supérieure à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé a été de 9,56 %. Pour le test 2024, utilisant la juste valeur diminuée des coûts de sortie, des multiples du rendement en matière d'exploitation d'entités comparables ajustés pour refléter le risque spécifique propre à l'UGT Alimentation, des paramètres de transactions et d'autres informations financières disponibles ont été utilisés. Aucun changement raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses n'entraînerait une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable.

Division agricole

Pour l'UGT Agricole, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, laquelle a été calculée en utilisant les flux de trésorerie futurs des cinq prochains exercices prévus dans ses plus récents budgets et plans stratégiques. Les flux de trésorerie pour les années ultérieures sont fondés sur une croissance de 2 %, à l'intérieur de la fourchette d'inflation long terme prévue au Canada. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé a été de 10 % en 2024 (11 % en 2023). Aucun changement raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses n'entraînerait une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable.

Division détail

La division détail comporte plusieurs UGT. Pour le groupe d'UGT Détail – distribution, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité. Cette dernière a été calculée en utilisant les flux de trésorerie futurs des cinq prochains exercices prévus dans ses plus récents budgets et dans les plans stratégiques. Les flux de trésorerie pour les années ultérieures sont fondés sur une croissance de 2,5 %, à l'intérieur de la fourchette d'inflation long terme prévue au Canada et soutenue par la croissance des prévisions de mises en chantier au Québec. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé a été de 8,41 % en 2024 (8,06 % en 2023). Aucun changement raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses n'entraînerait une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Le tableau suivant présente les actifs au titre du droit d'utilisation :

	Terrains et bâtiments	Machinerie et équipement	Matériel roulant	Total
COÛT	\$	\$	\$	\$
Solde au 29 octobre 2023	226 461	46 434	27 522	300 417
Acquisitions	109 074	7 714	15 037	131 825
Transfert vers immobilisations et reclassements	(5)	(3 699)	(14)	(3 718)
Radiations	257	(512)	-	(255)
Solde au 26 octobre 2024	335 787	49 937	42 545	428 269
Acquisitions	29 772	4 104	2 680	36 556
Dispositions	(8 568)	-	(1 920)	(10 488)
Transferts vers immobilisations et reclassements	-	(2 234)	(5 800)	(8 034)
Radiations	(617)	186	-	(431)
Solde au 25 octobre 2025	356 374	51 993	37 505	445 872
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde au 29 octobre 2023	-	-	-	-
Amortissements	(44 062)	(4 845)	(4 627)	(53 534)
Transferts vers immobilisations et reclassements	-	1	2	3
Radiations	280	47	-	327
Solde au 26 octobre 2024	(43 782)	(4 797)	(4 625)	(53 204)
Amortissements	(46 182)	(5 976)	(5 324)	(57 482)
Dispositions	800	-	451	1 251
Transferts vers immobilisations et reclassements	-	147	1 385	1 532
Radiations	93	15	(2)	106
Solde au 25 octobre 2025	(89 071)	(10 611)	(8 115)	(107 797)
VALEUR COMPTABLE NETTE				
Solde au 29 octobre 2023	226 461	46 434	27 522	300 417
Solde au 26 octobre 2024	292 005	45 140	37 920	375 065
Solde au 25 octobre 2025	267 303	41 382	29 390	338 075

Le tableau suivant présente les obligations locatives de la Coopérative :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	370 399	287 123
Acquisitions	35 888	133 606
Dispositions	(12 222)	-
Palements	(80 719)	(72 969)
Intérêts	22 469	21 309
Modifications	(861)	1 330
Solde à la fin de l'exercice	334 954	370 399
Tranche à court terme	51 948	60 260
	283 006	310 139

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15) Actifs liés au droit d'utilisation et obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants reconnus dans l'état consolidé des résultats de la Coopérative :

	2025	2024
	\$	\$
Amortissement des actifs liés au droit d'utilisation	57 482	53 534
Intérêts sur les obligations locatives	22 469	21 309
Charges liées aux baux de courte durée ou à faible valeur et loyers variables	38 422	43 385
Gain sur transactions de cession-bail	2 907	352
Total des montants reconnus dans l'état des résultats	121 280	118 580

Le tableau suivant présente le total des sorties de trésorerie liées aux obligations locatives de la Coopérative :

	2025	2024
	\$	\$
Païement des obligations locatives	58 250	51 660
Païement de la charge d'intérêt au titre des contrats de location	22 469	21 309
Païement des charges liées aux baux de courte durée ou à faible valeur et loyers variables	38 422	43 385
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	119 141	116 354

Les paiements de loyer prévus (non actualisés) au titre des obligations locatives au cours des prochaines années se détaillent comme suit :

	\$
2026	66 641
2027	55 676
2028	47 342
2029	40 765
2030	26 125
2031 et suivantes	244 966

16) Emprunts bancaires

Le montant d'emprunts bancaires provient d'une facilité de crédit à demande d'une filiale.

La facilité de crédit à demande est renouvelable annuellement et autorisée par voie d'emprunts, d'avances, de lettres de crédit et de lettres de garantie, d'un maximum autorisé de 30 000 \$ jusqu'à concurrence d'un montant global de 6 000 \$ pour les lettres de crédit et les lettres de garantie. Un montant de 14 304 \$ était utilisé au 25 octobre 2025 (22 943 \$ en 2024 et 11 605 \$ en 2023). La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel, soit 4,70 % en date du 25 octobre 2025 (5,95 % en 2024 et 7,20 % en 2023). La Coopérative est garante solidairement de la totalité des sommes dues en vertu de cette entente.

17) Crédoeurs et charges à payer

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	945 440	867 356	763 115
Intérêts courus sur la dette à long terme	5 739	2 693	10 667
Taxes à la consommation et retenues à la source à payer	12 532	11 516	10 924
Impôts à payer	15 048	3 138	9 396
	978 759	884 703	794 102

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18) Options d'achat et obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Options d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle			
Solde début		38 506	1 713
Variation de la juste valeur		(18 679)	36 793
Exercice d'une option		(19 827)	-
		-	38 506
Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle			
Solde début		433 679	295 302
Variation de la juste valeur		77 323	131 976
Émission de parts comportant des options de rachat	4	-	45 000
Exercice d'une option		(125 128)	(38 599)
Solde fin		385 874	433 679
Tranche à court terme		(2 448)	(2 246)
		383 426	431 433

Division alimentation

Un actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 5,6 % (5,6 % en 2024 et 5,7 % en 2023) des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 30 avril 2028, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la filiale de la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter ou de transmettre cette obligation à ses commanditaires. La Coopérative est ultimement responsable de la totalité du rachat des parts en cas de refus des autres commanditaires. Le prix de vente représente le plus élevé de la juste valeur de la filiale et d'une juste valeur calculée à partir d'un multiple fixé, ainsi que du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (« BAIIA ») ajusté et de la dette au moment de la vente. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. À tout moment à compter du 30 avril 2029, la Coopérative aura également l'option d'acheter la totalité ou toute partie de ces mêmes actions au même prix que l'option de vente, en considérant un prix plancher de 150 000 \$.

Un autre actionnaire sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 2,8 % (2,8 % en 2024 et 2,9 % en 2023) des parts de cette filiale, bénéficie, à compter du 31 décembre 2027, d'une option de vente de la totalité de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter. Le prix de vente représente la juste valeur au moment de la transaction. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. À compter du 31 décembre 2027, la Coopérative aura également l'option d'acheter la totalité ou toute partie de ces mêmes actions au même prix que l'option de vente, avec l'ajout d'une prime de 20 %.

Un groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative détenant 5,9 % (5,8 % en 2024 et 2,6 % en 2023) des parts de cette filiale, bénéficiait, depuis le 31 décembre 2023, d'une option de vente de 2,5 % de parts à la Coopérative, laquelle était dans l'obligation de les racheter ou d'exiger que sa filiale procède au rachat des parts. Le prix de vente était calculé à partir d'une formule considérant le prix d'émission ainsi que les quotes-parts des résultats et les distributions versées relatives à ces parts. La Coopérative détenait également une option d'achat de ces actions pour le même prix que l'option de vente, auquel s'ajoute une prime de 20 %. Ce groupe bénéficiait également d'une option d'échange de la totalité de ses actions qu'il détenait dans une coentreprise avec la filiale de la Coopérative, contre un nombre d'actions de la filiale basé sur une formule préétablie. Cette option d'une valeur de 36 500 \$ a été exercée le 13 mai 2024, ce qui a occasionné le regroupement d'entreprise présenté à la note 4.

Grâce à ces nouvelles actions, et ce à compter du 29 octobre 2030, ce groupe détenait une option de vente de 3,2 % de ses parts à la Coopérative, laquelle était sujette aux mêmes modalités de remboursement, avec une valeur initiale de 45 000 \$. La Coopérative détenait également une option d'achat sur ces actions, laquelle était sujette à la même formule de rachat que l'obligation de rachat mais avec une prime additionnelle de 20 %, autant sur ces actions que celles déjà détenues. Au cours de l'exercice 2025, la Coopérative a exercé son option d'achat de la totalité des actions de ce groupe d'actionnaires sans contrôle. Ainsi, la Coopérative a décomptabilisé un montant de 19 827 \$ de son solde d'option d'achat et un montant de 125 128 \$ de son solde d'obligation de rachat. Un montant de 107 705 \$ est présenté à l'état de la situation financière sous le poste « Rachat d'actions à payer », et sera déboursé 60 jours après l'approbation des états financiers 2025 de cette filiale.

Un autre groupe d'actionnaires sans contrôle d'une des filiales de la Coopérative, détenant 4,5 % (4,4 % en 2024 et 4,6 % en 2023) des parts de cette filiale, bénéficie depuis le 30 avril 2021 d'une option de vente de la totalité ou de 50 % de ses parts à la Coopérative, laquelle est dans l'obligation de les racheter. Avant le 30 octobre 2026, le prix de vente des parts est calculé à partir d'une formule considérant le prix d'émission ainsi que les quotes-parts des résultats et les distributions versées relatives à ces parts. Après cette date, le prix de vente correspond au montant le plus élevé entre la valeur calculée selon la formule avant le 30 octobre 2026 et la juste valeur marchande. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des parts résiduelles pourra être exercé à compter du cinquième anniversaire de la date du premier avis d'exercice partiel des parts. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pourront être effectués en un maximum de deux tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat, et ce, si les options sont exercées le ou avant le 30 octobre 2026, alors qu'elles le seront en un maximum de trois tranches annuelles, égales et consécutives, ou plus rapidement, si les options sont exercées après le 30 octobre 2026. La Coopérative détient également une option d'achat de ces actions à partir du 30 octobre 2026 au même prix que l'option de vente à pareille date. Au cours de l'exercice 2025, ce groupe d'actionnaires a exercé une option de souscription, déclenchée par l'exercice de l'option d'échange d'un autre groupe d'actionnaires sans contrôle (note 4), et a acquis 248 000 actions de la filiale pour un montant au comptant de 1915 \$, lui permettant de ne pas se diluer suite à la transaction.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18) Options d'achat et obligations de rachat des actionnaires sans contrôle

Division détail

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 30 % des actions d'une filiale, bénéficie, après la fin de l'exercice se terminant le 31 octobre 2026, d'une option de vente de la totalité ou d'une portion de ses intérêts à la Coopérative par l'entremise d'une filiale. Le prix de vente représente le plus élevé de 145 000 \$, réduit de la dette en date de la transaction, et d'une juste valeur calculée à partir d'un multiple fixé, ainsi que du BAIIA ajusté et de la dette au moment de la vente. Dans le cas où une option d'exercice partiel est levée, le rachat des intérêts résiduels pourra s'exercer sur plusieurs exercices jusqu'à concurrence de trois fois.

La Coopérative, par l'entremise de sa filiale, bénéficie d'une option d'achat de la totalité ou d'une portion des intérêts à compter du 31 octobre 2026, selon les modalités du contrat.

Division agricole

Un groupe d'actionnaires sans contrôle, détenant 2,1 % (4,2 % en 2024 et 6,3 % en 2023) des actions d'une filiale, bénéficie depuis le 3 juillet 2023, d'une option de vente de la totalité de ses actions à la Coopérative, et ce, jusqu'à la date d'expiration de l'option, soit le 3 juillet 2026. La cession des parts ainsi que le paiement de leur prix de vente pouvaient être effectués en un maximum de trois tranches annuelles, ou plus rapidement, selon les modalités du contrat. Une première tranche représentant le tiers de la participation restante a été exercée en juin 2024, et une deuxième en juin 2025. Le prix de rachat est fonction de la juste valeur de la filiale, et comporte un prix plancher.

19) Autres éléments de passif

	Notes	2025	2024	2023
		\$	\$	\$
Passifs de location		25 391	3 549	-
Instruments financiers dérivés		20 958	26 376	22 242
Ristournes et dividendes à payer sur actions ordinaires		18 963	17 790	-
Contrats de garanties financières		5 000	5 000	5 000
Contrepartie éventuelle	9	3 486	4 268	-
Revenus reportés		155 763	77 691	242 756
Passifs environnementaux		12 506	10 078	9 109
Provision pour prestations de cessations d'emplois		-	-	6 935
Provision pour participations dans des coentreprises	9	3 014	1 534	33 915
Autres		1 367	-	-
		246 448	146 286	319 957
Autres éléments de passifs courants		197 593	117 375	271 933
Autres éléments de passifs		48 855	28 911	48 024

Au cours de l'exercice 2023, la Division alimentation a annoncé la fermeture d'usines. Le montant global des prestations de cessations d'emplois a été comptabilisé en 2023 à titre de charge à payer pour un montant de 6 935 \$ et a été payé au cours de l'exercice 2024.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20) Dette à long terme

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Facilité de crédit ¹ utilisée par voie d'emprunts sur marge et par voie d'avances SOFR à des taux variant de 4,04 % à 4,09 % au 25 octobre 2025 (5,78 % à 6,10 % en 2024 et 6,64 % à 6,70 % en 2023), échéant en juin 2029	283 195	367 335	302 168
Crédit à terme ² de filiales, garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur certains actifs agricoles pour une valeur comptable de 181 269 \$ (146 877 \$ en 2024), échéant en juin 2028. La convention exige que le risque de taux d'intérêt soit couvert à 100 % par le biais d'instruments financiers dérivés. Le taux net effectif fixe incluant l'effet des swaps de taux d'intérêt est de 4,75 % à 4,95 % au 25 octobre 2025 (4,84 % à 5,30 % en 2024)	270 000	270 000	-
Obligations de premier rang non garanties, d'une valeur nominale de 200 000 \$, portant intérêt au taux de 6 % payable semestriellement, échéantes en juillet 2030	202 085	-	-
Crédit à terme ³ , garanti par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs, comportant deux tranches portant intérêt à un taux fixe de 5,29 % (6,50 % en 2024 et 2023) pour un notionnel de 60 000 \$ et un taux fixe de 4,64 % pour un notionnel de 40 000 \$, remboursable en sept versements annuels en capital de 8 571 \$ et 5 714 \$	71 429	85 715	100 000
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur certains actifs pour une valeur comptable de 133 395 \$ en 2023, utilisé par voie d'emprunt sur marge au taux préférentiel plus 1 %, soit 8,20 %, remboursé en décembre 2023	-	-	95 151
Crédit à terme d'une filiale, garanti par une hypothèque immobilière sur l'universalité des biens de cette filiale pour une valeur comptable de 39 822 \$ en 2024 (47 249 \$ en 2023), portant intérêts à taux fixe de 12,0 % pour une tranche de 24 900 \$ et à taux fixe de 13,0 % pour une tranche de 3 000 \$. Le capital et les intérêts capitalisés ont été remboursés en mai 2025	-	48 909	42 623
Crédit à terme d'une entreprise commune, garanti par un droit locatif d'une valeur comptable de 20 000 \$, portant intérêts à un taux variable moins 0,25 %, soit 5,20 % au 25 octobre 2025 (6,70 % en 2024, 7,95 % en 2023), remboursable par versements mensuels en capital de 99 \$ et un montant final de 4 332 \$ en septembre 2026	5 415	6 597	6 375
Emprunt, portant intérêts à taux fixe de 3,50 % (5,25 % en 2024 et 2023), remboursable sur demande	22 800	19 512	17 220
Billet à payer d'une filiale, sans intérêt et sans modalité de remboursement	-	-	7 000
Billet à payer d'une filiale, portant intérêts au taux fixe de 6 %, remboursé en novembre 2023	-	-	6 296
Autres dettes, sans intérêt (5,25 % à 5,95 % en 2024, 0 % à 7,20 % en 2023), sans échéance (échéant en janvier 2026 en 2023)	800	937	2 084
	855 724	799 005	578 917
Coûts de transaction	(8 329)	(3 153)	(936)
	847 395	795 852	577 981
Tranche à court terme de la dette à long terme	39 753	83 513	141 507
	807 642	712 339	436 474

¹ La Coopérative dispose d'une facilité de crédit globale de 1 100 000 \$ en 2025, 2024 et 2023 de crédit rotatif, garantie par des hypothèques mobilières et immobilières sur la majorité des actifs. La Coopérative peut utiliser ce crédit selon les formes suivantes : emprunts sur marge en dollars canadiens (30 060 \$ utilisé en 2025, 139 020 \$ en 2024 et 83 117 \$ en 2023) et/ou américains (3 590 \$ US utilisé en 2025, 2 720 \$ US en 2024 et 2 925 \$ US en 2023), avances SOFR libellées en dollars américains (175 047 \$ US utilisé en 2025, 161 395 \$ US en 2024 et 157 054 \$ US en 2023) et lettres de garantie. Le taux d'intérêt est déterminé à partir d'une grille de taux qui varient en fonction d'un ratio financier calculé trimestriellement sur une base consolidée. Le 22 décembre 2023, la Coopérative a amendé et renouvelé son entente de facilité de crédit globale pour une durée de 3 ans. Le 23 juin 2025, la Coopérative a amendé et renouvelé son entente de facilité de crédit globale pour une durée de 4 ans.

² Le crédit à terme a été émis le 22 décembre 2023 avec une première tranche d'un montant de 95 000 \$, et comportait un montant de 175 000 \$ dont l'émission pouvait être reportée en attente de la survenance de certains événements spécifiés à la convention. Une deuxième tranche d'un montant de 80 500 \$ a été émise le 19 janvier 2024 et la dernière tranche, d'un montant de 94 500 \$, a été émise le 31 mai 2024. Le 23 juin 2025, la Coopérative a amendé et renouvelé son entente de crédit à terme pour une durée de 3 ans.

³ Le 3 novembre 2025, ce crédit à terme a été renégocié pour être porté à 100 000 \$, portant intérêt à un taux fixe de 5,10 %, remboursable par versements annuels en capital de 10 000 \$ débutant en novembre 2026.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20) Dette à long terme

La dette à long terme de la Coopérative est sujette au respect de certains ratios financiers calculés sur la base des états financiers consolidés de la Coopérative. En date du 25 octobre 2025, la Coopérative respecte ces ratios financiers.

Si aucune prorogation n'est acceptée par les prêteurs et si aucune renégociation des dettes n'est effectuée, les remboursements du capital sur la dette à long terme au cours des prochains exercices seront les suivants :

	\$
2026	42 795
2027	14 418
2028	284 418
2029	297 613
2030	216 480
Total	855 724

21) Impôts sur l'excédent (recouvrement)

La charge d'impôts sur l'excédent se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Impôts exigibles	23 346	12 614
Impôts différés	29 975	(105 536)
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	53 321	(92 922)

La charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat diffère du montant qui serait calculé en appliquant les taux d'imposition légaux combinés fédéral et provincial, en raison des éléments suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Impôts sur les résultats, calculés aux taux canadiens prévus par la loi de 26,3 % (26,3 % en 2024)	47 304	29 399
Écarts attribuables aux éléments suivants :		
Incidences des charges non déductibles fiscalement	3 128	602
Dividendes et portion non imposable des gains en capital	(6 964)	(25 577)
Participations dans des entreprises associées imposables	(19 451)	(21 100)
Options d'achat et obligations de rachat des actionnaires sans contrôle	26 007	25 087
Renversement de provisions pour moins-values	-	(102 639)
Ajustements d'impôts au titre d'exercices antérieurs	608	392
Autres	2 689	914
Impôts sur l'excédent (recouvrement)	53 321	(92 922)

La charge (recouvrement) d'impôts reconnue dans les autres éléments du résultat global est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(1 920)	(300)
Gains actuariels	2 242	-
	322	(300)

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21) Impôts sur l'excédent (recouvrement)

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à un actif ou un passif d'impôts différés se présente comme suit :

	États consolidés de la situation financière			États consolidés des résultats	
	2025	2024	2023	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôts différés					
Immobilisations corporelles	(60 511)	(45 428)	(72 528)	(14 377)	27 100
Placements sous mise en équivalence	(31 201)	(27 070)	(21 409)	(4 130)	(5 661)
Immobilisations incorporelles	27 955	16 826	5 432	3 858	10 519
Pertes fiscales reportées	61 943	75 623	14 489	(13 680)	61 134
Charges déductibles au cours des exercices subséquents	9 761	11 844	6 217	1 126	5 627
Actif (passif) au titre des prestations définies	147	1 274	4 701	1 115	(3 427)
Dépenses de recherche et développement reportées	5 021	12 288	(289)	(7 267)	12 577
Instruments financiers dérivés	-	(54)	-	(1 866)	(354)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(68 165)	(91 973)	(18 205)	23 808	(73 768)
Obligations locatives	68 055	86 366	10 952	(18 311)	75 414
Actifs biologiques	-	1 823	-	(1 823)	1 823
Autres	823	3 018	5 267	1 572	(5 448)
	13 828	44 537	(65 373)	(29 975)	105 536

Les modifications dans l'actif net d'impôts différés sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	44 537	(65 373)
Comptabilisées dans les résultats	(29 975)	105 536
Comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(322)	300
Acquisition d'entreprises (note 4)	272	875
Autres	(684)	3 199
	13 828	44 537
Actifs d'impôts différés	34 180	70 383
Passifs d'impôts différés	(20 352)	(25 846)
	13 828	44 537

Au 25 octobre 2025, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 211 779 \$ au fédéral (280 440 \$ au provincial) ont été accumulées dans la Coopérative et certaines filiales. Ces pertes expirent entre 2035 et 2045. Au 26 octobre 2024, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 262 758 \$ au fédéral (327 734 \$ au provincial) étaient accumulées. Un actif d'impôts différé a été comptabilisé sur ces pertes au 25 octobre 2025 et 26 octobre 2024. Au 28 octobre 2023, des pertes autres qu'en capital s'élevant à 313 575 \$ au fédéral (372 456 \$ au provincial) étaient accumulées. De ces pertes, un montant de 269 879 \$ au fédéral (328 760 \$ au provincial) n'a pas été constaté à titre d'actif d'impôts différés.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22) Avantages futurs du personnel

Les avantages sociaux futurs sont constitués principalement des régimes de retraite dont les obligations découlant des régimes à prestations déterminées sont basées sur le nombre d'années de service et le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite sont sujettes à des ajustements en fonction d'une formule basée sur les rendements des caisses et de l'indice des prix à la consommation. La Coopérative offre, à certains employés, d'autres avantages à long terme qui prévoient le paiement des primes d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour les employés retraités. Ces autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés et sont présentés à titre d'autres régimes.

La Coopérative évalue ses obligations au titre des régimes à prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de chaque exercice. Les évaluations actuarielles des régimes de retraite aux fins de la capitalisation et des avantages complémentaires de retraite sont effectuées à une fréquence d'un an à trois ans. Des comités de retraite composés de représentants de l'employeur et d'employés assument la responsabilité fiduciaire à l'égard de certains régimes. Les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi exposent la Coopérative à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité, le risque d'investissement et le risque d'inflation. Par conséquent, la politique de placement de la Coopérative prévoit la composition d'un portefeuille diversifié dont la composante obligatoire s'apparie à l'échelonnement et aux versements prévus au titre des prestations.

Les informations relatives aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires se présentent comme suit :

i) Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies - Début	177 116	15 586	154 630	13 797
Coût de l'employeur pour le service courant	5 854	1 114	5 534	1 024
Cotisations des employés	166	-	282	-
Prestations payées	(6 694)	(1 042)	(10 096)	(1 150)
Prestations payées suite à un règlement	-	-	538	-
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	8 487	760	8 693	792
Gains sur règlements et compressions	-	-	(538)	-
Coût des services passés	670	79	-	-
	185 599	16 497	159 043	14 463
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses économiques	-	325	18 435	1 420
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	311	-	379	-
Pertes (gains) actuariel(le)s découlant de l'expérience	(181)	296	(740)	(297)
Obligation au titre des prestations définies - Fin	185 729	17 118	177 117	15 586

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'actif des régimes au titre des prestations définies :

	2025	2024
	\$	\$
Actifs des régimes - Début	191 569	164 691
Cotisations de l'employeur	3 138	6 798
Cotisations des employés	166	282
Prestations payées	(6 694)	(10 096)
Prestations payées suite à un règlement	-	538
Frais administratifs payés	(358)	(581)
Intérêt sur les actifs des régimes	9 105	9 285
Rendement réel sur les actifs des régimes en excédent des montants reconnus dans les intérêts nets	8 959	20 652
Actifs des régimes - Fin	205 885	191 569

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22) Avantages futurs du personnel

L'actif des régimes est constitué de :

	2025	2024
	%	%
Titres de capitaux propres :		
Fonds d'actions américaines et mondiales	34,4	29,7
Fonds de revenu fixe	22,8	31,7
Fonds d'actifs tangibles	17,3	16,9
Obligations long terme	10,1	-
Fonds d'actions canadiennes	9,0	14,7
Contrats de rentes	6,4	7,0
	100,0	100,0

Les actifs des régimes comprennent des fonds d'actions dont la juste valeur est basée sur des prix cotés sur un marché actif, ainsi que des obligations, des contrats de rente sans rachat et des actifs tangibles, dont la juste valeur n'est pas cotée sur un marché actif.

Le tableau qui suit présente l'actif (passif) net au titre des prestations définies pour l'ensemble des régimes de retraite et d'avantages complémentaires :

	2025		2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies	(185 729)	(17 118)	(177 117)	(15 586)	(154 630)	(13 797)
Actifs au titre des prestations définies	205 885	-	191 569	-	164 691	-
Actif (passif) net au titre des prestations définies	20 156	(17 118)	14 452	(15 586)	10 061	(13 797)

Le tableau qui suit présente l'actif (passif) net au titre des prestations définies tel que présenté à l'état de la situation financière, représentant la position nette de chacun des régimes :

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies	(67 003)	(61 984)	(57 574)
Actifs au titre des prestations définies	70 041	60 850	53 838
Actif (passif) net au titre des prestations définies	3 038	(1 134)	(3 736)

Le tableau qui suit présente les composantes du coût (revenus) des avantages de retraite reconnus dans l'état des résultats :

	2025	2024
	\$	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	6 968	6 558
Gains sur règlements et compressions	-	(538)
Pertes (gains) actuariel(le)s	309	(118)
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations définies	9 247	9 485
Intérêt sur les actifs	(9 105)	(9 285)
Frais d'administration	483	706
Coût des services passés de l'exercice	749	-
Coût des prestations définies	8 651	6 808

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

22) Avantages futurs du personnel

La Coopérative prévoit verser des cotisations de 4 436 \$ aux régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Le tableau qui suit présente la réévaluation du passif (actif) net au titre des prestations définies reconnues dans les autres éléments du résultat global :

	2025	2024
	\$	\$
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations définies	442	19 315
Rendement réel sur les actifs des régimes en excédent des montants reconnus dans les intérêts nets	(8 959)	(20 652)
Réévaluation du passif (actif) net au titre des prestations définies	(8 517)	(1 337)

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'actif (passif) net au titre des prestations définies :

	2025	2024
	\$	\$
Actif (passif) net au titre des prestations définies - Début	(1 134)	(3 736)
Coût des prestations définies	(8 651)	(6 808)
Cotisations de l'employeur	3 138	6 798
Primes et prestations payées par l'employeur	1 168	1 275
Réévaluations du passif (actif) net au titre des prestations définies reconnues dans les autres éléments du résultat global	8 517	1 337
	3 038	(1 134)

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 14,5 ans au 25 octobre 2025 (14,2 ans en 2024).

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Coopérative au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite étaient comme suit :

	2025		2024	
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	4,80 %	4,78 %	5,70 %	5,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,60 %	s.o.	3,50 %	s.o.
Obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,80 %	4,59 %	4,80 %	4,79 %
Taux de croissance de la rémunération	3,60 %	s.o.	3,60 %	s.o.
Taux de croissance des coûts des soins de santé au cours de l'exercice suivant	s.o.	4,76 %	s.o.	4,95 %
Taux ultime de croissance des coûts des soins de santé	s.o.	3,71 %	s.o.	3,70 %

Une variation de 1 % d'une des principales hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Changement d'hypothèse	Obligations liées aux avantages de retraite au 25 octobre 2025
Augmentation (diminution) :		\$
Taux d'actualisation	(1 %)	31 163
Taux d'inflation	1 %	14 119
Taux de croissance des frais de santé	1 %	1 055

ii) Régimes de retraite à cotisations définies

La Coopérative offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires. Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, correspondant au coût comptabilisé, se sont établies à 23 366 \$ pour l'exercice clos le 25 octobre 2025 (21 206 \$ en 2024).

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23) Capital des membres

Le capital des membres de la Coopérative est variable et illimité quant au nombre d'actions qui peuvent être émises, et les privilèges, restrictions et conditions y afférents sont déterminés par le conseil d'administration. Le capital des membres se compose de ce qui suit :

Actions privilégiées de classe A

Actions privilégiées de classe A, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles sont émises lors de la conversion des actions ordinaires souscrites par un sociétaire qui ne remplit pas les obligations de son contrat avec la Coopérative ou lorsque les obligations du contrat ne sont pas renouvelées.

Actions privilégiées d'investissement

Actions privilégiées d'investissement Série 1 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 2 – CRCD, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 3 – ESSOR, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 4 – FONDACTION, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 5 – FSTQ, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 24 octobre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 6 – 2017, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} juin 2020. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 7 – 2019, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} novembre 2022. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées d'investissement Série 8 – 2020, d'une valeur nominale de 100 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration depuis le 1^{er} octobre 2023. Elles comportent un dividende annuel, cumulatif et préférentiel. Aucun dividende ne peut être déclaré et distribué sur ces actions tant que les dividendes sur les actions du Régime d'investissement coopératif n'ont pas été déclarés conformément aux dispositions applicables.

Actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif

Actions privilégiées, d'une valeur nominale de 10 \$, émises suite à l'adhésion par des employés de la Coopérative au Régime d'investissement coopératif, comportant un dividende annuel à un taux fixé par le conseil d'administration. Elles sont rachetables à leur valeur nominale, sur décision du conseil d'administration à compter de la cinquième année suivante celle de l'émission.

Actions ordinaires

Actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe AA, d'une valeur nominale de 25 \$. Leur détention est une condition préalable à la qualification de sociétaire de la section filière porcine et au droit de vote. Elles sont rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

Actions ordinaires de classe B-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe B-1 s'il y a des actions ordinaires en circulation de classe D-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe D-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-1, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration, mais seulement à compter du jour suivant la date du cinquième anniversaire de leur émission. La date de rachat devra également correspondre à celle des actions ordinaires de classe D-1 émises au cours de la même année. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de versement partiel de ristournes.

Actions ordinaires de classe P-2, Séries 1 à 298 d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra racheter des actions ordinaires de classe P-2 s'il y a des actions ordinaires en circulation autres que des actions ordinaires de classe B-1, D-1 ou P-1. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende sur actions ordinaires de classe AA.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23) Capital des membres

Actions ordinaires (suite)

Actions ordinaires de classe P-100, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende.

Actions ordinaires de classe P-200, d'une valeur nominale de 1 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration. Elles ont été émises aux sociétaires à titre de dividende.

Actions ordinaires de classe membres auxiliaires, d'une valeur nominale de 25 \$, ne comportant pas de droit de vote et rachetables à leur valeur nominale sur décision du conseil d'administration.

À la fin de l'exercice, les actions émises et payées étaient réparties comme suit :

	Nombre			Montant		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
				\$	\$	\$
Actions privilégiées						
Classe A	336 818	379 629	436 318	337	380	437
Actions d'investissement Série 1 – FSTQ	400 000	450 000	500 000	40 000	45 000	50 000
Actions d'investissement Série 2 – CRCD	400 000	450 000	500 000	40 000	45 000	50 000
Actions d'investissement Série 3 – ESSOR	40 000	45 000	50 000	4 000	4 500	5 000
Actions d'investissement Série 4 – FONDATION	200 000	225 000	250 000	20 000	22 500	25 000
Actions d'investissement Série 5 – FSTQ	200 000	225 000	250 000	20 000	22 500	25 000
Actions d'investissement Série 6 – 2017	-	180 000	2 000 000	-	18 000	200 000
Actions d'investissement Série 7 – 2019	2 400 000	2 700 000	3 000 000	240 000	270 000	300 000
Actions d'investissement Série 8 – 2020	-	1 350 000	1 500 000	-	135 000	150 000
Régime d'investissement coopératif						
Série 2018, rachetables à compter de 2024, 3,75 %	-	-	760 655	-	-	7 607
Série 2019, rachetables à compter de 2025, 3,5 %	-	803 734	803 934	-	8 037	8 039
Série 2020, rachetables à compter de 2026, 3,5 %	982 299	985 230	985 530	9 823	9 852	9 855
Série 2021, rachetables à compter de 2027, 4,0 %	1 000 049	1 002 754	1 002 954	10 000	10 028	10 030
Série 2022, rachetables à compter de 2028, 4,5 %	894 564	896 241	896 441	8 946	8 962	8 964
Série 2023, rachetables à compter de 2029, 5,0 %	973 445	973 445	-	9 734	9 734	-
Série 2024, rachetables à compter de 2030, 4,5 %	995 528	-	-	9 955	-	-
	8 822 703	10 666 033	12 935 832	412 795	609 493	849 932
Coûts de transaction	-	-	-	-	(7 406)	(7 447)
	8 822 703	10 666 033	12 935 832	412 795	602 087	842 485
Actions privilégiées présentées à titre de rachat d'actions à payer	(4 622 299)	(803 734)	(760 655)	(373 823)	(8 037)	(7 607)
	4 200 404	9 862 299	12 175 177	38 972	594 050	834 878
Actions ordinaires						
Classe A	30 966	30 852	30 735	774	772	769
Classe AA	2 710	2 630	2 640	68	66	66
Classe B-1	41 488 346	41 488 346	42 321 752	41 489	41 489	42 322
Classe D-1	205 115 564	216 422 287	243 220 438	205 116	216 421	243 220
Classe P-1	2 128 610	4 781 508	4 788 356	2 128	4 781	4 788
Classe P-2	265	257	258	7	7	7
Classe P-100	22 686 318	22 724 135	22 776 775	22 686	22 724	22 777
Classe P-200	4 729 221	4 729 221	4 737 281	4 729	4 729	4 737
MEMBRES AUXILIAIRES	570	560	530	14	14	13
	276 182 570	290 179 796	317 878 765	277 011	291 003	318 699
	280 382 974	300 042 095	330 053 942	315 983	885 053	1 153 577

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23) Capital des membres

Les opérations de l'exercice se détaillent comme suit :

	Nombre		Montant	
	2025	2024	2025	2024
			\$	\$
Actions privilégiées				
Solde au début de l'exercice	10 666 033	12 935 832	602 087	842 485
Émission :				
Régime d'investissement coopératif Série 2024 (Série 2023 en 2024)	995 528	973 445	9 955	9 734
	995 528	973 445	9 955	9 734
Rachat :				
Classe A	(42 811)	(56 689)	(43)	(57)
Régime d'investissement coopératif Série 2018	-	(760 655)	-	(7 607)
Régime d'investissement coopératif Série 2019	(803 734)	(200)	(8 037)	(2)
Régime d'investissement coopératif Série 2020	(2 931)	(300)	(29)	(3)
Régime d'investissement coopératif Série 2021	(2 705)	(200)	(28)	(2)
Régime d'investissement coopératif Série 2022	(1 677)	(200)	(16)	(2)
Actions d'investissement Série 1 – FSTQ	(50 000)	(50 000)	(5 000)	(5 000)
Actions d'investissement Série 2 – CRCD	(50 000)	(50 000)	(5 000)	(5 000)
Actions d'investissement Série 3 – ESSOR	(5 000)	(5 000)	(500)	(500)
Actions d'investissement Série 4 – FONDATION	(25 000)	(25 000)	(2 500)	(2 500)
Actions d'investissement Série 5 – FSTQ	(25 000)	(25 000)	(2 500)	(2 500)
Actions d'investissement Série 6 – 2017	(180 000)	(1 820 000)	(18 000)	(182 000)
Actions d'investissement Série 7 – 2019	(300 000)	(300 000)	(30 000)	(30 000)
Actions d'investissement Série 8 – 2020	(1 350 000)	(150 000)	(135 000)	(15 000)
Coûts de transaction (renversement)	-	-	7 406	41
	(2 838 858)	(3 243 244)	(199 247)	(250 132)
	8 822 703	10 666 033	412 795	602 087
Régime d'investissement coopératif, rachetable à moins d'un an, Série 2020 (Série 2019 en 2024)	(982 299)	(803 734)	(9 823)	(8 037)
Actions d'investissement, rachetables à moins d'un an, Série 1 à Série 5 et Série 7	(3 640 000)	-	(364 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	4 200 404	9 862 299	38 972	594 050

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23) Capital des membres

	Nombre		Montant	
	2025	2024	2025	2024
			\$	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	290 179 796	317 878 765	291 003	318 699
Émission :				
Classe A	754	359	18	9
Classe AA	80	30	2	1
Classe D-1	16 061 750	-	16 062	-
Classe P-2	8	3	-	-
MEMBRES AUXILIAIRES	10	30	-	1
	16 062 602	422	16 082	11
Transfert :				
Classe B-1	-	(833 406)	-	(833)
Classe D-1	-	833 406	-	833
	-	-	-	-
Rachat :				
Classe A	(640)	(242)	(16)	(6)
Classe AA	-	(40)	-	(1)
Classe D-1	(27 368 473)	(27 631 557)	(27 367)	(27 632)
Classe P-1	(2 652 898)	(6 848)	(2 653)	(7)
Classe P-2	-	(4)	-	-
Classe P-100	(37 817)	(52 640)	(38)	(53)
Classe P-200	-	(8 060)	-	(8)
	(30 059 828)	(27 699 391)	(30 074)	(27 707)
Solde à la fin de l'exercice	276 182 570	290 179 796	277 011	291 003

Exercice 2025

Le 22 janvier 2025, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter 10 % du nombre initial émis de chacune des séries des actions privilégiées d'investissement et la totalité des actions privilégiées Série 6 - 2017, soit 785 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 78 500 \$. Des dividendes de 2 027 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 3 mars 2025 sur ces actions privilégiées d'investissement avant leur rachat.

Le 3 septembre 2025, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de :

- racheter 10 % de toutes les actions privilégiées d'investissement, soit 455 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 45 500 \$. Des dividendes de 263 \$ ont été déclarés et seront payés au comptant le 3 novembre 2025 sur ces actions privilégiées d'investissement avant leur rachat.
- racheter la totalité des actions privilégiées d'investissement Série 7 - 2019, soit 2 100 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 210 000 \$. Des dividendes de 1 722 \$ ont été déclarés et seront payés au comptant le 3 novembre 2025 sur les actions privilégiées d'investissement Série 7 - 2019 avant leur rachat.
- racheter la totalité des actions privilégiées d'investissement des Séries 1 à 5, soit 1 085 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 108 500 \$. Des dividendes de 916 \$ ont été déclarés et seront payés au comptant le 3 novembre 2025 sur les actions privilégiées d'investissement Séries 1 à 5 avant leur rachat.
- racheter la totalité des actions privilégiées d'investissement Série 8 - 2020, soit 1 200 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 120 000 \$. Des dividendes de 3 965 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 1er octobre 2025 sur les actions privilégiées d'investissement Série 8 avant leur rachat.
- procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2025, en date du 30 novembre 2025, en vertu de laquelle 1 320 000 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie totale de 13 200 \$. Le 3 septembre 2025, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2025, 982 299 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2020, pour une contrepartie 9 823 \$.

Ces actions sont présentées à titre de « Rachats d'actions à payer » à l'état consolidé de la situation financière au 25 octobre 2025.

Le 14 novembre 2024, les administrateurs ont résolu de racheter 29 957 189 actions ordinaires de classe D-1 et P-1 émises en 2015 et 2016, et 42 811 actions privilégiées de classe A, ayant les mêmes années de référence, pour une contrepartie au comptant de 30 000 \$. Le paiement a été effectué le 30 juillet 2025.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23) Capital des membres

Exercice 2024

Le 14 décembre 2023, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter 10 % de chacune des séries des actions privilégiées d'investissement, soit 805 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 80 500 \$. Des dividendes de 1 494 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 19 janvier 2024 sur les actions d'investissement avant leur rachat.

Le 16 janvier 2024, les administrateurs ont résolu de racheter 27 629 237 actions ordinaires de classe D-1 émises en 2012 et 2013, et 56 689 actions privilégiées de classe A, ayant les mêmes années de référence, pour une contrepartie au comptant de 27 686 \$. Le paiement a été effectué le 7 août 2024.

Le 24 avril 2024, le conseil d'administration de la Coopérative a résolu de racheter des actions privilégiées d'investissement Série 6 – 2017, soit 1 620 000 actions, pour une contrepartie au comptant de 162 000 \$. Des dividendes de 1 485 \$ ont été déclarés et payés au comptant le 31 mai 2024 sur les actions d'investissement Série 6 – 2017 avant leur rachat.

Le 5 septembre 2024, le conseil d'administration a résolu de procéder à une émission d'actions privilégiées du Régime d'investissement coopératif, Série 2024, en date du 30 novembre 2024, en vertu de laquelle 995 528 actions privilégiées ont été émises pour une contrepartie totale de 9 955 \$. Le 5 septembre 2024, ils ont également résolu de racheter, à compter du 30 novembre 2024, 803 734 actions privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, Série 2019, pour une contrepartie de 8 037 \$.

24) Instruments financiers

a) Objectifs et politiques de gestion des risques

Les activités de la Coopérative l'exposent à une variété de risques financiers : risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité et risque de prix. La gestion des risques financiers de la Coopérative est principalement contrôlée par son département de gestion des risques financiers sous des politiques visant à identifier, évaluer et couvrir les risques auxquels elle est exposée. Ces politiques définissent des mécanismes de contrôle, des limites de risque appropriées et assurent un suivi du respect de ces limites. Elles sont révisées afin de tenir compte de l'évolution des conditions de marché et des activités de la Coopérative. Ces politiques interdisent toute opération à des fins de spéculation.

Dans le cadre de sa stratégie de couverture, la Coopérative utilise divers instruments financiers dérivés. Ces instruments sont exclusivement utilisés à des fins de gestion des risques.

b) Risque de change

La Coopérative effectue fréquemment des ventes et des achats à l'étranger. De plus, une portion de la facilité de crédit de la Coopérative est utilisée sous forme d'avances SOFR, libellées en dollars américains. La politique de la Coopérative est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales, et de couvrir les fluctuations de change relatives à sa dette à long terme en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de taux de change, elle utilise des contrats de change, des swaps de devises et des swaps de devises sur la dette.

Des contrats à terme de vente et d'achat de devises sont utilisés par la Coopérative et désignés comme couverture de flux de trésorerie. Aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée, étant donné que le risque sous-jacent correspond parfaitement à la composante de risque couverte.

Des contrats à terme de vente et d'achat de devises ainsi que des swaps de devises sont également utilisés par la Coopérative, mais ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Ces contrats sont utilisés pour couvrir les ventes et les achats à l'étranger qui ne sont pas couverts par des instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture, les risques relatifs aux achats d'engrais et de matériaux de construction en devises, ainsi que les variations de prix du porc.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24) Instruments financiers

b) Risque de change (suite)

Le tableau suivant présente les contrats de change à terme et les swaps de devises, dont les échéances n'excèdent pas un an, en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière :

Devise	Type	Montant notionnel – monnaie étrangère			Montant notionnel – dollar canadien			Juste valeur en fin d'exercice		
		2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
	Désignés comme instruments de couverture				\$	\$	\$	\$	\$	\$
USD	Vente	489 500	570 750	600 000	670 819	773 684	810 451	(7 375)	(11 549)	(20 005)
YEN	Vente	5 590 730	10 440 000	-	52 844	100 991	-	195	5 188	-
EUR	Achat	4 620	-	-	7 274	-	-	216	-	-
	Non désignés comme instruments de couverture									
USD	Vente	190 924	104 402	111 709	267 561	144 826	154 795	(3 428)	(1 611)	(1 503)
USD	Achat	145 855	146 555	90 061	204 401	203 301	124 797	2 205	4 589	3 680
YEN	Vente	7 649 649	-	6 671 342	70 147	-	61 862	(212)	-	(265)
YEN	Achat	4 763 897	-	1 505 000	43 685	-	13 887	(49)	-	85

Au 25 octobre 2025, une variation défavorable hypothétique de 1,0 % de la valeur du dollar canadien par rapport à l'ensemble des devises concernées entraînerait une diminution de la juste valeur des contrats de change à terme de la Coopérative de 5 496 \$, une baisse de l'excédent avant impôts et ristournes de 499 \$ et une diminution du résultat global (autre élément du résultat global) de 4 997 \$. L'impact sur le résultat avant impôts n'inclut pas l'effet de compensation du risque de change inhérent aux opérations faisant l'objet d'une couverture.

Afin de gérer les risques liés à la variation du taux de change sur la dette à long terme, la Coopérative utilise des instruments financiers dérivés pour fixer en dollars canadiens les versements sur les dettes libellées en dollars américains. Au 25 octobre 2025, une dette d'une valeur de 175 047 \$ US (161 395 \$ US en 2024) a ainsi fait l'objet d'une relation de couverture par le biais d'ententes de devises sur la dette. Ces instruments financiers permettent de couvrir l'impact de la variation du taux de change de cette dette sur un équivalent en dollars canadiens de 245 000 \$ (220 000 \$ en 2024). La juste valeur de ces swaps au 25 octobre 2025 est positive de 325 \$ (positive de 170 \$ en 2024 et positive de 78 \$ en 2023). Au 25 octobre 2025, la couverture de flux de trésorerie liée à ce risque de change a été évaluée comme étant efficace. Aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée, étant donné que le risque sous-jacent correspond parfaitement à la composante de risque couverte.

Le tableau suivant présente l'effet de ces couvertures de flux de trésorerie sur les états consolidés des résultats et du résultat global :

	2025		2024	
	Reclassement aux résultats des pertes (gains) réalisés sur les instruments financiers	Gains (pertes) comptabilisés à l'état du résultat global	Reclassement aux résultats des pertes (gains) réalisés sur les instruments financiers	Gains comptabilisés à l'état du résultat global
	\$	\$	\$	\$
Contrats de change	17 783	(18 387)	7 064	6 580
Swaps de devises et de taux d'intérêt	(4 452)	4 607	(808)	901

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24) Instruments financiers

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt afférent aux actifs et passifs financiers découle des variations des taux d'intérêt que la Coopérative pourrait subir. La Coopérative estime que les billets à recevoir, les emprunts bancaires et les obligations découlant de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables présentent un risque de flux de trésorerie étant donné que la Coopérative pourrait subir les incidences négatives en cas de variation des taux d'intérêt. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 25 octobre 2025 comprenait une portion de 87 % de dette à taux fixe (75 % en 2024) et de 13 % de dette à taux variable (25 % en 2024).

Certaines facilités de crédit de la Coopérative portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références CORRA et SOFR. La gestion de la trésorerie centralisée vise à appairer et à orchestrer la combinaison appropriée de dettes à intérêt fixe et à intérêt variable pour minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt. De plus, afin de protéger sa dette à long terme contre les risques découlant des variations de taux d'intérêt, elle utilise des swaps de taux d'intérêt.

Au 25 octobre 2025, des swaps de taux d'intérêts en vertu desquels la Coopérative reçoit des intérêts au taux variable CORRA composé quotidiennement, soit 2,51 % en 2025 (3,81 % en 2024) sur un notionnel de 445 000 \$ (445 000 \$ en 2024) sont en vigueur. La Coopérative paie des intérêts à taux fixe variant de 2,83 % à 3,36 % (2,83 % à 4,06 % en 2024). Ces swaps prévoient le règlement mensuel au net des intérêts reçus et payés. Ces swaps viennent à échéance de juin 2028 à septembre 2034 (de décembre 2026 à septembre 2034 en 2024). La juste valeur de ces swaps au 25 octobre 2025 est négative de 9 692 \$ (négative de 2 849 \$ en 2024). Au 29 octobre 2023, la juste valeur de ces swaps était positive de 8 279 \$, mais la comptabilité de couverture n'était pas appliquée sur ces positions.

Au 25 octobre 2025, la couverture de flux de trésorerie liée au risque de taux d'intérêt a été évaluée comme étant efficace. Aucune inefficacité de couverture n'a été comptabilisée, étant donné que le risque sous-jacent correspond parfaitement à la composante de risque couverte.

	2025		2024	
	Reclassement aux résultats des pertes réalisés sur les instruments financiers	Pertes comptabilisées à l'état du résultat global	Reclassement aux résultats des gains réalisés sur les instruments financiers	Pertes comptabilisées à l'état du résultat global
	\$	\$	\$	\$
Swaps de taux d'intérêt	1 409	(8 252)	(2 016)	(833)

Au 25 octobre 2025, une variation défavorable hypothétique de 1,0 % des taux d'intérêts variables, après l'effet de la comptabilité de couverture, en considérant que toutes les autres variables demeurent constantes, entraînerait une augmentation des frais financiers et donc une diminution de l'excédent avant impôts et ristournes de 1 136 \$ attribuable à la portion non couverte des dettes à taux variables et une augmentation du résultat global (autre élément du résultat global) de 4 450 \$ attribuables à la variation des swaps de taux d'intérêt.

d) Risque de prix

La Coopérative est exposée au risque de prix des marchandises comme le prix du porc, du grain, des engrais et du bois. L'extrême volatilité des prix résulte de l'évolution constante des marchés d'approvisionnement. La politique de la Coopérative est de préserver le coût d'achat et le prix de vente de ses activités commerciales en couvrant ses positions au moyen d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger ces opérations contre les risques découlant des variations de prix de ces marchandises, elle utilise des contrats à terme, des swaps et des options sur le prix des marchandises. Aux fins comptables, ces contrats ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Le tableau suivant présente les montants relatifs à ces contrats :

	2025		2024		2023	
	Notionnel	Juste valeur en fin d'exercice	Notionnel	Juste valeur en fin d'exercice	Notionnel	Juste valeur en fin d'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Swaps et contrats de vente de commodités	342 883	4 630	232 006	(2 587)	54 052	4 177
Swaps et contrats d'achat de commodités	130 195	(2 578)	93 405	(2 853)	38 153	(758)
Position nette – Vente	212 688	2 052	138 601	(5 440)	15 899	3 419

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24) Instruments financiers

e) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour la Coopérative une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit pour la Coopérative correspond à la valeur comptable des instruments financiers suivants :

i) Comptes clients

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Afin de se prémunir contre les pertes financières liées au crédit accordé, la Coopérative a une politique déterminant les conditions de crédit pour les diverses sphères d'activités. Les limites de crédit sont établies spécifiquement par secteur et par client et elles sont revues périodiquement. La Coopérative établit la provision pour perte de crédit attendue en tenant compte du risque de crédit spécifique, des tendances historiques des clients et les informations macroéconomiques de l'industrie. De plus, la Coopérative détient des sûretés pouvant lui accorder un recours en cas de défaut, sur des actifs et placements de certains clients.

La Coopérative croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des comptes clients et des billets à recevoir est minime, en raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité. Il n'y avait aucun débiteur supérieur à 10 % du solde total des débiteurs au 25 octobre 2025, au 26 octobre 2024 et au 29 octobre 2023. Aucun client ne représentait plus de 10 % du total du chiffre d'affaires consolidé pour les exercices clos les 25 octobre 2025, 26 octobre 2024 et 29 octobre 2023.

La Coopérative considère qu'un client est en situation de défaillance lorsqu'il existe des indications objectives que celui-ci est incapable de remplir ses obligations contractuelles. Un paiement considéré en retard selon les délais de recouvrement normaux par nature de produit et/ou un événement de nature qualitatif permet de conclure sur la provision pour perte de crédit attendue ou la radiation d'une créance client.

ii) Dérivés

Le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés est limité aux gains non matérialisés, le cas échéant. La Coopérative est susceptible de subir des pertes si les parties sont en défaut d'exécution des engagements liés à ces instruments. Toutefois, la Coopérative estime que le risque de telles inexécutions est faible, étant donné qu'elle ne traite qu'avec des institutions financières hautement cotées.

iii) Garanties financières

La Coopérative s'expose également à un risque de crédit supplémentaire à l'égard de certaines de ses coentreprises et de coopératives membres de son réseau par des engagements de cautions ou de rachat d'inventaires. Ces responsabilités éventuelles sont détaillées à la note 29. La valeur des obligations afférentes est établie selon le risque de défaut des coentreprises et coopératives du réseau, la durée des engagements et le taux de recouvrement dans le cas des engagements de rachat d'inventaires.

iv) Billets et balances de prix de vente à recevoir, actions privilégiées rachetables

La Coopérative encourt aussi un risque de crédit relatif aux billets à recevoir, généralement avec ses coentreprises, et aux balances de prix de vente avec des parties externes. Des provisions relatives au risque de crédit sont prises pour les actifs au coût amorti selon le risque de défaut des coentreprises et de ces parties externes le cas échéant, ainsi que des termes relatifs à ces ententes. Au cours des dernières années, la Coopérative n'a connu aucune perte significative relativement au risque de crédit.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Coopérative éprouve des difficultés à s'acquitter de ses engagements liés à ses passifs financiers et aux obligations locatives. La Coopérative est exposée au risque de liquidité principalement en raison de sa dette, de ses obligations locatives, de ses instruments financiers dérivés et de ses créanciers.

La Coopérative gère ce risque en établissant des prévisions financières détaillées ainsi qu'en élaborant un plan stratégique et une priorisation des projets à long terme. La gestion de la trésorerie à un niveau consolidé requiert une surveillance constante des rentrées et des sorties de fonds prévues à partir de projections de la situation financière consolidée de la Coopérative. Le risque de liquidité est évalué en fonction des volatilités historiques, des besoins saisonniers, des obligations financières à court terme et des engagements de la dette à long terme.

Les éléments compris dans les créanciers et charges à payer, les instruments financiers dérivés et les actions privilégiées rachetables ont une échéance de moins d'un an. Pour en savoir davantage sur les échéances des obligations locatives, des emprunts bancaires, des obligations de rachat des actionnaires sans contrôle, des passifs locatifs et de la dette à long terme, reportez-vous à la note 15, à la note 16, à la note 18, à la note 19 et à la note 20, respectivement.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24) Instruments financiers

g) Autres instruments financiers dérivés

La Coopérative transige également des instruments financiers dérivés avec ses membres et des coentreprises pour leur permettre de couvrir les risques de marché relatifs à des activités de commercialisation de grains et de production porcine. En contrepartie, la Coopérative a conclu, avec des institutions financières et sur les marchés, des swaps et des contrats à terme sur le prix de divers grains, du porc, de la moulée et de devises. Les gains et pertes sur ces contrats sont comptabilisés au poste « coût des ventes ».

Le tableau suivant présente les montants relatifs à des contrats avec des membres et des coentreprises tels que décrits ci-dessus :

	2025		2024	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Swaps de vente de commodités	16 477	758	14 240	142
Swaps et contrats d'achat de commodités	61 778	(946)	67 876	892
Swaps et contrats d'achat de devises	116 422	1 693	130 262	2 961
Position nette – Achat	161 723	1 505	183 898	3 995

Le tableau suivant présente les montants relatifs à des contrats avec des institutions financières et sur les marchés tels que décrits ci-dessus :

	2025		2024	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Contrats de vente de commodités	61 562	645	68 067	(692)
Swaps d'achat de commodités	16 402	(653)	14 192	(93)
Swaps et contrats de vente de devises	117 733	(1 298)	129 644	(2 342)
Position nette – Vente	162 893	(1 306)	183 519	(3 127)

Les tableaux ci-dessus présentent les montants des notionnels des instruments financiers dérivés. Ces montants correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants des notionnels ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Coopérative en cas de défaut. Aucune position n'était prise dans ce cadre au 29 octobre 2023.

h) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur correspond au montant qui serait reçu lors de la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordinaire entre des participants du marché à la date d'évaluation. La Coopérative a déterminé que la juste valeur de certains de ses actifs financiers et passifs financiers ayant des échéances à court terme équivaut à leur valeur comptable. Ces instruments financiers incluent la trésorerie et la trésorerie soumise à des restrictions, les comptes clients, les comptes fournisseurs et les charges à payer, les dividendes à payer sur actions ordinaires, les intérêts courus sur la dette à long terme et l'emprunt bancaire.

Les valeurs comptables des dettes à long terme, des contreparties éventuelles et de l'aide gouvernementale à recevoir correspondent approximativement à leur juste valeur. La juste valeur des dettes à long terme de la Coopérative a été estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, en utilisant les taux en vigueur pour des instruments financiers similaires, soumis à des risques et échéances comparables (données de niveau 2).

Les tableaux précédents présentent la juste valeur des instruments financiers dérivés aux 25 octobre 2025, 26 octobre 2024 et 29 octobre 2023. La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète les montants estimatifs que la Coopérative devrait recevoir (ou payer) pour mettre fin aux contrats ouverts à la fin de l'exercice. Les cours obtenus des banquiers de la Coopérative sont comparés aux cours affichés par les marchés financiers à leur fermeture (données de niveau 2).

Les valeurs comptables des billets à recevoir et des balances de prix de vente au coût amorti correspondent approximativement à leurs justes valeurs puisqu'ils ont des échéances à court terme, portent intérêt à des taux comparables à ceux du marché ou comportent des conditions similaires à ce qui aurait été transigé (données de niveau 2 et 3).

La juste valeur des options d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle ainsi que des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle est déterminée à partir de données de niveau 3.

Aucun transfert entre les hiérarchies de juste valeur n'a eu lieu durant l'exercice terminé le 25 octobre 2025. La détermination de la juste valeur et de la hiérarchie qui en découle repose sur l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles. La classification d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondée sur le niveau d'entrée le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Les changements de justes valeurs de niveau 2 et de niveau 3 sont analysés par la Coopérative à chacune des périodes de publication et des rapports expliquant les causes des mouvements des justes valeurs sont présentés à la direction.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24) Instruments financiers

i) Gestion du capital

La Coopérative vise, par sa gestion du capital, à assurer la pérennité de ses activités, à optimiser sa structure financière pour en réduire le coût, et à générer un rendement pour ses membres. Pour maintenir ou ajuster cette structure, la Coopérative peut émettre ou racheter des parts, céder certains actifs afin de réduire son endettement, ou encore adapter les montants versés aux membres. La Coopérative n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Coopérative est constituée de capitaux propres attribuables aux membres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle, des obligations locatives, de instruments financiers dérivés relatifs à la dette à long terme et de la trésorerie.

La Coopérative n'est soumise à aucune exigence réglementaire spécifique en matière de capital, sauf certaines restrictions prévues dans ses conventions de financement, notamment en ce qui concerne les investissements autorisés, les opérations entre sociétés liées, ainsi que la déclaration et le versement de dividendes ou d'autres formes de distributions.

En date de fin d'exercice financier, la structure du capital se présentait comme suit :

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Emprunts bancaires	14 304	22 943	11 605
Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle	385 874	433 679	295 302
Dette à long terme	847 395	795 852	577 981
Obligations locatives	334 954	370 399	287 123
Instruments financiers nets couvrant les risques relatifs à la dette à long terme	9 367	2 679	(8 357)
Trésorerie	(19 447)	(4 003)	(8 042)
Passif net	1 572 447	1 621 549	1 155 612
Avoir de la Coopérative	906 276	1 411 459	1 545 162

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

25) Résultats

	2025	2024
	\$	\$
Chiffre d'affaires		
Revenus de ventes de biens	8 285 156	7 725 864
Revenus de services	49 059	48 217
Revenus de transport	42 732	41 785
Autres revenus	14 782	12 184
	8 391 729	7 828 050
	2025	2024
	\$	\$
Frais de vente et d'administration		
Salaires et avantages sociaux	1 172 774	1 129 877
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	76 253	98 266
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 15)	57 482	53 534
Amortissement des actifs biologiques (note 8)	3 010	3 291
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 13)	38 490	37 501
Frais d'opération (fournitures, dépenses énergétiques et entretien)	459 464	427 487
Honoraires professionnels	74 113	97 193
Autres charges	259 221	239 798
	2 140 807	2 086 947
Frais financiers nets¹		
Intérêts sur emprunts bancaires	494	-
Intérêts sur les obligations locatives (note 15)	22 469	21 309
Intérêts sur la dette à long terme	47 697	52 120
Intérêts sur swaps de taux d'intérêts réalisés	1 409	(2 016)
Intérêts nets sur les obligations des régimes à prestations définies (note 22)	142	200
Intérêts sur revenus reportés	-	1 451
Autres frais d'intérêts	2 375	1 966
Amortissement des coûts de transaction	1 921	2 016
Intérêts créditeurs	(2 547)	(1 998)
	73 960	75 048
	2025	2024
	\$	\$
Pertes nettes		
Gains nets à la cession et dévaluation d'actifs	(3 568)	(4 408)
Pertes nettes sur réévaluation des options d'achat et obligations de rachat d'actions (note 18)	96 002	95 183
Gains découlant de l'indemnité d'assurance (note 12)	(45 505)	(8 577)
Autres pertes nettes	1 774	3 196
	48 703	85 394

¹ Le montant de frais financiers capitalisé dans les immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2025 se chiffre à 2 618 \$ (2 294 \$ en 2024).

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26) Ristournes

Conformément aux dispositions de la loi régissant la Coopérative, les administrateurs, au cours de leur réunion du 12 novembre 2025, ont déclaré des ristournes de 32 124 \$ (17 790 \$ en 2024). Ils ont résolu que les ristournes soient versées dans les proportions suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Comptant	16 062	17 790
Actions ordinaires de classe D-1	16 062	-
	32 124	17 790

Un ajustement de 39 \$ relativement à l'exercice précédent a été effectué au cours de l'exercice.

27) Parties liées

Les soldes et les transactions entre la Coopérative, ses filiales et ses entreprises communes qui sont des parties liées ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. La note 2 détaille la nature de la relation de la Coopérative avec ses filiales.

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions commerciales avec ses coentreprises. Ces transactions se résument comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
État consolidé des résultats		
Chiffre d'affaires	1 058 526	1 302 904
Coût des ventes	485 027	479 828
Revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements	80	49

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
État consolidé de la situation financière			
Actif			
Débiteurs	53 462	84 527	112 000
Autres placements	7 500	9 125	8 409
Passif			
Créditeurs et charges à payer	11 990	23 707	9 257
Revenus reportés	100 340	40 154	108 260
Billet à payer	-	-	7 000

Les autres placements avec lien avec les coentreprises se détaillent comme suit :

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Billets à recevoir ne portant pas intérêt, sans échéance	6 500	7 850	7 009
Billets à recevoir ne portant pas intérêt, remboursable selon les modalités du contrat	400	600	800
Billets à recevoir portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, sans échéance	600	675	600
	7 500	9 125	8 409

Dans le cours normal de ses affaires, la Coopérative effectue des transactions avec ses entités associées. Ces transactions se résument comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
État consolidé des résultats		
Chiffre d'affaires	79 052	100 953
Coût des ventes	5 090	60 183
Frais de vente et d'administration	1 056	11

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27) Parties liées

	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
État consolidé de la situation financière			
Actif			
Débiteurs	614	2 645	4 574
Instruments financiers	1 311	1 286	-
Autres placements	16 524	16 577	17 187
Passif			
Créditeurs et charges à payer	566	1 414	2 811
Les autres placements avec les entités associées se détaillent comme suit :			
	2025	2024	2023
	\$	\$	\$
Billets à recevoir portant intérêts au taux de 5,7 % (6,95 % en 2024 et 5,91 % en 2023), sans modalités de remboursement	1 524	1 577	2 187
Actions privilégiées non-votantes et non-participantes	15 000	15 000	15 000
	16 524	16 577	17 187

Les principaux dirigeants de la Coopérative sont les membres du conseil d'administration, ainsi que l'équipe du conseil de direction. La rémunération de ces principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Conseil d'administration		
Salaires et honoraires	1 788	1 601
Conseil de direction		
Salaires et incitatifs court terme	13 321	12 717
Rémunération incitative long terme	8 628	3 518
Avantages postérieurs à l'emploi	3 023	2 161
	24 972	18 396

La rémunération de la direction est composée d'une rémunération de base, de certains avantages ainsi que d'une rémunération incitative variable qui est calculée en fonction de la performance financière de la Coopérative et de la performance individuelle. La rémunération incitative variable comporte deux volets. Un premier volet, à court terme, est basé sur des critères financiers cibles relatifs à des objectifs budgétaires annuels et des critères de performance individuelle. Un second volet, à long terme, est basé sur l'accroissement de la valeur de l'avoir de la Coopérative sur des cycles de trois ans.

28) Informations supplémentaires sur les états consolidés des flux de trésorerie

Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation :

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	(7 866)	(9 345)
Stocks	(120 681)	25 037
Actifs biologiques	3 340	(32 978)
Frais payés d'avance	4 983	(6 708)
Créditeurs et charges à payer	78 135	17 146
Revenus reportés	78 072	(165 065)
	35 983	(171 913)

Au 25 octobre 2025, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 1 175 \$ (8 193 \$ en 2024) qui n'avait pas encore été déboursé à la date de clôture.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29) Engagements et éventualités

a) Contrats de cautionnement

La Coopérative s'est portée garante de prêts consentis par des institutions financières à certaines de ses coentreprises de la Division agricole ainsi qu'à des coopératives membres de son réseau, pour un montant maximal de 51 700 \$. Le solde de ces prêts au 25 octobre 2025 s'élève à 68,5 millions \$ (57,4 millions \$ en 2024 et 39,8 millions \$ en 2023). Un compte de garantie, libellé au nom de la Coopérative à même ses propres comptes bancaires, a été mis en place relativement à ces cautions et affiche un solde de 2 750 \$ au 25 octobre 2025 (2 750 \$ en 2024 et en 2023). Aucun passif n'a été inscrit relativement à ces cautions pour les exercices clos les 25 octobre 2025, 26 octobre 2024 et 29 octobre 2023 et, par le passé, la Coopérative n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes.

La Coopérative s'est également portée garante de prêts consentis par des institutions financières à certaines de ses coentreprises de la Division alimentation. La valeur maximale au titre de ces engagements totalise 5 000 \$ au 25 octobre 2025 (5 000 \$ en 2024 et en 2023), ce qui représente la juste valeur de ces engagements compte tenu des résultats historiques de ces coentreprises, et est présenté au poste « Autres éléments de passif » (note 19).

b) Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Coopérative s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter au prix coûtant ou à un prix fonction de la valeur de marché les stocks de certains de ses magasins franchisés, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions financières à ces mêmes magasins. Toutefois, en vertu de ces conventions, la Coopérative ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances. Au 25 octobre 2025, le montant d'engagement, représentant le moindre du solde des financements de ces magasins franchisés et de la valeur de leurs stocks, se chiffrait à 26,4 millions \$ (42,7 millions \$ en 2024 et 39,0 millions \$ en 2023).

La Coopérative s'est également engagée par voie de lettres de confort auprès d'institutions financières à racheter au prix coûtant les stocks de certaines de ses coentreprises en productions végétales, lorsqu'elles sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit et des autres financements consentis par les institutions financières à ces mêmes coentreprises. Toutefois, en vertu de ces conventions, la Coopérative ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances. Au 25 octobre 2025, le montant d'engagement, représentant le moindre du solde des financements de ces coentreprises et de la valeur de leurs stocks se chiffrait à 73,3 millions \$ (46,7 millions \$ en 2024 et 21,9 millions \$ en 2023). Aucun passif n'a été inscrit relativement à ces garanties pour les exercices clos les 25 octobre 2025, 26 octobre 2024 et 29 octobre 2023 et, par le passé, la Coopérative n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes.

30) Événements subséquents

Le 3 novembre 2025, la Coopérative a émis des obligations de premier rang non garanties de 300 000 \$, portant intérêts au taux de 5,875 % payable semestriellement, échéant en novembre 2032. Cette émission a permis d'effectuer les rachats d'actions privilégiées d'investissement présenté à la note 23.

Le 19 novembre 2025, la Coopérative a converti la totalité des actions ordinaires de classe B-1 en circulation en actions ordinaires de classe D-1.

Le 21 janvier 2026, les administrateurs ont déclaré un dividende de 5 567 \$. Ce dividende sera versé au comptant pour un montant de 2 783 \$ et sous forme d'actions ordinaires de classe P-200 au montant de 2 784 \$. Ils ont également résolu de procéder au rachat de 34 947 455 actions ordinaires de classe D-1, P-1 et P-100 émises en 2016 et 2017, et 52 545 actions privilégiées de classe A, ayant les mêmes années de référence pour une contrepartie au comptant de 35 000 \$.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31) Première application des IFRS

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 25 octobre 2025 sont préparés par la Coopérative conformément aux normes IFRS pour la première fois. Pour les périodes jusqu'à et y compris l'exercice clos le 26 octobre 2024, la Coopérative a préparé ses états financiers consolidés conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). En conséquence, la Coopérative a préparé des états financiers consolidés conformes aux IFRS applicables au 25 octobre 2025, accompagnés des données de la période comparative pour l'exercice clos le 26 octobre 2024, comme décrit dans le résumé des principales conventions comptables. Lors de la préparation des états financiers consolidés, l'état consolidé de la situation financière d'ouverture a été préparé au 29 octobre 2023, date de la transition de la Coopérative vers les IFRS. Cette note explique les principaux ajustements effectués dans ses états financiers consolidés.

L'IFRS 1 exige que toutes les normes IFRS soient appliquées de manière rétrospective. Cependant, il existe certaines exemptions pour lesquelles des choix doivent être faits.

Exemptions relatives à la première adoption

Exceptions obligatoires appliquées par la Coopérative

- **Décomptabilisation des actifs et passifs financiers** : Les critères menant à la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers avant la date de transition selon les NCECF n'ont pas été revus selon les normes IFRS.
- **Impôts différés rattaché aux passifs relatifs aux contrats de location** : IAS 12 « Impôts sur les résultats », prévoit une exemption à l'obligation de comptabiliser un actif ou un passif d'impôt différé dans certaines circonstances particulières. Malgré cette exemption, à la date de transition aux IFRS, la Coopérative doit comptabiliser un actif d'impôts différés, dans la mesure où il est probable que l'on dégagera un bénéfice imposable auquel imputer les différences temporaires déductibles, et un passif d'impôts différés pour toutes les différences temporaires déductibles et les différences temporaires imposables liées aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives.

Autres exemptions facultatives adoptées par la Coopérative

- **Regroupement d'entreprises** : IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'a pas été appliquée aux acquisitions de filiales qui sont considérées comme des entreprises selon les IFRS, ni aux acquisitions de participations dans des entreprises associées et des coentreprises, survenues avant le 29 octobre 2023. Le recours à cette exemption signifie que les valeurs comptables selon les NCECF des actifs et des passifs, qui doivent être comptabilisés selon les IFRS, constituent leur coût présumé à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'évaluation est effectuée conformément aux IFRS. Les actifs et passifs qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation selon les IFRS sont exclus de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture selon les IFRS. La Coopérative n'a comptabilisé aucun actif ou passif qui n'était pas comptabilisé selon les NCECF, ni exclu des montants précédemment comptabilisés, par suite des exigences de comptabilisation des IFRS. IFRS 1 exige également que la valeur comptable de l'écart d'acquisition selon les NCECF soit utilisée dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture selon les IFRS (sauf pour l'ajustement lié à la dépréciation). Selon les circonstances spécifiques à la Coopérative, la valeur comptable de l'écart d'acquisition sous les NCECF a été utilisée dans l'état consolidé de la situation financière selon les IFRS. Conformément à IFRS 1, la Coopérative a soumis l'écart d'acquisition à un test de dépréciation à la date de transition.
- **Contrats de location** : La Coopérative a choisi d'appliquer l'approche simplifiée pour la comptabilisation de l'actif lié au droit d'utilisation et l'obligation locative. Elle s'est prévaluée des mesures de simplification offertes, notamment :
 - o Déterminer, pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location exploitation, l'obligation locative en fonction des paiements futurs restants à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de transition aux IFRS et à comptabiliser un actif au titre de droits d'utilisation équivalent, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de transition aux IFRS.
 - o Ne pas réévaluer, à la date de transition, si un contrat existant est ou contient un contrat de location.
 - o Appliquer IAS 36 « Dépréciations d'actifs » aux actifs au titre de droits d'utilisation à la date de transition aux IFRS. Aucune dépréciation n'a été identifiée.
 - o Utiliser les informations disponibles a posteriori pour déterminer la durée des contrats comportant des options de prolongation ou de résiliation.
 - o Comptabiliser les contrats de location à court terme et de faible valeur en charges selon le mode linéaire.
 - o Traiter les contrats de location dont la durée résiduelle était inférieure à 12 mois à la date de transition comme des contrats de court terme.
- **Coûts d'emprunt** : La Coopérative a fait le choix d'appliquer les dispositions de l'IAS 23 de manière prospective. Plus précisément, en NCECF, la Coopérative effectuait le choix de comptabiliser les coûts d'emprunts relatifs aux actifs qualifiés qui prenaient une longue durée de préparation en dépenses. À partir de l'exercice 2024, ils sont capitalisés et amortis sur la durée de l'actif.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

État consolidé de la situation financière Au 29 octobre 2023

	NCECF	Ajustements NCECF	Instruments financiers dérivés a)	Contrats de location b)	Options et obligations de rachat c)
Notes explicatives					
ACTIF					
Actif courant					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 305	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	-	-	-
Trésorerie soumise à des restrictions	-	-	-	-	-
Débiteurs	484 243	-	-	-	-
Stocks	700 828	-	-	-	-
Stocks agricoles	148 678	-	-	-	-
Actifs biologiques	-	-	-	-	-
Impôts sur l'excédent à recevoir	33 386	-	-	-	-
Frais payés d'avance	57 153	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	7 653	-	78	-	-
Aide gouvernementale à recevoir à moins d'un an	1 346	-	-	-	-
Autres placements courants	5 917	-	-	-	-
Immobilisations corporelles destinées à la vente	7 158	-	-	-	-
Autres éléments d'actifs courants	-	-	-	-	-
	1 453 667	-	78	-	-
Actif non courant					
Intérêts dans des partenariats	239 718	18 372	-	-	-
Participations dans des entités sous influence notable	183 176	(19 097)	-	-	-
Placements sous mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres placements	56 140	-	-	-	-
Aide gouvernementale à recevoir	18 161	-	-	-	-
Actifs biologiques	16 125	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 118 579	-	-	(33 231)	-
Immobilisations corporelles destinées à la vente	20 880	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	8 279	-	-	-	-
Actifs au titre des prestations définies	41 788	-	-	-	-
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	300 417	-
Immobilisations incorporelles	341 109	-	-	-	-
Actif d'impôts différés	746	-	-	-	-
Écart d'acquisition	252 150	(42 723)	-	-	-
Options d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle	-	-	-	-	1 713
Autres éléments d'actifs	-	-	-	-	-
	2 296 851	(43 448)	-	267 186	1 713
Total de l'actif	3 750 518	(43 448)	78	267 186	1 713

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs biologiques	Avantages sociaux futurs	Classement des partenariats	Dépréciation de l'écart d'acquisition	Acquisition d'entreprise	Autres	Ajustements de présentation	IFRS
d)	e)	f)	g)	h)	i)	j)	
-	-	-	-	-	-	(7 305)	-
-	-	737	-	-	-	7 305	8 042
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	(732)	-	-	(65)	33 386	516 832
-	-	2 542	-	-	-	-	703 370
(148 678)	-	-	-	-	-	-	-
160 904	-	-	-	-	-	-	160 904
-	-	-	-	-	-	(33 386)	-
-	-	(458)	-	-	-	(56 695)	-
-	-	-	-	-	-	(7 731)	-
-	-	-	-	-	-	(1 346)	-
-	-	-	-	-	-	-	5 917
-	-	-	-	-	-	(7 158)	-
-	-	-	-	-	-	93 810	93 810
12 226	-	2 089	-	-	(65)	20 880	1 488 875
-	-	(5 029)	-	-	2 608	(255 669)	-
-	-	-	-	-	661	(164 740)	-
-	-	-	-	-	-	420 409	420 409
-	-	(2 224)	-	-	(3 604)	(1)	50 311
-	-	-	-	-	-	(18 161)	-
-	-	-	-	-	-	-	16 125
-	-	12 661	-	-	(88)	-	1 097 921
-	-	-	-	-	-	(20 880)	-
-	-	-	-	-	-	(8 279)	-
-	12 044	7	-	-	-	(1)	53 838
-	-	-	-	-	-	-	300 417
-	-	46	-	-	-	-	341 155
-	-	179	-	-	-	(179)	746
-	-	-	(42 682)	-	-	(1)	166 744
-	-	-	-	-	-	-	1 713
-	-	-	-	-	-	26 440	26 440
-	12 044	5 640	(42 682)	-	(423)	(21 062)	2 475 819
12 226	12 044	7 729	(42 682)	-	(488)	(182)	3 964 694

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

État consolidé de la situation financière Au 29 octobre 2023

	NCECF	Ajustements NCECF	Instruments financiers dérivés a)	Contrats de location b)	Options et obligations de rachat c)
Notes explicatives					
PASSIF ET AVOIR					
Passif courant					
Emprunts bancaires	12 190	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	790 122	-	-	230	-
Revenus reportés	242 756	-	-	-	-
Impôts sur l'excédent à payer	9 396	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	1 187	-	21 055	-	-
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an	7 607	-	-	-	-
Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle à court terme	-	-	-	-	2 099
Rachat d'actions à payer	-	-	-	-	-
Autres éléments de passifs à court terme	-	-	-	-	-
Obligations découlant des contrats de location-acquisitions exigibles à moins d'un an	10 803	-	-	(10 803)	-
Tranche à court terme des obligations locatives	-	-	-	50 491	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	140 297	-	-	-	-
	1 214 358	-	21 055	39 918	2 099
Passif non courant					
Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle	-	-	-	-	256 703
Obligations découlant des contrats de location-acquisitions	14 395	-	-	(14 395)	-
Obligations locatives	-	-	-	236 632	-
Dette à long terme	431 177	-	-	-	-
Crédit reporté	31 307	-	-	(31 307)	-
Autres éléments de passifs	33 643	9 109	-	-	-
Obligations au titre des prestations définies	59 882	-	-	-	-
Passif d'impôts différés	58 679	-	-	7 253	-
	629 083	9 109	-	198 183	256 703
Total du passif	1 843 441	9 109	21 055	238 101	258 802
AVOIR					
Capital des membres	1 153 577	-	-	-	-
Surplus d'apport	20 039	-	-	-	-
Réserve	586 129	(52 557)	(1 050)	29 085	(111 918)
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-	(19 927)	-	-
Avoir de la Coopérative	1 759 745	(52 557)	(20 977)	29 085	(111 918)
Participations ne donnant pas le contrôle	147 332	-	-	-	(145 171)
Total de l'avoir	1 907 077	(52 557)	(20 977)	29 085	(257 089)
Total du passif et de l'avoir	3 750 518	(43 448)	78	267 186	1 713

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs biologiques	Avantages sociaux futurs	Classement des partenariats	Dépréciation de l'écart d'acquisition	Acquisition d'entreprise	Autres	Ajustements de présentation	IFRS
d)	e)	f)	g)	h)	i)	j)	
-	-	(585)	-	-	-	-	11 605
-	-	1 439	-	-	(153)	2 464	794 102
-	-	-	-	-	-	(242 756)	-
-	-	-	-	-	-	(9 396)	-
-	-	-	-	-	-	(22 242)	-
-	-	-	-	-	-	(7 607)	-
-	-	-	-	36 500	-	-	38 599
-	-	-	-	-	-	7 607	7 607
-	-	-	-	-	-	271 933	271 933
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	50 491
-	-	1 210	-	-	-	-	141 507
-	-	2 064	-	36 500	(153)	3	1 315 844
-	-	-	-	-	-	-	256 703
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	236 632
-	-	5 295	-	-	-	2	436 474
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	5 272	-	48 024
-	(2 499)	191	-	-	-	-	57 574
-	-	-	-	-	366	(179)	66 119
-	(2 499)	5 486	-	-	5 638	(177)	1 101 526
-	(2 499)	7 550	-	36 500	5 485	(174)	2 417 370
-	-	-	-	-	-	-	1 153 577
-	-	-	-	-	(20 039)	-	-
12 226	14 543	179	(42 682)	(36 500)	14 066	(9)	411 512
-	-	-	-	-	-	-	(19 927)
12 226	14 543	179	(42 682)	(36 500)	(5 973)	(9)	1 545 162
-	-	-	-	-	-	1	2 162
12 226	14 543	179	(42 682)	(36 500)	(5 973)	(8)	1 547 324
12 226	12 044	7 729	(42 682)	-	(488)	(182)	3 964 694

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

État consolidé de la situation financière Au 26 octobre 2024

	NCECF	Ajustements NCECF	Instruments financiers dérivés	Contrats de location	Options et obligations de rachat
Notes explicatives	a)	b)	c)		
ACTIF					
Actif courant					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 429	-	-	-	-
Trésorerie	-	-	41	-	-
Trésorerie soumise à des restrictions	-	-	-	-	-
Débiteurs	509 105	-	584	-	-
Stocks	677 768	-	-	-	-
Stocks agricoles	191 459	-	-	-	-
Actifs biologiques	-	-	-	-	-
Impôts sur l'excédent à recevoir	42 693	-	-	-	-
Frais payés d'avance	64 236	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	8 206	-	5 360	-	-
Aide gouvernementale à recevoir à moins d'un an	1 074	-	-	-	-
Placements échéant à moins d'un an	12 112	-	-	-	-
Immobilisations corporelles destinées à la vente	12 283	-	-	-	-
Autres placements courants	-	-	-	-	-
Autres éléments d'actifs courants	-	-	-	-	-
	1 535 365	-	5 985	-	-
Actif non courant					
Intérêts dans des partenariats	230 025	22 394	-	-	-
Participations dans des entités sous influence notable	175 637	(23 825)	-	-	-
Placements sous mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres placements	54 313	-	-	-	-
Aide gouvernementale à recevoir	17 081	-	-	-	-
Actifs biologiques	19 222	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 049 372	-	-	(27 998)	-
Immobilisations corporelles destinées à la vente	18 355	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	2 178	-	-	-	-
Actifs au titre des prestations définies	60 265	-	-	-	-
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	375 065	-
Immobilisations incorporelles	302 678	-	-	-	-
Actif d'impôts différés	66 557	2 671	466	-	-
Écarts d'acquisitions	252 425	(42 723)	-	-	-
Options d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle	-	-	-	-	38 506
Autres éléments d'actifs	-	-	-	-	-
	2 248 108	(41 483)	466	347 067	38 506
Total de l'actif	3 783 473	(41 483)	6 451	347 067	38 506

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs biologiques	Avantages sociaux futurs	Classement des partenariats	Dépréciation de l'écart d'acquisition	Acquisition d'entreprise	Autres	Ajustements de présentation	IFRS
d)	e)	f)	g)	h)	i)	j)	
-	-	-	-	-	-	(16 429)	-
-	-	305	-	-	-	3 657	4 003
-	-	-	-	-	-	12 772	12 772
-	-	(826)	-	-	-	50 668	559 531
-	-	2 605	-	-	-	-	680 373
(191 459)	-	-	-	-	-	-	-
184 579	-	-	-	-	-	-	184 579
-	-	-	-	-	1 625	(44 318)	-
-	-	(184)	-	-	(18 342)	(45 710)	-
-	-	-	-	-	-	(13 566)	-
-	-	-	-	-	-	(1 074)	-
-	-	-	-	-	-	(12 112)	-
-	-	-	-	-	-	(12 283)	-
-	-	-	-	-	-	12 112	12 112
-	-	-	-	-	-	90 987	90 987
(6 880)	-	1 900	-	-	(16 717)	24 704	1 544 357
-	-	(4 283)	-	-	7 780	(255 916)	-
-	-	-	-	-	(336)	(151 476)	-
-	-	-	-	-	-	407 392	407 392
-	-	(2 225)	-	-	(3 204)	-	48 884
-	-	-	-	-	-	(17 081)	-
-	-	-	-	-	-	-	19 222
-	-	11 897	-	692	17 525	(89)	1 051 399
-	-	-	-	-	-	(18 355)	-
-	-	-	-	-	-	(2 178)	-
-	575	10	-	-	-	-	60 850
-	-	-	-	-	-	-	375 065
-	-	41	-	9 758	-	(1)	312 476
-	-	179	-	875	178	(543)	70 383
-	-	-	(42 682)	44 787	-	(1)	211 806
-	-	-	-	-	-	-	38 506
-	-	-	-	-	-	19 259	19 259
-	575	5 619	(42 682)	56 112	21 943	(18 989)	2 615 242
(6 880)	575	7 519	(42 682)	56 112	5 226	5 715	4 159 599

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

État consolidé de la situation financière Au 26 octobre 2024

	NCECF	Ajustements NCECF	Instruments financiers dérivés	Contrats de location	Options et obligations de rachat
Notes explicatives			a)	b)	c)
PASSIF ET AVOIR					
Passif courant					
Emprunts bancaires	23 653	-	274	-	-
Créditeurs et charges à payer	873 424	-	237	230	-
Revenus reportés	77 691	-	-	-	-
Impôts sur l'excédent à payer	3 138	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	9 756	-	11 594	-	-
Rachat d'actions à payer	-	-	-	-	-
Ristourne à payer	17 790	-	-	-	-
Actions privilégiées rachetables à moins d'un an	8 037	-	-	-	-
Obligation de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle	-	-	-	-	2 246
Autres éléments de passifs à court terme	-	52	-	493	-
Obligations découlant des contrats de location-acquisitions exigibles à moins d'un an	12 376	-	-	(12 376)	-
Tranche à court terme des obligations locatives	-	-	-	60 260	-
Tranche à court terme de la dette à long terme	82 180	-	-	-	-
	1 108 045	52	12 105	48 607	2 246
Passif non courant					
Obligations de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle	-	-	-	-	431 433
Obligations découlant des contrats de location-acquisitions	6 022	-	-	(6 022)	-
Obligations locatives	-	-	-	310 139	-
Dette à long terme	706 933	-	-	-	-
Crédit reporté	27 940	-	-	(27 940)	-
Autres éléments de passifs	5 939	10 026	-	3 056	-
Obligation relative aux avantages futurs du personnel	65 344	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	5 027	-	-	-	-
Passif d'impôts différés	17 936	-	-	5 184	-
	835 141	10 026	-	284 417	431 433
Total du passif	1 943 186	10 078	12 105	333 024	433 679
AVOIR					
Capital des membres	885 053	-	-	-	-
Surplus d'apport	19 360	-	-	-	-
Réserve	742 787	(51 561)	3 085	14 068	(200 522)
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-	(8 739)	-	-
Avoir de la Coopérative	1 647 200	(51 561)	(5 654)	14 068	(200 522)
Participations ne donnant pas le contrôle	193 087	-	-	(25)	(194 651)
Total de l'avoir	1 840 287	(51 561)	(5 654)	14 043	(395 173)
Total du passif et de l'avoir	3 783 473	(41 483)	6 451	347 067	38 506

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs biologiques	Avantages sociaux futurs	Classement des partenariats	Dépréciation de l'écart d'acquisition	Acquisition d'entreprise	Autres	Ajustements de présentation	IFRS
d)	e)	f)	g)	h)	i)	j)	
-	-	(984)	-	-	-	-	22 943
-	50	1 358	-	-	-	9 404	884 703
-	-	-	-	-	-	(77 691)	-
-	-	-	-	-	-	(3 138)	-
-	-	-	-	-	-	(21 350)	-
-	-	-	-	-	-	8 037	8 037
-	-	-	-	-	-	(17 790)	-
-	-	-	-	-	-	(8 037)	-
-	-	-	-	-	-	-	2 246
-	-	-	-	-	(1)	116 831	117 375
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	60 260
-	-	1 333	-	-	-	-	83 513
-	50	1 707	-	-	(1)	6 266	1 179 077
-	-	-	-	-	-	-	431 433
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	310 139
-	-	5 405	-	-	-	1	712 339
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	4 863	5 027	28 911
-	(3 589)	228	-	-	-	1	61 984
-	-	-	-	-	-	(5 027)	-
-	291	-	3 356	-	(378)	(543)	25 846
-	(3 298)	5 633	3 356	-	4 485	(541)	1 570 652
-	(3 248)	7 340	3 356	-	4 484	5 725	2 749 729
-	-	-	-	21 135	(21 135)	-	885 053
-	-	-	-	-	(19 360)	-	-
(6 880)	3 823	179	(46 038)	34 977	41 237	(10)	535 145
-	-	-	-	-	-	-	(8 739)
(6 880)	3 823	179	(46 038)	56 112	742	(10)	1 411 459
-	-	-	-	-	-	-	(1 589)
(6 880)	3 823	179	(46 038)	56 112	742	(10)	1 409 870
(6 880)	575	7 519	(42 682)	56 112	5 226	5 715	4 159 599

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

État consolidé des résultats Exercice clos les 26 octobre 2024

	NCECF	Retraitement des activités abandonnées	Instruments financiers dérivés a)	Contrats de location b)	Options et obligations de rachat c)
Notes explicatives					
Chiffre d'affaires	7 843 601	(9 259)	1 285	-	-
Coût des ventes	5 522 741	(1 356)	-	(1 108)	-
Frais de vente et administration	2 104 720	(11 496)	(5 561)	(7 112)	-
Frais financiers nets	69 335	(11 012)	(2 012)	20 183	-
Pertes nettes à la cession et dévaluation d'actifs	13 962	(8 246)	-	5 148	-
Pertes sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt	5 058	-	(833)	-	-
Gains découlant des indemnités d'assurance	(8 577)	-	-	-	-
Pertes sur fluctuation de change	-	-	5 722	-	-
Pertes nettes	-	-	-	-	95 183
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies, avant quotes-parts, revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements, ristournes et impôts	136 362	22 851	3 969	(17 111)	(95 183)
Quote-part des résultats des coentreprises	54 195	-	-	-	-
Quote-part des résultats des entreprises associées	6 108	-	-	-	-
Revenus d'intérêts et de dividendes des autres placements	941	(366)	-	-	-
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies, avant ristournes et impôts	197 606	22 485	3 969	(17 111)	(95 183)
Ristournes	17 790	-	-	-	-
Recouvrement d'impôts	(93 982)	3 164	(166)	(2 069)	-
Excédent de l'exercice lié aux activités poursuivies	273 798	19 321	4 135	(15 042)	(95 183)
Perte afférente aux activités abandonnées	(3 082)	(19 321)	-	-	-
Excédent net de l'exercice	270 716	-	4 135	(15 042)	(95 183)
Attribuable aux :					
Membres de la Coopérative	230 323	-	4 135	(15 017)	(51 064)
Participations ne donnant pas le contrôle	40 393	-	-	(25)	(44 119)
	270 716	-	4 135	(15 042)	(95 183)

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs biologiques	Avantages sociaux futurs	Classement des partenariats	Dépréciation de l'écart d'acquisition	Acquisition d'entreprise	Autres	Ajustements de présentation	IFRS
d)	e)	f)	g)	h)	i)	j)	
-	-	(561)	-	-	(7 016)	-	7 828 050
19 106	-	(1901)	-	-	(4 529)	8 125	5 541 078
-	11 619	1 557	-	-	1 345	(8 125)	2 086 947
-	147	451	-	-	(2 042)	(2)	75 048
-	-	-	-	(16 048)	(400)	5 584	-
-	-	-	-	-	-	(4 225)	-
-	-	-	-	-	-	8 577	-
-	-	-	-	-	-	-	5 722
-	-	-	-	-	-	(9 789)	85 394
(19 106)	(11 766)	(668)	-	16 048	(1 390)	(145)	33 861
-	-	746	-	30 133	3 503	-	88 577
-	-	-	-	-	377	-	6 485
-	-	-	-	-	-	(1)	574
(19 106)	(11 766)	78	-	46 181	2 490	(146)	129 497
-	-	-	-	-	-	-	17 790
-	291	78	3 356	-	(3 593)	(1)	(92 922)
(19 106)	(12 057)	-	(3 356)	46 181	6 083	(145)	204 629
-	-	-	-	-	-	-	(22 403)
(19 106)	(12 057)	-	(3 356)	46 181	6 083	(145)	182 226
(19 106)	(12 057)	-	(3 356)	46 181	6 083	(145)	185 977
-	-	-	-	-	-	-	(3 751)
(19 106)	(12 057)	-	(3 356)	46 181	6 083	(145)	182 226

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

État consolidé du résultat global Exercice clos les 26 octobre 2024

Notes explicatives	NCECF	Instruments financiers dérivés a)	Contrats de location b)	Options et obligations de rachat c)
Excédent net de l'exercice	270 716	4 135	(15 042)	(95 183)
Autres éléments du résultat global				
Éléments pouvant être reclassés à l'excédent (perte) net(te) :				
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie (net d'un recouvrement d'impôts différés de 300 \$)	-	11 188	-	-
Éléments qui ne seront pas reclassés à l'excédent net :				
Gains actuariels	-	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global	-	11 188	-	-
Résultat global	270 716	15 323	(15 042)	(95 183)
Attribuable aux :				
Membres de la Coopérative	230 323	15 323	(15 017)	(51 064)
Participations ne donnant pas le contrôle	40 393	-	(25)	(44 119)
	270 716	15 323	(15 042)	(95 183)

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs biologiques d)	Avantages sociaux futurs e)	Dépréciation de l'écart d'acquisition g)	Acquisition d'entreprise h)	Autres i)	Ajustements de présentation j)	IFRS
(19 106)	(12 057)	(3 356)	46 181	6 083	(145)	182 226
-	-	-	-	-	-	11 188
-	1 337	-	-	-	-	1 337
-	1 337	-	-	-	-	12 525
(19 106)	(10 720)	(3 356)	46 181	6 083	(145)	194 751
(19 106)	(10 720)	(3 356)	46 181	6 083	(145)	198 502
-	-	-	-	-	-	(3 751)
(19 106)	(10 720)	(3 356)	46 181	6 083	(145)	194 751

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes relatives aux rapprochements

Ajustements NCECF

Lors du processus de transition aux normes IFRS, la Coopérative a soulevé des éléments qu'elle catégorise comme étant des erreurs ayant été corrigées dans les soldes d'ouverture.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

Pour l'UGT Alimentation animale Ouest canadien, la valeur recouvrable a été déterminée au 29 octobre 2023 en fonction de la valeur d'utilité, étant plus élevée que la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité a été calculée en utilisant les flux de trésorerie avant impôts tirés des budgets et des plans stratégiques des cinq prochains exercices. Les flux de trésorerie pour l'année terminale sont fondés sur une croissance de 2 %, à l'intérieur de la fourchette d'inflation long terme prévue au Canada. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé a été de 11,9 %. La valeur recouvrable étant inférieure à la valeur comptable lors du test au 29 octobre 2023, une dévaluation de 42 723 \$ a été comptabilisée, représentant la totalité de l'écart d'acquisition de cette UGT. Aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie d'utilité indéterminée n'est associée à cette UGT. Comme cette UGT était considéré comme une unité d'exploitation distincte en NCECF et qu'il existait des indicateurs de dépréciation, cette perte de valeur aurait dû être comptabilisée par la Coopérative au cours de l'exercice 2023.

Provision environnementale

Une provision environnementale, reposant sur des faits présents préalablement à la date de transition, respectait les critères de comptabilisation en NCECF. L'impact de l'ajustement est une réduction de la réserve et une augmentation de la provision environnementale pour un montant de 9 109 \$ au 29 octobre 2023 (10 078 \$ au 26 octobre 2024).

Classement d'entreprises associées et coentreprises

Trois entités anciennement classées comme entités sous influences notables, auraient dû être classées comme intérêts dans des partenariats puisque la Coopérative exerce un contrôle conjoint sur celles-ci. Ainsi, ces entités ont été reclassées comme coentreprises en date de transition.

De plus, suite au classement des activités abandonnées en 2025, l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 26 octobre 2024 a été retraité pour refléter le classement des activités abandonnées propre aux activités d'exportation de grains.

Rapprochements IFRS

a) Instruments financiers dérivés, comptabilité de couverture et change

En vertu des normes IFRS, tous les instruments financiers dérivés doivent être comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur dès la date de reconnaissance initiale, indépendamment de leur désignation éventuelle comme instruments de couverture. La comptabilisation de la variation de la juste valeur dépend ensuite de la documentation et de l'efficacité des relations de couverture conformément aux exigences d'IFRS 9.

Contrats de change à terme

Selon les NCECF, les contrats de change à terme conclus par la Coopérative pour gérer son exposition au risque de change étaient désignés comme instruments de couverture, mais n'étaient pas comptabilisés à l'état de la situation financière tant que la transaction couverte n'était pas réalisée.

À la date de transition, la Coopérative a comptabilisé ses contrats de change à terme à leur juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et la contrepartie a été comptabilisée dans les « Autres éléments du résultat global ».

Swaps de taux d'intérêt

Selon les NCECF, les swaps de taux d'intérêt n'étaient pas désignés comme instruments de couverture et leurs variations de juste valeur étaient comptabilisées directement à l'état consolidé des résultats dans le poste « Pertes sur réévaluation des swaps de taux d'intérêt ». Selon les normes IFRS, la Coopérative a désigné ces swaps comme instruments de couverture de flux de trésorerie. La portion efficace des variations de juste valeur a été comptabilisée dans les « Autres éléments du résultat global », puis reclassée à l'état consolidé des résultats au poste « Intérêts sur swaps de taux d'intérêts réalisés », lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent aux résultats.

Swaps de devises et de taux d'intérêt sur la dette

Selon les NCECF, les swaps de devises et de taux d'intérêt conclus par la Coopérative pour gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt étaient désignés comme instruments de couverture, mais n'étaient pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière tant que la transaction couverte n'était pas réalisée.

À la date de transition, la Coopérative a comptabilisé ses swaps de devises et de taux d'intérêt à leur juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et la contrepartie a été comptabilisée dans les « Autres éléments du résultat global ».

b) Contrats de location

Selon les NCECF, les contrats de location sont classés soit à titre de location-acquisition ou de location-exploitation. Lorsque pratiquement tous les avantages et les risques afférents à la propriété des biens loués nous avaient été transférés, les contrats de location-acquisition étaient comptabilisés à titre de biens loués en vertu des contrats de location-acquisition et présentés dans les immobilisations. Le passif était quant à lui comptabilisé à titre d'obligations découlant des contrats de location-acquisition.

Selon IFRS 16 « Contrats de location », le preneur applique un modèle unique de comptabilisation et d'évaluation à l'ensemble des contrats de location, à l'exception des contrats de location de moins de 12 mois et des contrats de location d'actifs de faible valeur, et comptabilise une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent.

À la date de transition pour les contrats de location-exploitation :

- L'obligation locative a été mesurée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, actualisés au taux d'emprunt marginal de la Coopérative à cette date.
- Les actifs au titre du droit d'utilisation ont été mesurés pour un montant égal à l'obligation locative.

À la date de transition, les valeurs auparavant présentées aux postes « Immobilisations corporelles » et « Obligations découlant de contrats de location-acquisition » ont été respectivement reclassées aux postes « Actifs au titre du droit d'utilisation » et « Obligations locatives » à l'état consolidé de la situation financière.

De plus, selon les NCECF, les paiements des contrats de location-exploitation étaient comptabilisés en charges d'exploitation à l'état consolidé des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Selon IFRS 16, l'actif au titre de droits d'utilisation est amorti et l'amortissement est présenté dans le coût des ventes et les frais de vente et administration à l'état consolidé des résultats et l'intérêt sur les obligations locatives est présenté dans les frais financiers à l'état consolidé des résultats.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Contrats de cession-bail

Sous les NCECF, la Coopérative comptabilisait une opération de cession-bail en sortant l'actif de l'état consolidé de la situation financière lors de la cession. Tout gain ou perte résultant de cette disposition était comptabilisé selon les indications des NCECF et le bail conclu simultanément était comptabilisé selon le traitement des contrats de location. Une portion du gain avait été reportée et était amortie sur la durée du bail.

Pour les contrats de cession-bail conclus antérieurement à la date de transition, les gains reportés constatés en vertu des NCECF à titre de crédit porté à l'état consolidé de la situation financière ont été reclassés directement à la réserve à la date de transition. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative correspondante ont été comptabilisés et évalués de la même manière que pour les autres contrats de location.

Pour les contrats de cession-bail conclus après la date de transition, la Coopérative applique IFRS 16 conjointement avec IFRS 15. Lorsqu'une transaction correspond à la définition d'une vente, le gain de cession est reconnu immédiatement, mais uniquement pour la portion des droits effectivement transférés à l'acheteur-bailleur, la portion non transférée venant réduire la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation. Pour un contrat de cession-bail conclu après la date de première application, la Coopérative a diminué son gain sur la cession comptabilisée à l'état du résultat net et a renversé le gain reporté.

c) Obligations et options de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle

À la date de transition, la Coopérative a comptabilisé un passif financier au titre de l'obligation de rachat d'actions des actionnaires sans contrôle, puisque ces actionnaires détiennent des options leur permettant d'obliger la Coopérative à procéder au rachat de leurs parts. En NCECF, cette obligation ne rencontrait pas les critères de constatation pour être comptabilisée à titre de passif au bilan. La part des actionnaires sans contrôle était auparavant présentée dans l'état consolidé de la situation financière dans l'actif de la Coopérative.

À la date de transition, ces obligations ont été mesurées initialement à la juste valeur et la contrepartie a été imputée à la réserve. Elles sont évaluées ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, les variations des estimations de la juste valeur sont constatées immédiatement au résultat net et présentées au poste « Pertes nettes sur réévaluation des options d'achat et obligations de rachat d'actions ».

À la date de transition, la Coopérative a également reconnu à la juste valeur un actif financier dérivé lié aux options d'achat des actions des actionnaires sans contrôle, conformément à IFRS 9. En NCECF, ces options d'achat n'étaient pas comptabilisées à l'actif étant donné que le concept de dérivé incorporé n'existait pas. À la date de transition, ces options ont été comptabilisées à la juste valeur au poste « Options d'achat d'actions des actionnaires sans contrôle » à l'état consolidé de la situation financière et la contrepartie a été imputée à la réserve. Par la suite, l'option est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de juste valeur sont constatées au poste « Pertes nettes sur réévaluation des options d'achat et obligations de rachat d'actions ».

d) Actifs biologiques

Selon les NCECF, les animaux vivants (cheptel commercial porcin) étaient comptabilisés dans les stocks agricoles au moindre du coût et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Selon IAS 41 « Agriculture », ces actifs constituent une catégorie distincte d'actifs appelés actifs biologiques, qui doivent être comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, sauf si celle-ci ne peut être déterminée de manière fiable. Ce changement entraîne des réévaluations périodiques des actifs biologiques du cheptel commercial porcin de la Coopérative à la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces variations de juste valeur sont comptabilisées dans le coût des ventes.

Les animaux reproducteurs (cheptel porcin et avicole) étaient comptabilisés au coût amorti en NCECF. En IFRS, ils sont également comptabilisés au coût amorti, et ont été reclassés à titre d'actifs biologiques non courants pour le cheptel porcin et actifs biologiques courants pour le cheptel avicole. Les animaux vivants (cheptel commercial porcin et avicole) précédemment présentés dans les stocks agricoles ont été reclassés à titre d'actifs biologiques courants.

e) Avantages sociaux futurs

Selon les NCECF, les obligations au titre des régimes de prestations définies étaient évaluées selon une approche actuarielle à la date de clôture. Pour les régimes capitalisés, la Coopérative utilisait l'évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation; pour les régimes non capitalisés, la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées au prorata des années de service était appliquée. Le coût des services, le coût financier ainsi que les réévaluations et autres éléments, incluant les gains et pertes actuariels, étaient comptabilisés immédiatement dans le résultat net.

Selon les normes IFRS, l'évaluation repose également sur la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées au prorata des années de service, mais les différences de traitement sont significatives :

- Seuls les coûts des services et les intérêts nets sur le passif (actif) net sont comptabilisés en résultat net;
- Les réévaluations du passif (actif) net (gains et pertes actuariels, rendement des actifs de régime au-delà du rendement attendu et variations de l'effet du plafond de l'actif) sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sans recyclage ultérieur en résultat net;
- Le taux d'actualisation est exclusivement basé sur le marché des obligations de sociétés de grande qualité, ce qui diffère de l'option permise par les NCECF d'utiliser le rendement attendu des actifs de régime;

À la date de transition, l'effet cumulatif a été comptabilisé à la réserve à l'état consolidé de la situation financière.

f) Classement des partenariats

L'analyse des droits et obligations découlant des conventions de société des partenariats de la Coopérative a démontré que deux placements doivent être traités comme étant des entreprises communes en vertu de l'IFRS 11 « Partenariats ». Compte tenu des autres faits et circonstances, la Coopérative détient des droits sur les actifs et assume des obligations pour les passifs plutôt que des droits sur les actifs nets. Selon les NCECF, la terminologie et la classification diffèrent et ces placements étaient auparavant classés comme coentreprises. Ces reclassifications entraînent l'application de la consolidation proportionnelle plutôt que la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence. Ce changement de méthode a donné lieu, à la date de transition, à la décomptabilisation des placements et à l'intégration ligne par ligne de la quote-part de la Coopérative dans les actifs, passifs, produits et charges correspondants.

g) Dépréciation de l'écart d'acquisition

En NCECF, l'écart d'acquisition était rattaché aux unités d'exploitation identifiées par la Coopérative. La définition d'une unité d'exploitation en NCECF diffère de celle d'unité génératrice de trésorerie en IFRS. À la date de transition, la Coopérative a déterminé ses unités génératrices de trésoreries (UGT) selon IAS 36 et a réalloué l'écart d'acquisition à ces UGT. Les tests de dépréciation exigés par IFRS 1 et IAS 36 ont révélé, pour un UGT (Détail – clients commerciaux et industriels), une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable, entraînant la comptabilisation d'une dévaluation de l'écart d'acquisition. Cette dévaluation a été reconnue directement dans la réserve au 29 octobre 2023.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'UGT Détail – clients commerciaux et industriels, la valeur recouvrable a été déterminée au 29 octobre 2023 en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, étant plus élevée que la valeur d'utilité. Pour ce faire, des multiples du rendement en matière d'exploitation d'entités comparables ajustés pour refléter les risques spécifiques à l'UGT, des paramètres de transactions et d'autres informations financières disponibles ont été utilisés. La valeur recouvrable étant inférieure à la valeur comptable lors du test au 29 octobre 2023, une dévaluation de 42 682 \$ a été comptabilisée, représentant la totalité de l'écart d'acquisition de cette UGT.

h) Acquisition d'entreprise

Selon les NCECF, les transactions d'acquisitions d'entreprises entre parties liées peuvent être comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés ou à la valeur d'échange en fonction de certains critères.

Selon les IFRS, lors de l'acquisition d'une coentreprise impliquant une partie liée, la comptabilisation et l'évaluation de cette transaction entre parties liées doit se conformer à l'IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Comme indiqué précédemment à la section « Exemptions relatives à la première adoption », la Coopérative a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition.

Pour l'acquisition d'une coentreprise réalisée par la division Alimentation au cours de l'exercice clos le 26 octobre 2024, la Coopérative a ajusté les valeurs comptables de certains actifs et passifs initialement comptabilisés à la valeur comptable afin de refléter leur juste valeur à la date d'acquisition, conformément aux exigences d'IFRS 3. La Coopérative a également revu la valeur de la contrepartie transférée pour la comptabiliser à sa juste valeur.

Voici la réconciliation entre les deux référentiels :

	2024 NCECF	Ajustement IFRS	2024 IFRS
	\$	\$	\$
Actifs nets acquis			
Trésorerie	2 648	-	2 648
Autres actifs courants	5 257	-	5 257
Immobilisations corporelles	5 496	692	6 188
Immobilisations incorporelles	-	9 758	9 758
Écart d'acquisition	-	44 787	44 787
Actif d'impôts différés	-	875	875
Total des actifs acquis	13 401	56 112	69 513
Effet à payer	9 744	-	9 744
Effet à payer à la filiale de la Coopérative	8 256	-	8 256
Autres passifs à court terme	4 380	-	4 380
Total des passifs pris en charge	22 380	-	22 380
Total des actifs nets acquis	(8 979)	56 112	47 133
Contrepartie versée	(8 979)	56 112	47 133
Émission de parts du capital	23 865	21 135	45 000
Renonciation d'un billet à recevoir	-	30 133	30 133
Valeur du placement détenu	(7 548)	16 048	8 500
Décomptabilisation de l'option d'échange	-	(36 500)	(36 500)
Perte sur échange entre apparenté (réserve)	(25 296)	25 296	-

i) Autres ajustements

Contrats de garantie financière

L'analyse des conditions de certains contrats de garantie financière a mené à leur comptabilisation en tant que passifs financiers, conformément à IAS 32 et IFRS 9. Les IFRS exigent la reconnaissance de ces engagements à leur juste valeur, représentant les sorties de fonds estimées selon les modalités des contrats. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Frais de mise en place d'un logiciel infonuagique

Selon les NCECF, les frais engagés pour la mise en place d'un logiciel infonuagique avaient été comptabilisés à l'actif à titre de « Frais payés d'avance » en conformité avec la NOC-20 « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client » pour être amortis sur la durée de la licence.

En vertu de IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et de la décision de mars 2021 du comité d'interprétation sur les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'un accord d'infonuagique, ces dépenses ne peuvent être portées à l'actif que si elles créent une ressource contrôlée, répondant à la définition d'une immobilisation incorporelle. À défaut de répondre à ces critères, elles sont comptabilisées en charges au moment où les services sont reçus. En conséquence, les montants précédemment présentés à l'actif à titre de frais payés d'avance ont été comptabilisés en charges lors de l'adoption des IFRS.

Notes aux états financiers consolidés

(En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Coûts d'emprunt

À la date de transition aux IFRS, la Coopérative applique IAS 23 « Coûts d'emprunt ». Conformément à cette norme, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié, qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé pour l'usage auquel il est destiné, sont capitalisés dans le coût de cet actif. En NCECF, les coûts d'emprunt étaient entièrement comptabilisés dans les frais financiers à l'état consolidé des résultats. Par conséquent, pour l'exercice clos le 26 octobre 2024, le montant des coûts d'emprunt à capitaliser a été déduit des frais financiers et comptabilisé aux immobilisations corporelles.

Surplus d'apport

En NCECF, certaines transactions passées réalisées entre parties liées, ont touché le surplus d'apport. En IFRS, les montants auraient été comptabilisés directement à la réserve. Par conséquent, le solde comptabilisé en surplus d'apport a été complètement renversé dans la réserve au 29 octobre 2023 et au 26 octobre 2024.

j) Ajustements de présentation

Afin de se conformer aux postes utilisés à l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des résultats sous les IFRS, les reclassements nécessaires à la présentation ont été reflétés dans la colonne « Ajustements de présentation ».

Actifs disponibles à la vente

Sous les NCECF, certains actifs que la Coopérative avait l'intention de céder étaient présentés à l'état consolidé de la situation financière parmi les actifs à long terme, puisque les NCECF ne prévoient pas le classement à court terme obligatoire.

À la date de transition, la Coopérative a reclassé certains actifs non courants en actifs détenus en vue de la vente au poste « Autres éléments d'actifs courants », conformément aux dispositions d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Selon cette norme, un actif est classé comme détenu en vue de la vente lorsqu'il est disponible, dans son état actuel, pour une cession immédiate et que la réalisation de la vente est hautement probable.

Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres puisque la valeur comptable des actifs selon les NCECF correspondait déjà à leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, comme l'exige IFRS 5.

Rapprochements de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 26 octobre 2024

	NCECF	Retraitement des activités abandonnées	Ajustements IFRS	IFRS
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	100 759	(4 791)	116 379	212 347
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	10 930	820	(7 576)	4 174
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(99 132)	4 560	(125 988)	(220 560)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux activités poursuivies	12 557	-	(17 185)	(4 628)
Augmentation nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées retraitées	-	589	-	589
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie liée aux activités abandonnées présentées	(3 433)	3 433	-	-
Trésorerie au début de l'exercice	7 305	-	737	8 042
Trésorerie en fin d'exercice	16 429	4 022	(16 448)	4 003

Dans le cadre de l'adoption des IFRS, certains éléments de l'état des flux de trésorerie ont été présentés différemment par rapport aux NCECF, ce qui a entraîné des variations dans la présentation des flux de trésorerie entre les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La variation nette de la trésorerie présentée selon les IFRS a diminué, en raison du reclassement d'une partie de la trésorerie à titre de trésorerie soumise à des restrictions.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté principalement en raison du reclassement des intérêts payés et de la composante en capital des paiements relatifs aux obligations locatives vers les flux de trésorerie liés aux activités de financement. De plus, certains éléments ont été reclassés à l'intérieur des flux d'exploitation afin de présenter distinctement les impôts payés et la variation des actifs biologiques.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont diminué principalement en raison de la variation de la trésorerie soumise à des restrictions.

2026, Année internationale des agricultrices !

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2026 Année internationale des agricultrices. À cette occasion, soulignons les rôles essentiels que jouent les femmes dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires, de la production au commerce. Leur apport est essentiel et fondamental au développement et à la prospérité de notre secteur.





Coopératives affiliées

Agiska Coopérative
Saint-Hyacinthe

**Agro Co-operative
Assoc Ltd**
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)

**Antigonish Farm
& Garden Co-op**
Antigonish
(Nouvelle-Écosse)

**Atlantic Co-operative
Country Stores Moncton**
(Nouveau-Brunswick)

Avantis Coopérative
Sainte-Marie

**Citadelle, coopérative
de producteurs de sirop
d'érable**
Plessisville

Covris Coopérative
Baie-du-Fèbvre

**La Coop Dupuy et
Sainte-Jeanne d'Arc**
Dupuy

**Eastern Farmers
Co-op Society**
Mount Pearl (Terre-Neuve)

**Fermes du Nord
Coopérative**
Mont-Tremblant

**Filière porcine
coopérative**
Montréal

La Coop Gracefield
Gracefield

**Magasin Co-op de
Havre-aux-Maisons**
Havre-aux-Maisons

**Co-op Home & Farm
Supply Fredericton**
(Nouveau-Brunswick)

**Kensington Co-operative
Association Limited**
Kensington
(Île-du-Prince-Édouard)

La Coop La Patrie
La Patrie

**Société coopérative de
Lamèque Ltée**
Lamèque
(Nouveau-Brunswick)

Nutrinor coopérative
Saint-Bruno-
Lac-Saint-Jean

Novago Coopérative
Joliette

**O'Leary Farmers
Co-op Assn.**
O'Leary
(Île-du-Prince-Édouard)

**Magasin CO-OP de
Plessisville**
Plessisville

**Scotian Gold
Co-operative Limited**
Coldbrook
(Nouvelle-Écosse)

**South Eastern Farmers
Co-op**
Moncton
(Nouveau-Brunswick)

La Coop Squatec
Squatec

**La Coop Saint-Adrien-
d'Irlande**
Saint-Adrien-d'Irlande

**La Fromagerie
coopérative
Saint-Albert inc.**
Saint-Albert (Ontario)

**La Coop
Saint-Côme-Linière**
Saint-Côme-Linière

La Coop Sainte-Justine
Sainte-Justine

La Coop Sainte-Marthe
Sainte-Marthe

**Magasin CO-OP de
Sainte-Perpétue**
Sainte-Perpétue-de-L'Islet

La Coop St-Fabien
Saint-Fabien

La Coop Saint-Hubert
Saint-Hubert-de-
Rivière-du-Loup

La Coop Saint-Méthode
Adstock

La Coop Saint-Pamphile
Saint-Pamphile

La Coop Saint-Patrice
Saint-Patrice-de-Beaurivage

**Coopérative de
Saint-Quentin Itée**
Saint-Quentin
(Nouveau-Brunswick)

La Coop Saint-Ubalde
Saint-Ubalde

**Magasin CO-OP
de Saint-Victor**
Saint-Victor

**Section des marchands
indépendants BMR**
Montréal

**Section des producteurs de
porc de l'ouest**
Montréal

**Sussex & Studholm
Agricultural Society No. 21**
Sussex
(Nouveau-Brunswick)

Uniaq Coopérative
Napierville

Unoria Coopérative
Rimouski

**VIVACO
groupe coopératif**
Victoriaville

Membres auxiliaires

Coop de services agricoles Le Partage Lotbinière
Lotbinière

Coopérative des producteurs de pommes de terre de Péribonka-Ste-Marguerite-Marie
Péribonka

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Basses-Laurentides
Mirabel

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Matapédia
Saint-Léon-le-Grand

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Rivière du Bic
Rimouski (Le Bic)

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de La Rocaille
Sainte-Hélène-de-Kamouraska

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laurierville
Laurierville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'Érable
Plessisville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'Érablière
Saint-Félix-de-Valois

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'Or Blanc
Saint-Georges-de-Windsor

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Fabien
Saint-Fabien

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Cyprien
Saint-Cyprien

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ste-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Jean-de-Dieu
Saint-Jean-de-Dieu

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Weedon
Weedon

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Rivières
Sainte-Thècle

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Coteau
Isle-Verte

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Haut-Saint-Laurent
Saint-Anicet

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Saguenay
Saguenay

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Estrie-Mont
Saint-Joachim-de-Shefford

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Franco-Agri
Sainte-Anne-de-Prescott (Ontario)

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Jeannoise
Saint-Gédéon

Coopérative d'utilisation de matériel agricole l'Achigan
L'Épiphanie

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Lamy
Saint-Hubert

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Ressources
Yamachiche

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Petite Montagne
Saint-Joseph-de-Beauce

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Porte de la Beauce
Saint-Isidore

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Tournesol
Sainte-Marie

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bellechasse
Saint-Gervais

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de La Durantaye
La Durantaye

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Montagne du diable
Mont-Saint-Michel

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Petite-Nation et de la Lièvre
Plaisance

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de l'Estrie
Coaticook

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Leclercville
Leclercville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Matane
Saint-Luc

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Éloi
Saint-Éloi

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Boréale
Saint-Isidore Hébertville

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Saint-Vallier
Saint-Vallier

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Sylvere
Deschaillons

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Aulnaies
Saint-Jean-Port-Joli

Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Haut du Lac
Normandin

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Duncan
Saint-Nazaire-d'Acton

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Kamouraska-Ouest
Rivière-Ouelle

Coopérative d'utilisation de matériel agricole l'Oie Blanche
Saint-Pierre

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rouville
Carignan

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Horton
Saint-Michel-du-Squatec

Coopérative d'utilisation de matériel agricole Les Rameaux de la Baie-des-Chaleurs
New Richmond

Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Hauts-reliefs
Saint-Adrien

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de St-Norbert
Saint-Norbert

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Warwick
Warwick

Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Charlevoix
Saint-Urbain







Laitue St-Jacques
Finaliste
Prix relève Sollio
2025-2026

Rejoignez notre communauté

sollio.coop    

Sollio Groupe Coopératif
9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal (Québec) H4N 3H7
Téléphone : 514 384-6450
Télécopieur : 514 858-2025

Site Web : sollio.coop

*The English-language version of this report is available on
Sollio Cooperative Group's website (sollio.coop/en/finance).*

*Copies may also be obtained from the
Communications Department at 514 384-6450.*

Direction éditoriale

Affaires publiques, coopération et responsabilité d'entreprise
Stéphane Forget
Stéphanie McDuff

Communications, direction artistique, graphisme et impression

Directrice principale, Communications et stratégie numérique
Audrey Giboulet

Services graphiques
Suzanne Turcot

Impression
Mont-Roy

Photographies
Christophe Champion
Alex Chabot
Audrey Mc Mahon
François Perras

Consultez le rapport de responsabilité d'entreprise et coopérative
de même que la version publique du rapport annuel à l'adresse
<https://sollio.coop/fr/finances>



Sollio
Groupe Coopératif

- Annexe -

SOLLIO GROUPE COOPÉRATIF
Consolidated statements of financial position
As at October 25, 2025
(in thousands of dollars)

	CONSOLIDATED	UNRESTRICTED SUBSIDIARIES	CONSOLIDATION ADJUSTMENTS	CONSOLIDATED EXCLUDING UNRESTRICTED
ASSETS				
Current assets				
Cash	19,447	5,640	-	13,807
Restricted cash	12,027			12,027
Accounts receivable	545,100	3,250	-	541,850
Inventories	803,939	339	-	803,600
Biological assets	181,239	3,082	-	178,157
Other current investments	5,611	-	-	5,611
Other current assets	57,823	488		57,335
	1,625,186	12,799	-	1,612,387
Non-current assets				
Advance to Sollio Ag	-	175,000	175,000	-
Investment in quota entities			43,774	43,774
Equity-accounted investments	441,137	-	-	441,137
Other investments	47,524	21,618	17,598	43,504
	488,661	196,618	236,372	55,671
Defined benefit assets	70,041	-	-	70,041
Right-of-use assets	338,075	1,390		336,685
				-
Property, plant and equipment	1,168,569	22,358	-	1,146,211
				-
Biological assets	18,607	-	-	18,607
				-
Intangible assets	317,248	12,751	-	304,497
Goodwill	225,217	-	-	225,217
Deferred income tax asset	34,180	469	-	33,711
Other assets	2,425			2,425
	4,288,209	246,385	236,372	3,805,452
LIABILITIES AND EQUITY				
Current liabilities				
Bank borrowings	14,304	-	-	14,304
Accounts payable and accrued liabilities	978,759	4,540	-	974,219
Current portion of share redemption obligations related to non-controlling shareholders	2,448	-	-	2,448
Share redemptions payable	481,528	-	-	481,528
Other current liabilities	197,593	-	-	197,593
Current portion of lease obligations	51,948	244	-	51,704
Current portion of long-term debt	39,753	-	-	39,753
	1,766,333	4,784	-	1,761,549
Non-current liabilities				
Share redemption obligations related to non-controlling shareholders	383,426	-	-	383,426
Lease obligations	283,006	851	-	282,155
Long-term debt	807,642	174,439	175,000	808,203
Defined benefit obligations	67,003	-	-	67,003
Deferred income tax liability	20,352	28	-	20,324
Other liabilities	48,855	4,911		43,944
	3,376,617	185,013	175,000	3,016,604
EQUITY				
Members' capital	315,983	52,589	52,589	315,983
Contributed surplus	-	39	39	-
Reserve	604,404	12,662	12,662	604,404
Accumulated other comprehensive loss	(14,111)	(3,918)	(3,918)	(14,111)
Equity of the Cooperative	906,276	61,372	61,372	906,276
Non-controlling interests	5,316	-	-	5,316
	4,288,209	246,385	236,372	3,805,452

SOLLIO GROUPE COOPÉRATIF
Consolidated statements of earnings
As at October 25, 2025
(in thousands of dollars)

	CONSOLIDATED	UNRESTRICTED SUBSIDIARIES	CONSOLIDATION ADJUSTMENTS	CONSOLIDATED EXCLUDING UNRESTRICTED
Revenues	8,391,729	36,925	11,361	8,366,165
Cost of sales	6,007,631	24,871		5,982,760
Selling and administrative expenses	2,140,807	7,755	-	2,133,052
Net financial expenses	73,960	139	9,370	83,191
Foreign exchange losses	609	-	-	609
Net losses (gains)	48,703	(4,903)	-	53,606
Earnings for the year from continuing operations before shares of earnings, interest and dividend income from other investments, patronage refunds and income taxes	120,019	9,063	1,991	112,947
Shares of subsidiaries	-	-	7,197	7,197
Share of earnings of joint ventures	80,360	-	-	80,360
Share of earnings of associates	9,434	-	-	9,434
Interest and dividend income from other investments	2,077	-	-	2,077
Earnings for the year from continuing operations before patronage refunds and income taxes	211,890	9,063	9,188	212,015
Patronage refunds	32,163			32,163
Income taxes	53,321	1,866	-	51,455
Earnings for the year from continuing operations	126,406	7,197	9,188	128,397
Net earnings related to discontinued operations	15,137	-	-	15,137
Net earnings for the year	141,543	7,197	9,188	143,534
Earnings attributable to non-controlling interests	6,905	-	-	6,905
EARNINGS ATTRIBUTABLE TO MEMBERS OF THE COOPERATIVE	134,638	7,197	9,188	136,629
Change in fair value of derivative instruments designated as cash flow hedges	(5,372)	(1,162)	-	(4,210)
Actuarial gains	6,275	-	-	6,275
COMPREHENSIVE INCOME	142,446	6,035	9,188	145,599
COMPREHENSIVE INCOME ATTRIBUTABLE TO NON-CONTROLLING INTEREST	6,905	-	-	6,905
COMPREHENSIVE INCOME ATTRIBUTABLE TO MEMBERS OF THE COOPERATIVE	135,541	6,035	9,188	138,694
Net financial expenses	73,960	139	9,370	83,191
Adjusted interest income	(2,547)	(9,540)	-	6,993
Gross financial expenses	76,507	9,679	9,370	57,458
Amortization expense	175,235	796	-	174,439
Consolidated EBITDA	542,520	5,095	-	537,425